

MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT

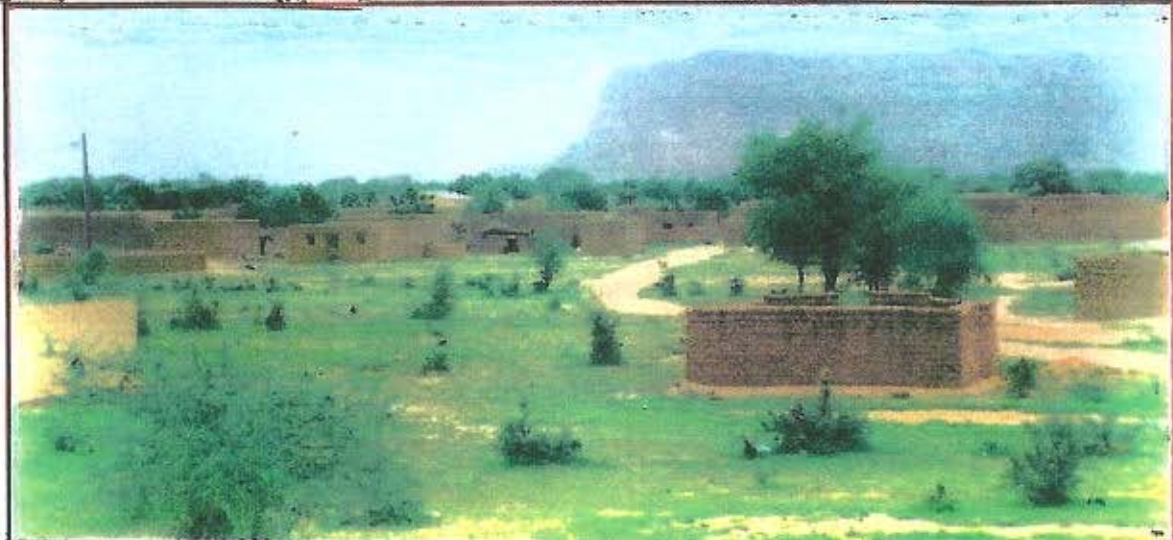
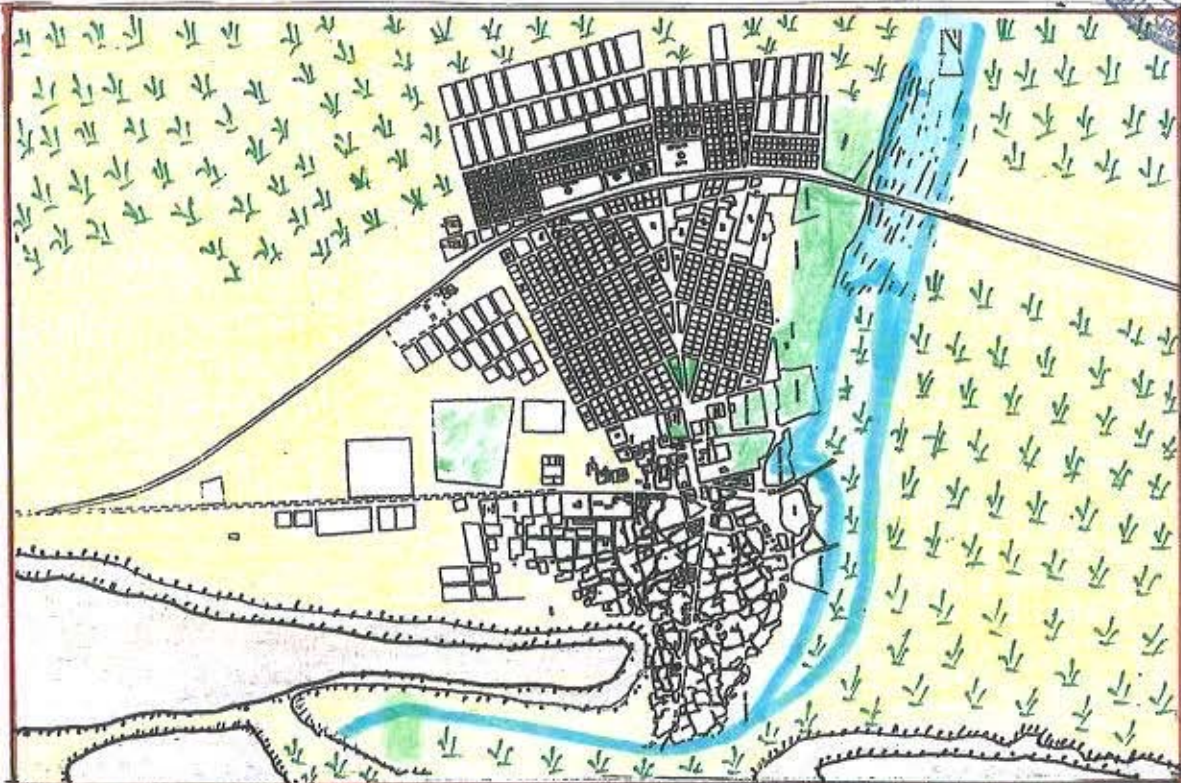
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Authenticité le 19/03



**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA LOCALITE DE DOUENTZA ET ENVIRONS**



PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°03-068 / P-RM DU 11 FEV. 2003

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET
D'URBANISME DE LA VILLE DE DOUENTZA ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 Juillet 1985 portant Réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°02-490/P-RM du 12 octobre 2002 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°02-496/P-RM du 16 octobre 2002 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°02-503/P-RM du 7 novembre 2002 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{ER} : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2003 à 2022 le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Douentza et Environs annexé au présent décret.

Article 2 : L'edit Schéma Directeur concerne la ville de Douentza et Environs.

Article 3 : L'edit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur.

SOMMAIRE

Première partie : Rapport constat	4
I. Introduction	5
1.1. Objectif global	6
1.2. Objectifs spécifiques	6
II. Historique de la ville	7
III. Présentation de la Commune	10
IV. Périmètre d'Urbanisation	12
4.1 Description	14
4.2 Aspects physiques	16
4.2.1. Hydrographie	16
4.2.2. Pluviométrie et vent	16
4.2.3. Faune	16
4.2.4. Flore	16
V. Analyse, Occupation et Evolution du site	17
5.1. Analyse du site	19
5.1.1. Contraintes physiques	19
5.1.2. Contraintes juridiques	19
5.1.3. Problématique foncière	19
5.2. Occupation du site	19
5.2.1. Zones d'habitat	19
5.2.2. Centre commercial	19
5.2.3. Centre administratif	19
5.2.4. Zone de maraîchage	19
5.2.5. Zone de culture	21
5.2.6. Zone boisée	21
5.3. Evolution du site	21
5.3.1. Douentza Précolonial	21
5.3.2. Douentza pendant la période coloniale	21
5.3.3. Douentza après l'indépendance	21
VI. Démographie	24
6.1. Aperçu de la population	25
6.2. Pyramide des âges de la commune de Douentza	26
6.3. Structure par âge de la population de la commune de Douentza	27
6.4. Accroissement de la population et tendance à l'urbanisation	27
6.5. Perspective démographique	28
VII. Voirie, Réseaux divers et Assainissement	29
7.1. Voirie	32
7.1.1. Voirie primaire :	32
7.1.2. Voirie secondaire	32
7.1.3. Voirie tertiaire	32
7.2. Réseaux divers	32
7.2.1. Alimentation en eau potable	32
7.2.2. Alimentation en électricité	34
7.2.3. Réseau de téléphone	34
7.2.4. RADIO – TV	34
7.3. Hygiène et assainissement	37
7.3.1. Evacuation des eaux pluviales	37
7.3.2. Eaux usées et excréta	37
7.3.3. Ordures ménagères	37
7.4. Transports	40
7.5. Circulation et sécurité	40

7.6. Conclusion.....	40
VIII. Economie	41
8.1. Secteur primaire.....	43
8.1.1. Agriculture.....	43
8.1.2. Elevage.....	44
8.1.3. Pêche.....	46
8.1.4. Chasse.....	46
8.1.5. Exploitation forestière.....	46
8.2. Secteur secondaire.....	46
8.2.1. Artisanat :.....	46
8.2.2. Industrie.....	47
8.3. Secteur tertiaire.....	47
8.3.1. Commerce.....	47
8.3.2. Transport.....	47
8.3.3. Institutions financières.....	48
8.3.4. Tourisme :.....	48
8.3.5. Administration :.....	48
8.3.6. Services privés et ONG.....	48
8.4. Conclusion.....	50
IX. Equipements.....	51
9.1. Equipements administratifs.....	52
9.2. Equipements scolaires.....	58
9.3. Equipements socio-sanitaires.....	59
9.4. Equipements commerciaux.....	61
9.4.1. Auto gare :.....	65
9.4.2. Marché à bétail :.....	65
9.4.3. Abattoir :.....	65
9.4.4. Parc de vaccination :.....	65
9.5. Equipements sportifs et culturels.....	65
9.6. Equipements touristiques.....	66
9.7. Equipements culturels.....	66
9.8. Equipements de sécurité.....	73
9.10. Conclusion.....	73
Deuxième partie : Rapport programme	75
X. Zonage.....	76
10.1. Estimation des surfaces à urbaniser pour l'habitat.....	78
10.2. Schéma de structure.....	78
10.2.1. Zone d'habitat.....	79
10.2.2. Gare routière.....	79
10.2.3. Centre commercial et artisanal.....	79
10.2.4. Zone des bureaux.....	79
10.2.5. Domaine scolaire.....	80
10.2.6. Zone d'hydrocarbures.....	80
10.2.7. Réserve pour zone des petites activités.....	80
10.2.8. Aménagement de la plaine du Yaïré.....	80
10.2.9. Zone militaire.....	80
XI. Réseau général de voirie et Réseaux divers.....	81
11.1. Structure du réseau général de voirie.....	83
11.1.1. Voies Nord-Sud.....	83
11.1.2. Voies Est-Ouest.....	83
11.1.3. Ronds points.....	83
11.2. Phasage et niveau d'aménagement des voies.....	84
11.2.1 Phase 1 : 2003-2012.....	84

11.2.2. Phase 2 : 2013 – 2022.....	84
11.3. Réseaux divers.....	86
11.3.1. Electricité.....	86
11.3.2. Réseau de téléphone.....	86
11.3.3. Radio – TV.....	86
11.3.4. Adduction d'eau.....	86
11.3.5. Transport.....	86
11.3.6. Hygiène et Assainissement.....	87
XII. Equipements.....	89
12.1. Equipements administratifs :.....	90
12.2. Equipements scolaires :.....	90
12.3. Equipements socio - sanitaires.....	90
12.4. Equipements commerciaux.....	91
12.5. Equipements sportifs et culturels :.....	91
12.6. Equipements culturels.....	91
12.7. Equipements de sécurité.....	91
XIII. Evaluation financière.....	92
XIV. Stratégies d'application.....	103
14.1. Stratégie foncière.....	104
14.2. Stratégie sectorielle.....	104
14.2.1. Zone de PUS n° I secteur Sud.....	104
14.2.2 Zone de PUS n°2 ou secteur central.....	106
14.2.3. Zone de PUS n°3 ou secteur Nord.....	106
14.3 Stratégie financière.....	106
14.3.1 – Commune de Douentza.....	106
14.3.2 – Privés.....	107
14.3.3 – Etat.....	107
14.3.4 - Populations.....	107
14.4 – Stratégie institutionnelle.....	107
14.5 – Recommandations.....	108

Première partie

Rapport constat

I. Introduction

Le gouvernement de la république du Mali a adopté en 1985 le Décret n° 186/P.G-R.M du 26 juillet 1985 portant réglementation des Schémas Directeurs et Schémas Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU et SSAU).

Conformément à ce décret, toutes les agglomérations du Mali de plus de 5.000 habitants doivent être dotées d'un Schéma qui a pour objet de fixer les orientations de développement et d'aménagement des localités concernées en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations.

C'est dans ce cadre que le département chargé de l'Urbanisme a inscrit dans son programme de l'année 2002 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme d'un certain nombre de localités dont celui de Douentza et environs.

Le but visé par la présente étude est de doter la ville de Douentza d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme qui est un document de planification urbaine.

1.1. Objectif global

L'objectif global de l'étude est de déterminer les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la localité de Douentza et de ses environs.

Le SDAU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et des activités.

Il définit les principes d'organisations de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseau de voirie et réseaux divers. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDAU est de vingt (20) ans. Son actualisation est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité. Pendant cette actualisation le Schéma initial reste valable.

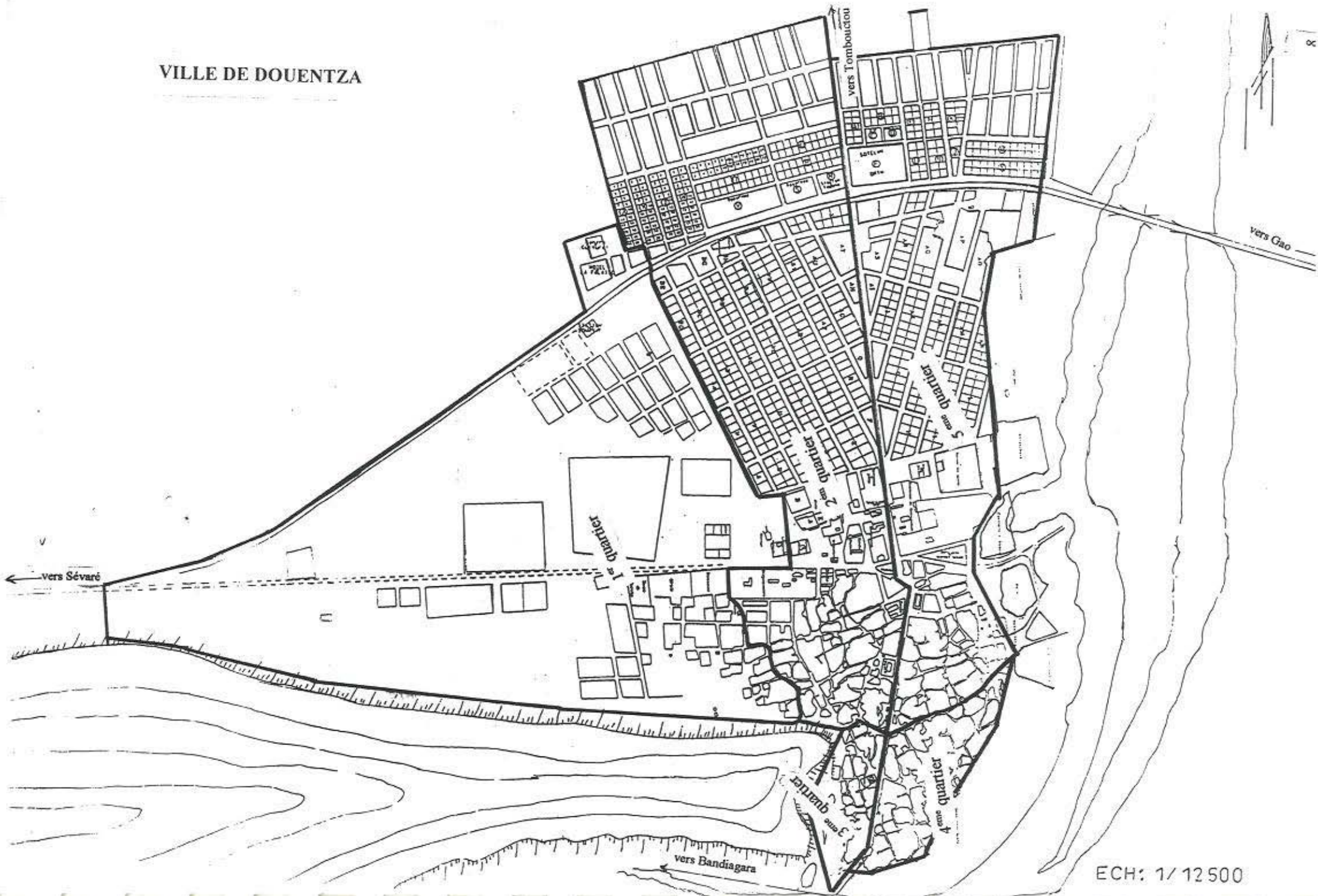
1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des pôles économiques définis dans le SDAU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

II. Historique de la ville

VILLE DE DOUENZA



ECH: 1/12500

Douentza, Dogozan ou Bali Mbambalari (en peulh) est une ville créée par les peulhs. La famille des wacambé relevant du clan de saryamou et la famille de Noukobé du clan des Sidibé venus de Dè, implantèrent leur "Wouro" autour d'une petite colonie Bambara assujettie à Boré. Les peulhs étaient intéressés par les mares de Palol-walo alimentées par les marigots "le Gorel" et le "Mayel" qui descendent du plateau de Bandiagara. Les Bambaras installés à Ketro près de Fombori avaient eu à chasser les Kourminkobés (Krouma) ou Telem.

Le chef Bambara Zan, originaire de Konna donna son nom à Douentza (benjamin d'une grande famille, on l'appelait dogo ou doua) d'où le nom de la ville Douazan qui deviendra Douentza par la suite. Les peulhs ont éliminé à leur tour les Bambaras. Un de leur chef, Nouhoum Ediegré transféra la ville sur son site actuel. Plus tard le "Wouro" ou "Ouro" peulh deviendra un des postes régionaux de la dina de Sekou Amadou. Celui-ci envoya son représentant Hamadi Ali Souleymane.

Après la destruction de Hamdallaye par les Toucouleurs en 1862, Tidjani Amadou, neveu d'El Hadj Oumar reconnaît Alpha Abdou descendant de Hambarke comme chef de Douentza et donna la chefferie de N'gouma à Gouro Amadi Yoro, neveu de Alpha Abdou.

Autour de ce centre politico - religieux qu'est devenu Douentza se regroupent bientôt des Dogons du village de Walo (Fatorè Walo), des Diawanbé de Dallah (Ouro Diawambé) et des colporteurs Mossi (Fatorè Mossi). La chefferie traditionnelle pesait sur les populations.

La défaite d'Abdou Hambarké et son chef militaire Allaye Abdou Hambarké en 1893 marque la fin de la résistance de Douentza et le début de l'occupation coloniale avec un administrateur blanc appelé Monsieur Terrier.

Cette période est caractérisée par l'institution d'impôts, de taxes et de corvées. La chefferie traditionnelle est considérée comme un pouvoir subalterne. En 1907 Douentza est érigé en subdivision.

Cette bourgade qui comptait 959 habitants en 1903, compte 1595 habitants en 1905, 2131 habitants en 1932, 2299 habitants en 1933, 2314 habitants en 1947 et 2399 habitants en 1955. Durant cette période Douentza comptait 60 % de peulhs.

En 1956, Douentza comptait cinq (5) quartiers séparés les uns des autres par des espaces non construits. Ces quartiers étaient disposés en couronne autour de "Ouro wacambé". Le marché et quelques boutiques séparent l'ancien noyau de l'administration coloniale (résidence, bureaux, camp des gardes, campement).

Le 1^{er} janvier 1959 la subdivision de Douentza, rattachée à Bandiagara, est érigée en cercle appelé le hairé. Avec 18 903 km², il est le plus vaste des cercles de la région de Mopti (5^e région).

Situé à l'Est, il est frontalier avec les 6^e et 7^e régions, les cercles de Mopti, de Bandiagara, de Koro et le Burkina Faso.

Le premier commandant de cercle de Douentza fût Monsieur Ibrahim dit Souba Diallo.

Dans la 1^{re} décennie de l'indépendance, Douentza se transforme profondément et la population fait plus que doubler en 1964 pour se stabiliser après 1965. La population passe de 4939 habitants en 1971 à 5074 habitants en 1978. Ce ralentissement est dû en grande partie à la sécheresse.

La dominance numérique des peulhs change. De plus de 60 %, ils seront de 40 % en 1968 tandis que les Dogons seront en augmentation.

Avec la loi 96 – 059 du 4 novembre 1996 la ville de Douentza et quatre (4) autres villages sont érigés en commune urbaine avec Douentza comme chef lieu de commune et une population de 13.138 habitants en 1998.

Les élections communales du 6 juin 1999 ont permis de doter la commune d'un conseil communal de onze membres.

III. Présentation de la Commune

La commune urbaine de Douentza à l'instar des autres communes du cercle de Douentza a été créée par la loi 96 – 059 du 4 novembre 1996.

Elle couvre une superficie de 73,79 km².

Elle est limitée au Nord par la commune rurale de Deberé, au Sud par celle de Dianvely, à l'Est par la commune rurale de Petaka et à l'Ouest par la commune rurale de Koulewel Koundia.

La commune urbaine de Douentza est composée de la ville de Douentza et de quatre (4) villages qui sont : Drimbé, Every, Fombori et Coumbena.

La ville de Douentza est le chef lieu de la commune et se situe à :

- 8 km de Drimbé ;
- 4 km de Every ;
- 2 km de Fombori ;
- 5 km de Coumbena.

La commune urbaine de Douentza est administrée par un conseil communal de 11 membres dirigé par un bureau de 4 personnes (un maire et 3 adjoints).

Il existe quatre (4) commissions de travail :

- la commission des finances ;
- la commission de l'Etat Civil et du recensement ;
- la commission des affaires domaniales et foncières ;
- la commission socio-culturelle, sanitaire et environnementale.

Le conseil communal fonctionne sous forme de session dont quatre (4) ordinaires et des sessions extraordinaires en nombre indéterminé, conformément à la loi 95 – 034 portant code des collectivités territoriales. Chaque année sur les quatre (4) sessions ordinaires il y a une session budgétaire.

Le personnel communal comprend onze (11) salariés dont un secrétaire général, 2 régisseurs (recettes et dépenses), 1 secrétaire dactylographe, 1 planton, 3 vacataires de l'enseignement et 3 gardiens d'écoles.

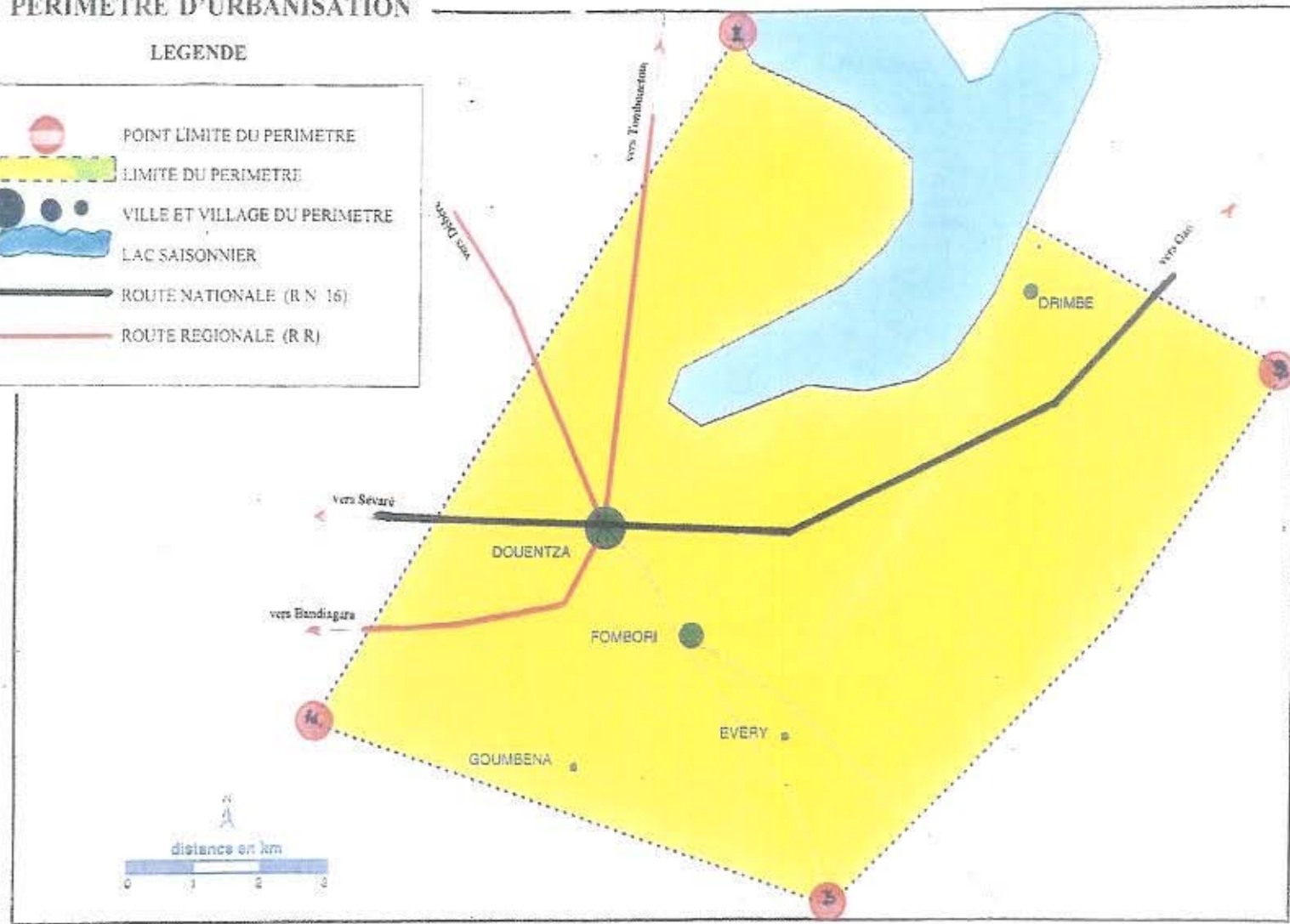
La commune dispose de 10 collecteurs de taxes payés à la tâche et affectés comme suit :

- | | |
|-------------------|---|
| - marché | 2 |
| - marché à bétail | 4 |
| - sortie véhicule | 2 |
| - fourrière | 1 |
| - abattoir | 1 |

IV. Périmètre d'Urbanisation

PERIMETRE D'URBANISATION

LEGENDE



Dans le but d'éviter la réalisation d'opération d'aménagement de façon anarchique et d'harmoniser les actions de développement, il est nécessaire de retenir autour de la ville un périmètre d'Urbanisation. Ce périmètre définit une aire géographique à l'intérieur de laquelle toutes les opérations d'aménagement doivent être soumises à l'appréciation des administrations compétentes (cercles, communes concernées par l'aire, les services déconcentrés etc.)

4.1 Description

Le périmètre d'Urbanisation retenu pour la ville de Douentza se confond avec les limites de la commune urbaine. Il a une superficie de 73,79 km² pour une population de 13.138 personnes (recensement de 1998).

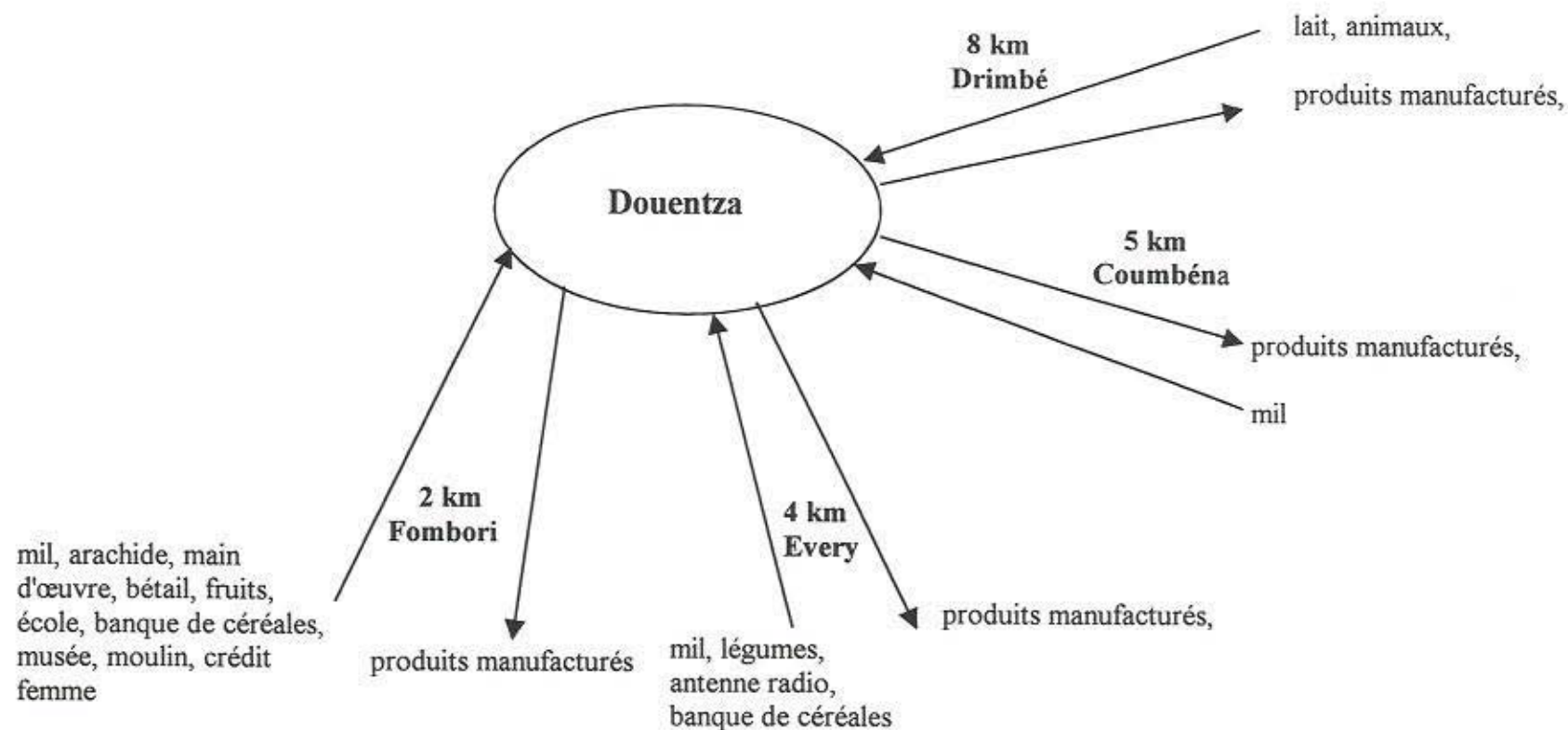
Il compte la ville de Douentza et quatre villages qui sont :

- le village de Drimbé, situé au Nord-Est, à 8 km. Drimbé paye les produits manufacturés et les condiments à Douentza et fournit chaque jour du lait à Douentza. Les animaux sont vendus au marché de Douentza. Drimbé dispose d'une école, d'un centre d'éducation pour le développement (CED) et d'un puits moderne ;
- le village de Every, situé au Sud-Est, à 4 km. Ce village vend ses produits maraîchers et le mil à Douentza. En retour il s'approvisionne en produits manufacturés et en condiments. Le village abrite l'antenne relais d'une radio locale (Daande Duwanza) ;
- le village de Fombori, situé au Sud, à 2 km et séparé de la ville de Douentza par des jardins et zones de maraîchages. Fombori vend le mil, les fruits et les animaux au marché de Douentza. En retour il s'approvisionne en produits manufacturés. Le village dispose d'une école, d'un musée, et d'une caisse de crédit (caisse des femmes) ;
- le village de Coumbéna, situé au Sud, à 5 km. A l'instar des autres villages ses produits d'agriculture sont vendus sur le marché de Douentza et ses populations s'approvisionnement en produits manufacturés à Douentza.

Tableau n°01. Coordonnées géographiques des villages du périmètre d'Urbanisation.

N°	Localités	Latitude (w)	Longitude (w)	Distance par rapport à Douentza
1	Douentza	14°59'39"	2°57'14"	
2	Drimbé	15°01'25"	2°53'45"	8 km
3	Fombori	14°58'51"	2°56'31"	2 km
4	Every	14°58'05"	2°55'45"	4 km
5	Coumbéna	14°54'51"	2°57'28"	5 km

Diagramme des échanges économiques entre Douentza et les villages de la Commune



4.2 Aspects physiques

Le périmètre d'urbanisation qui se confond avec les limites de la commune urbaine couvre 73,79 km². La ville se trouve à une altitude de 289 m.

Les plateaux qui entourent la ville sont constitués de grès durs qui forment une muraille de 500 à 600 m.

Le relief est aussi composé de plaines sablo-limoneuses à fertilité fragile (plaines sédimentaires).

4.2.1. Hydrographie

Douentza est arrosé par deux marigots, le Mayel et le Gorel. Le Mayel prend sa source à Touré sur le plateau Dogon dans la commune de Diamnati. Il traverse le territoire de la commune urbaine et inonde une plaine très vaste appelée yairé avant de se jeter dans le lac Korarou en passant par la commune de Deberé.

Quant au Gorel, il débute à Temba dans la commune de Koubwel sur le plateau. Il arrose la commune du même nom, longe les secteurs Sud et Est de la ville de Douentza avant de rencontrer le Mayel au niveau de l'ancien pont situé au centre ville. Après leur rencontre le nouveau marigot prend le nom de la plaine appelée Yairé.

Les principales mares sont aussi localisées sur les marigots. Il s'agit du louguère digitèmè, Louga baffa et Louga tchayki. Ces mares sont exploitées par les pêcheurs, les maraîchers (oignon, tomate, salade, chou, gombo) et les briquetiers.

Baranermi, la mare située dans la plaine inondable est exploitée aussi par les pêcheurs, les maraîchers, les planteurs (reboisement) et ceux qui pratiquent la culture de décrue.

4.2.2. Pluviométrie et vent

Les précipitations oscillent entre 350 et 400 mm par an. Le climat est de type sahélien avec une saison sèche longue de 8 à 9 mois, d'octobre à juin et une saison des pluies, de 3 à 4 mois à partir de juin.

Le mois le plus pluvieux est Août avec un 1/3 de la pluviométrie. Le nombre de jours de pluie varie entre 25 et 40 jours.

Les vents soufflent dans le sens Est-Ouest en général. En saison sèche le vent dominant est l'harmattan un vent chaud et sec. En hivernage la mousson s'installe et les pluies commencent.

Les températures moyennes par année tournent aux environs de 28° C.

4.2.3. Faune

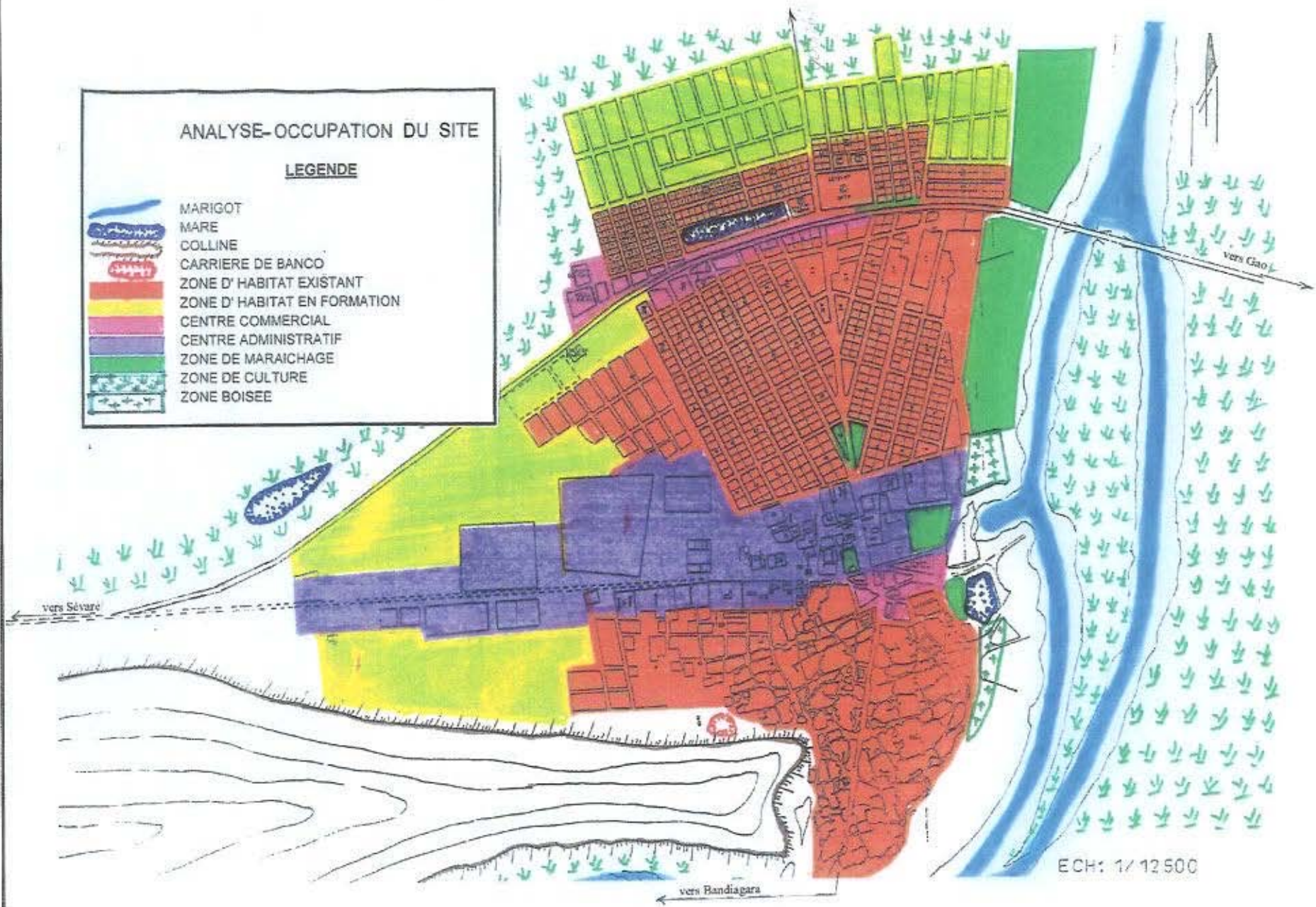
Elle est constituée de chats sauvages, ratels, civettes, genettes, chacals, lièvres, hérissons, rats de gambie et écureuil.

L'avifaune est représentée par les francolins (perdrix), les pigeons sauvages, la tourterelle du CAP, la tourterelle commune, les cailles, les canards siffleurs (dandrosigne), la cigogne d'abdin, le cormoran, l'oie de gambie (canard armé), le canard casqué, quelques nécrophages (vautours).

4.2.4. Flore

Elle est de type brousse tigrée avec des tâches de forêt par ci par là. Les végétaux ligneux sont dominés par les acacias, les bauhenia, le balanite acgyptiaca, l'hyphaene thebaïca et le lannea mucrecarpa (pegou). On rencontre dans les zones inondées le bourgon et le ferrio sauvage. Le cenchrus biflorus (Kèbè) dans les zones sablonneuses et le loudetia (pissirdi peulh), guassan (bambara) sont les herbacées.

V. Analyse, Occupation et Evolution du site



5.1. Analyse du site

5.1.1. Contraintes physiques

Le Sud-Ouest de la ville est dominé par le bout de la falaise de Bandiagara (Bamguel).

Le Sud-Est est une zone inondable.

Avec ces contraintes l'extension de la ville ne peut se faire que des côtés Nord et Ouest. Cependant l'extension serait possible du côté de Drimbé après la remise en état du pont situé au centre ville sur l'ancienne route de Gao.

5.1.2. Contraintes juridiques

Dans la commune à la date du 28/08/2002 existent neuf titres fonciers détenus par l'Etat et les privés. Tous ces titres se situent à l'intérieur du tissu existant et ne constituent pas de contrainte à l'extension de la ville.

Des études sont en cours pour que chaque cercle dans la région dispose d'un livre foncier.

5.1.3. Problématique foncière

Jusqu'à une date récente l'attribution des terres à usage d'habitation était faite par le chef de village et quelques familles de propriétaires terriens notamment les Wacambé et les Noukobé.

Les fagots de bois et la gerbe venaient en cadeau de reconnaissance entre le propriétaire et le locataire.

De nos jours, conformément aux dispositions du code domanial et foncier la terre appartient à l'Etat. Elle est gérée par les services des domaines de l'Etat.

5.2. Occupation du site

5.2.1. Zones d'habitat

L'ancien tissu a un habitat spontané. Les maisons sont en banco. Les toits sont en terrasses traditionnelles avec des bois de service et de banco.

Le quartier administratif est construit en semi-dur avec une couverture en bois et du banco. Au Nord de cette zone se trouve la partie lotie. Le côté Nord de la RN16 dispose de quelques maisons en dur, des maisons en banco avec des toits en banco et souvent en tôles.

L'ancien tissu et le nouveau sont séparés par le centre commercial et la zone administrative.

Sa superficie est de 143,365 ha.

5.2.2. Centre commercial

Il comprend deux ensembles. Le premier au centre ville abrite le marché principal et la gare routière.

Le second ensemble, situé de part et d'autre de la RN16, regroupe des boutiques, des magasins, des kiosques, des gargotes, des stations d'essence, l'hôtel la Falaise et des ateliers de réparation.

Le centre commercial couvre une superficie de 4,255 ha.

5.2.3. Centre administratif

Il longe l'ancienne route Mopti-Gao. C'est là que se trouvent les principaux services administratifs : administration centrale, justice, école, centre de santé, élevage, agriculture, douane, conservation de la nature et travaux publics. Sa superficie est d'environ 23 ha.

5.2.4. Zone de maraîchage

Elle couvre environ 3,5 ha. Le maraîchage est pratiqué le long des marigots Gorel et Mayel.

ANALYSE - OCCUPATION DU SITE

- 1 MARE DE LONGA TAYKI
- 2 COLLINE DU SEOUNDE



LES MARES ET LES COLLINES CONSTITUENT LES CONTRAINTES MAJEURES DU DEVELOPPEMENT SPATIAL DE LA VILLE VERS LE SUD ET L'EST

5.2.5 Zone de culture

Elle s'étend au Nord, à l'Est et à l'Ouest de la ville sur les parcelles non mises en valeur et non attribuées.

5.2.6. Zone boisée

Elle couvre une superficie de 32,6625 ha. La pépinière centrale de 2 ha qui est située le long du Gorel fait partie d'une vaste zone de pépinière qui s'étend le long du marigot de part et d'autres de la RN16.

Les espaces verts sont situés à la place de l'indépendance, face à l'académie, le long de la RN16 (camping) et au niveau du marché des petits ruminants. Les vergers sont localisés au Sud et à l'Ouest de la mare Lougabaffa.

5.3. Evolution du site

5.3.1. Douentza Précolonial

Ce site communément appelé ancien village ou ancien noyau est situé à l'extrémité Sud de la ville et coïncé entre les collines et le marigot. Il se caractérise par l'habitat traditionnel sans réseau symétrique et le manque d'équipement. Les trames sont irrégulières. Les bâtiments sont en banco avec couverture en terrasse traditionnelle.

5.3.2. Douentza pendant la période coloniale

Il s'agit de la zone située entre l'ancien noyau et le Sud de la RN16. Elle est occupée par les bureaux, les logements de service, le centre commercial et l'extension de l'ancien noyau sous une forme plus régulière et tramée.

Les rues sont bien dégagées et les bâtiments sont en semi-dur. On assista pendant cette période à la construction de bureaux et de logements de fonction.

5.3.3. Douentza après l'indépendance

L'extension de la ville s'est effectuée sur les ceintures Nord et Ouest. Les trames sont régulières et les bâtiments sont en semi-dur et parfois en dur. Actuellement la ville de Douentza est composée de cinq quartiers :

- 1^e quartier : on y trouve l'ancien site de wouro siré et de Noukebé, le site des Travaux Publics, du centre d'animation pédagogique et du centre culturel ;
- 2^e quartier: on y trouve l'ancien site de wouro diawambe, cité des enseignants, sites de la justice, de la santé et de la gendarmerie ;
- 3^e quartier : on y trouve l'ancien site de wouro missibi,, de bimbedje et de Mbargué;
- 4^e quartier : on y trouve l'ancien site de sarré, de louguéré, de petel, de fatorè mossi en partie, de margou et de fatorè walo;
- 5^e quartier : on y trouve l'ancien site de fatorè mossi en partie et le site des logements administratifs.

HABITAT TRADITIONNEL

MOSQUEE DU DEUXIEME QUARTIER



LE STYLE DE CONSTRUCTION DOMINANT EST L'ARCHITECTURE SOUDANO-SAHELIENNE

EVOLUTION DU SITE

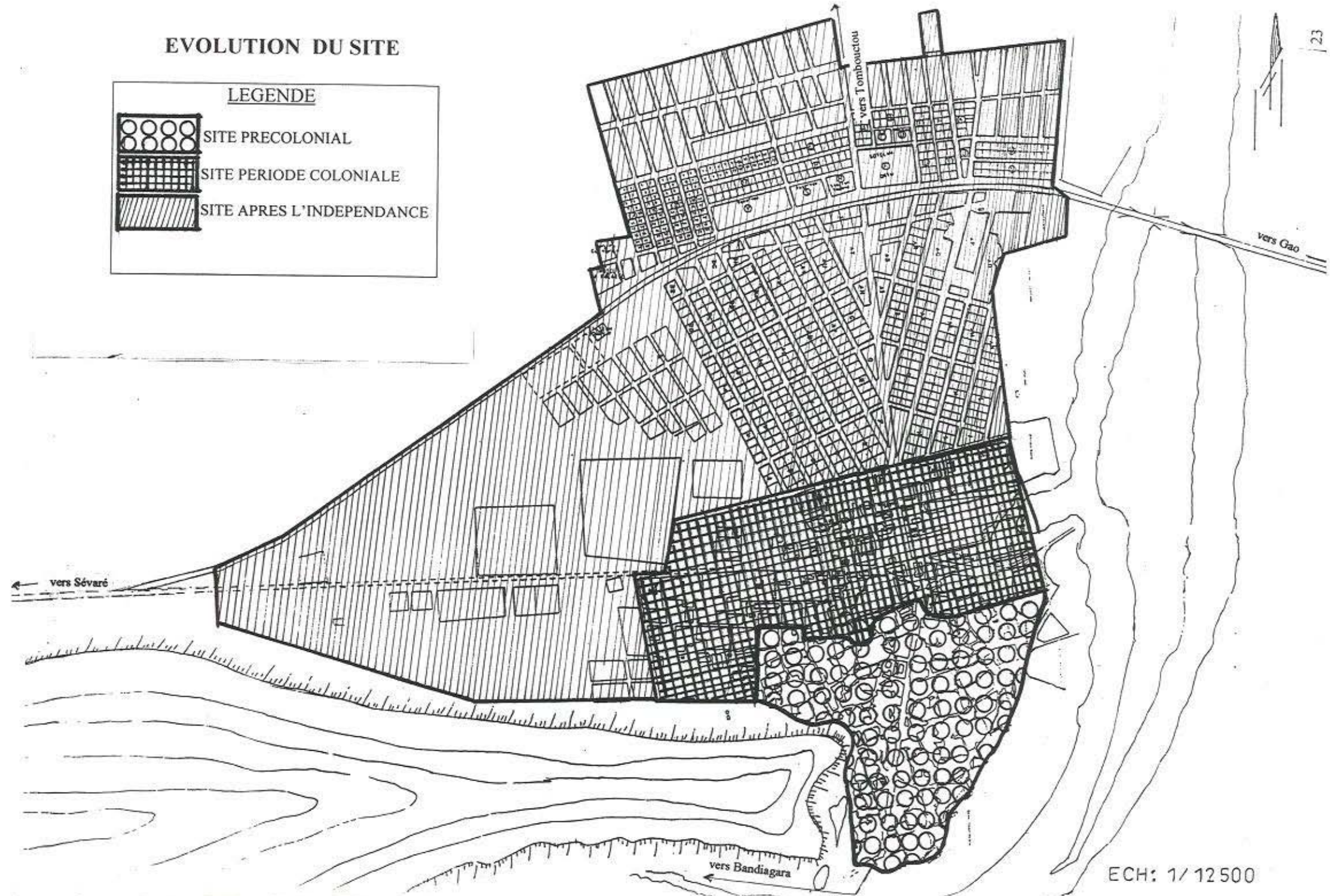
LEGENDE



SITE PRECOLONIAL

SITE PERIODE COLONIALE

SITE APRES L'INDEPENDANCE



VI. Démographie

6.1. Aperçu de la population

L'analyse démographique est fondée sur les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998.

D'après ces résultats la population référentielle de la ville de Douentza a été estimée à ;

- 7 044 habitants en 1976 ;
- 10 469 habitants en 1987 ;
- 10 467 habitants en 1998.

Le taux de croissance a atteint 3,67 % en 1987 et n'a pas varié entre 1987 et 1998. La stagnation du taux de croissance de la population serait essentiellement dûe au phénomène de la rébellion qui a vu le départ de l'ensemble de la population blanche.

Compte tenu du fait que les populations de 1987 et 1998 sont les mêmes l'analyse portera sur les données des recensements de 1976 et 1998.

Le taux de croissance a atteint 1,8 % en 1998.

La population actuelle de la ville de Douentza en 2002 serait de l'ordre de 11 240 personnes. De 1976 à 1998 le nombre de concession est passé de 873 à 1070 et le nombre de ménage de 1523 à 1827 soit 1,75 ménage par concession en 1976 contre 1,71 en 1998.

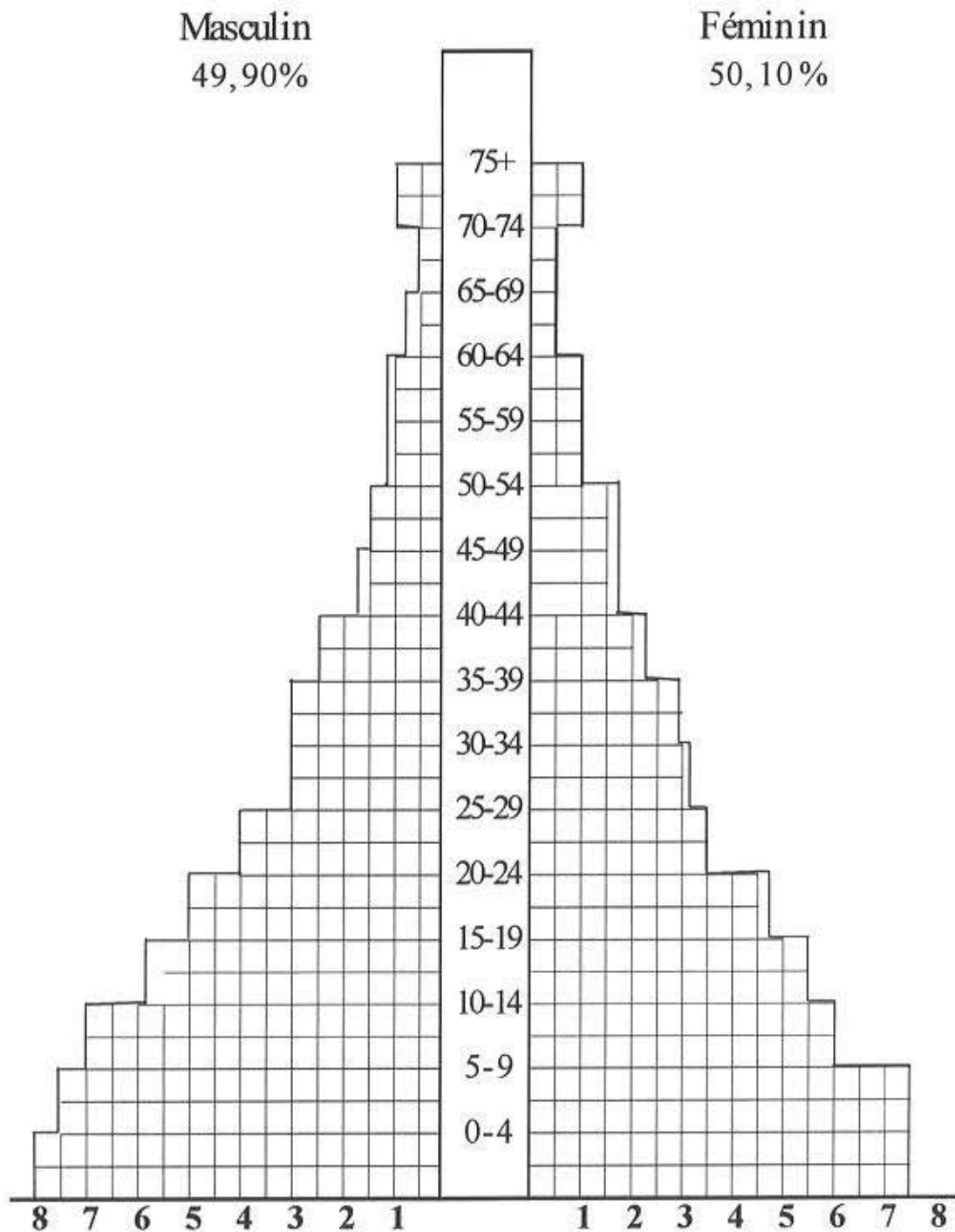
Au cours de la même période le nombre de personne par ménage est passé de 4,63 à 5,73.

Quant au nombre de personne par concession, il est passé de 8,07 à 9,78.

Des données ci-dessus il ressort que la population supplémentaire entre 1976 et 1998 a contribué en partie à l'augmentation du nombre de personnes par ménage (4,63 à 5,73) et du nombre de personnes par concession (8,07 à 9,78).

6.2. Pyramide des âges de la commune de Douentza

(Recensement général de la population de l'année 1998)



6.3. Structure par âge de la population de la commune de Douentza**Tableau n° 02. Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge (1998)**

N°	Groupe d'âges	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
1	0 – 4	1022	974	1996	15,2
2	5 – 9	1002	957	1959	14,9
3	10 – 14	895	812	1707	13,00
4	15 – 19	750	748	1498	11,40
5	20 – 24	503	525	1028	7,80
6	25 – 29	377	470	847	6,40
7	30 – 34	346	418	764	5,80
8	35 – 39	312	361	673	5,10
9	40 – 44	285	288	573	4,40
10	45 – 49	239	216	455	3,50
11	50 – 54	193	215	408	3,10
12	55 – 59	160	144	304	2,30
13	60 – 64	146	141	287	2,20
14	65 – 69	100	81	181	1,40
15	70 – 74	77	76	153	1,20
16	75 et plus	152	153	305	2,30
17	Total	6 559	6 579	13 138	100

L'analyse de la structure de la population concerne l'ensemble de la commune. Elle a été effectuée à partir des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de l'année 1998. La commune de Douentza étant une commune urbaine l'éclatement par tranche d'âge a été obtenu à partir des différents groupes d'âges de la population urbaine de la région de Mopti.

La structure de la population telle qu'elle se dégage de la pyramide des âges confirme la jeunesse de la population.

La population de moins de vingt (20) ans représente près de 55 % de la population de la commune.

La tranche d'âge de 5 à 19 ans qui constitue la population scolaire représente 39,5 %.

La population féminine de 15 à 39 ans représente 38,3% du total représenté par ce sexe. Ce qui contribuera à prolonger la tendance de renouvellement des populations jeunes.

La population féminine de la commune représente 50,10 % de la population totale. La population masculine représente 49,90 %.

6.4. Croissance de la population et tendance à l'urbanisation

Le taux d'accroissement de la ville de Douentza a atteint 1,8 % en 1998.

Par application de ce taux, la population actuelle (2002) de la ville est estimée à 11 240 personnes.

Au cours des dernières années le surplus de population a contribué en partie au peuplement des concessions existantes. Le lotissement effectué en 1995 au Nord de la ville n'est pas dense et le tissu est en cours de formation.

L'extension de la ville est en cours à l'Est le long de la route de Mopti, la RN16 avec le lotissement effectué en 2002. La formation de ce tissu n'a pas encore démarré. Il pourrait servir aux futures habitations.

6.5. Perspective démographique

La ville de Douentza a un caractère agropastoral. Elle constitue également une ville de transit des transporteurs à destination de Gao.

Avec l'ouverture prochaine de la route de Tombouctou en cours d'aménagement, le caractère de ville-transit de Douentza va s'accroître, ce qui confèrera à la ville plus d'importance.

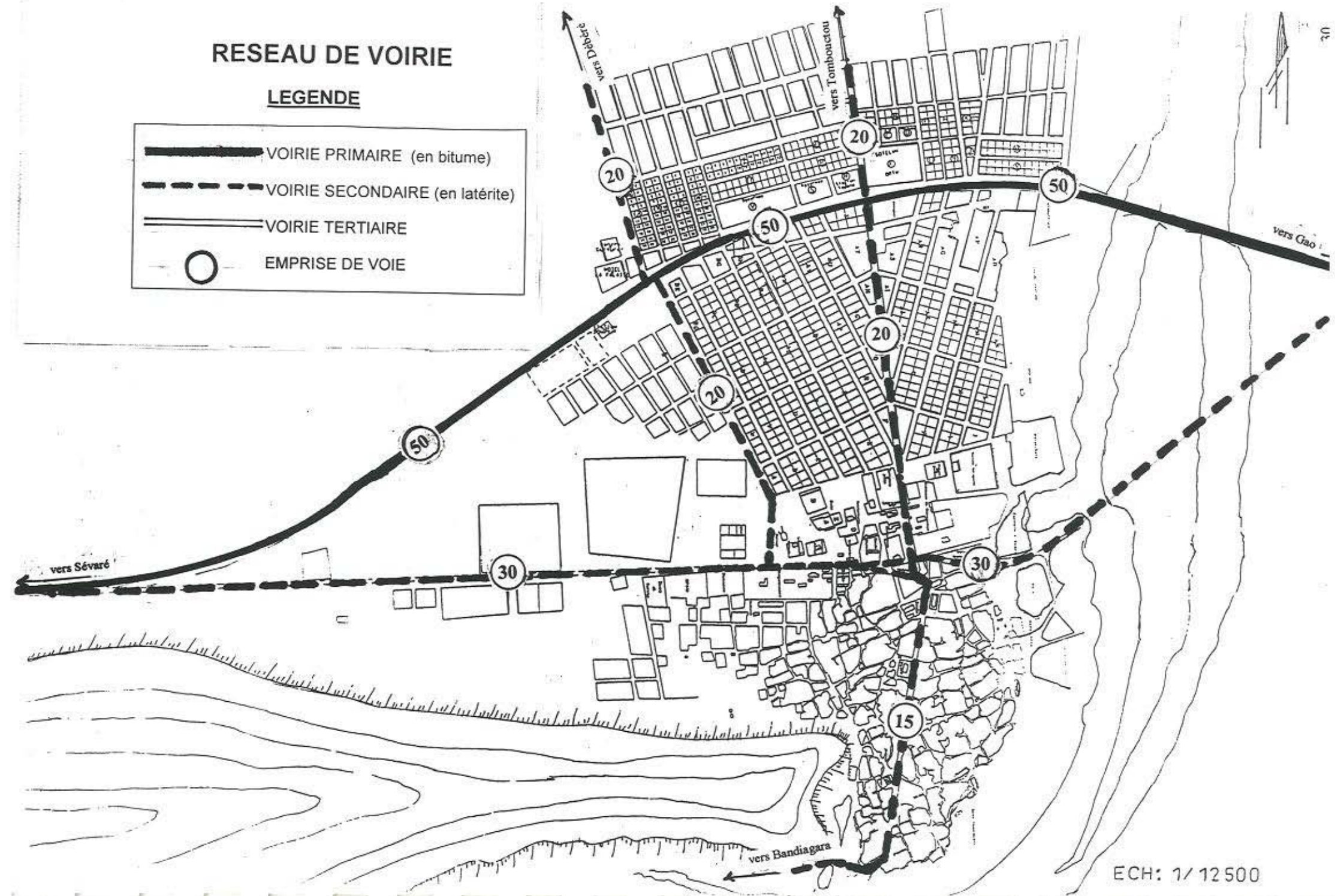
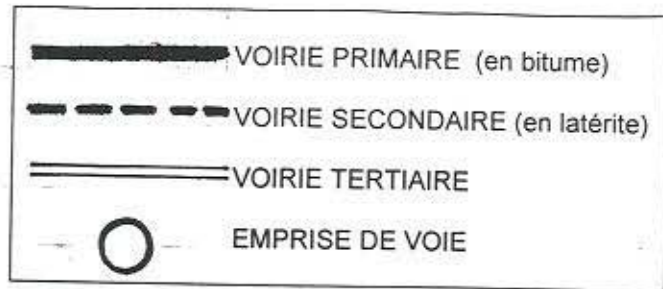
Compte tenu de ce qui précède, on estime que le taux de croissance de la population de la ville peut être vu à la hausse pour atteindre l'ordre de 3 % en 2022 ce qui nous conduit à un taux moyen de 2,4 % arrondi à 2,5 % pour les 20 prochaines années.

La population de la ville de Douentza dans les vingt années à venir, soit à l'horizon 2022 serait de l'ordre de 18 420 personnes soit une population supplémentaire de 7180 personnes.

VII. Voirie, Réseaux divers et Assainissement

RESEAU DE VOIRIE

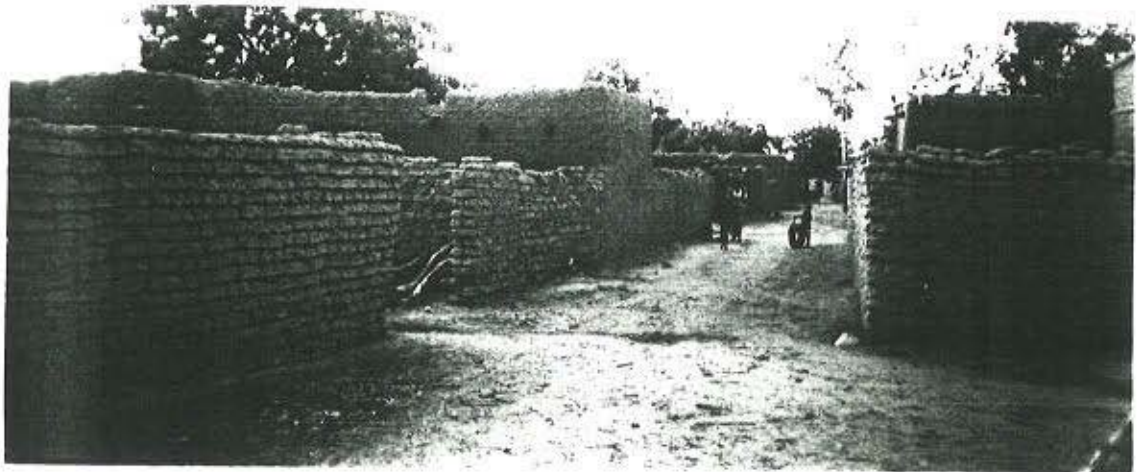
LEGENDE



ECH: 1/12500

RESEAUX DE VOIRIE

- 1 VOIRIE PRIMAIRE : ROUTE DE GAO (R N 16)
- 2 VOIRIE SECONDAIRE : ANCIENNE ROUTE DE GAO
- 3 VOIRIE TERTIAIRE : RUELLE DU TISSU ANCIEN



L'ABSENCE D'ENTRETIEN CONTRIBUE A LA DEGRADATION CONTINUELLE DES VOIES

7.1. Voirie

7.1.1 Voirie primaire :

La voirie primaire localisée dans la commune urbaine de Douentza, se limite à la seule route nationale n°16 (RN-16). Elle traverse la commune sur une longueur de 10.000 m (10 km) avec une emprise de 50 m. Elle est revêtue en bi-couche et sa largeur est de 9 m dont 6 revêtus et 3 m d'acôtément non revêtus. On note trois (3) dalots de 4 m sur 2m ; trois (3) buses de diamètre 0,80 m et un pont de trois (3) travées pour une longueur de 25 m. Le pont est construit sur le "Mayel" au niveau de Louga. Le service de renforcement des routes (SRR) est chargé de son entretien périodique et courant. Il siège dans la cour des Travaux Publics (TP). Le SRR intervient aussi pour l'entretien des routes en terre et exécute d'autres travaux en cas de besoin et sur demande des collectivités. Le SRR dispose d'un certain nombre d'équipements pour l'exécution de ces travaux.

7.1.2. Voirie secondaire.

La voirie secondaire comprend essentiellement les routes d'intérêt régional (RR) classées ou non qui sont :

- la RR 29, d'une emprise de 15m (tronçon urbain), relie Douentza à Bandiagara. Elle est longue d'environ 130 km dont 12 dans la commune urbaine. Elle est aménagée en latérite. Actuellement en dégradation continue elle ne permet pas l'accessibilité de Bandiagara par automobile pendant l'hivernage ;
- la RR 30 (Douentza – Karsani – Rharous) dont 13 km dans la commune. En latérite, elle a une emprise de 20 m.
- la route de l'espoir (Douentza – Tombouctou) non classée. Elle traverse la commune sur une longueur d'environ 7 km. Elle est en construction en latérite. Son emprise est de 20 m ;
- la route Douentza – Douma-Koro ; non classée et non aménagée, traverse la commune sur une longueur d'environ 15 km. Son emprise est de 15 m ;
- la bretelle qui relie le poste de contrôle (PC) à l'entrée Ouest de la ville à la RN 16 en passant par le centre ville sur une longueur de 4 km. Avec une emprise de 30 m, elle est aménagée en latérite et comporte des ouvrages sur le Gorel et le Mayel à l'Est après la gare routière. La liaison entre la gare routière et la RN16, est interrompue pendant la période des hautes eaux ;

Le service des travaux publics est chargé de leur entretien ainsi que la maintenance des ouvrages de franchissement (ponceaux, buses et radiers). Il assure aussi les reprofilages lourds et partiels des voies, la mise en place des panneaux de signalisation, le comptage routier et les barrières de pluies. D'une manière générale, les TP s'occupent de l'entretien des routes secondaires et tertiaires. La création du service des TP à Douentza date des premières années de l'indépendance. Il dispose aussi d'un certain nombre d'équipements.

7.1.3. Voirie tertiaire.

Cette voirie comprend surtout les rues et autres petites voies d'accès aux quartiers ou villages. Elles sont nombreuses dans la commune urbaine et dans la ville de Douentza. Elles ne sont pas aménagées pour la plupart. Les emprises variant de 2 à 20 m selon que l'on soit dans l'ancien noyau ou dans les tissus tramés. Les rues ne sont ni numérotées ni dénommées.

7.2. Réseaux divers.

7.2.1. Alimentation en eau potable

L'approvisionnement en eau potable de la ville de Douentza est assurée en grande partie par le réseau d'adduction d'eau existant.

Le réseau d'adduction d'eau de Douentza a été mis en service en 1980 sur financement de la Coopération Canadienne. L'extension faite en 1996 a été financée par la KFW. Le réseau d'adduction d'eau mesure 7 km. Deux (2) forages de 30 m³/H et de 24m³/H desservent un château d'eau de 150 m³.

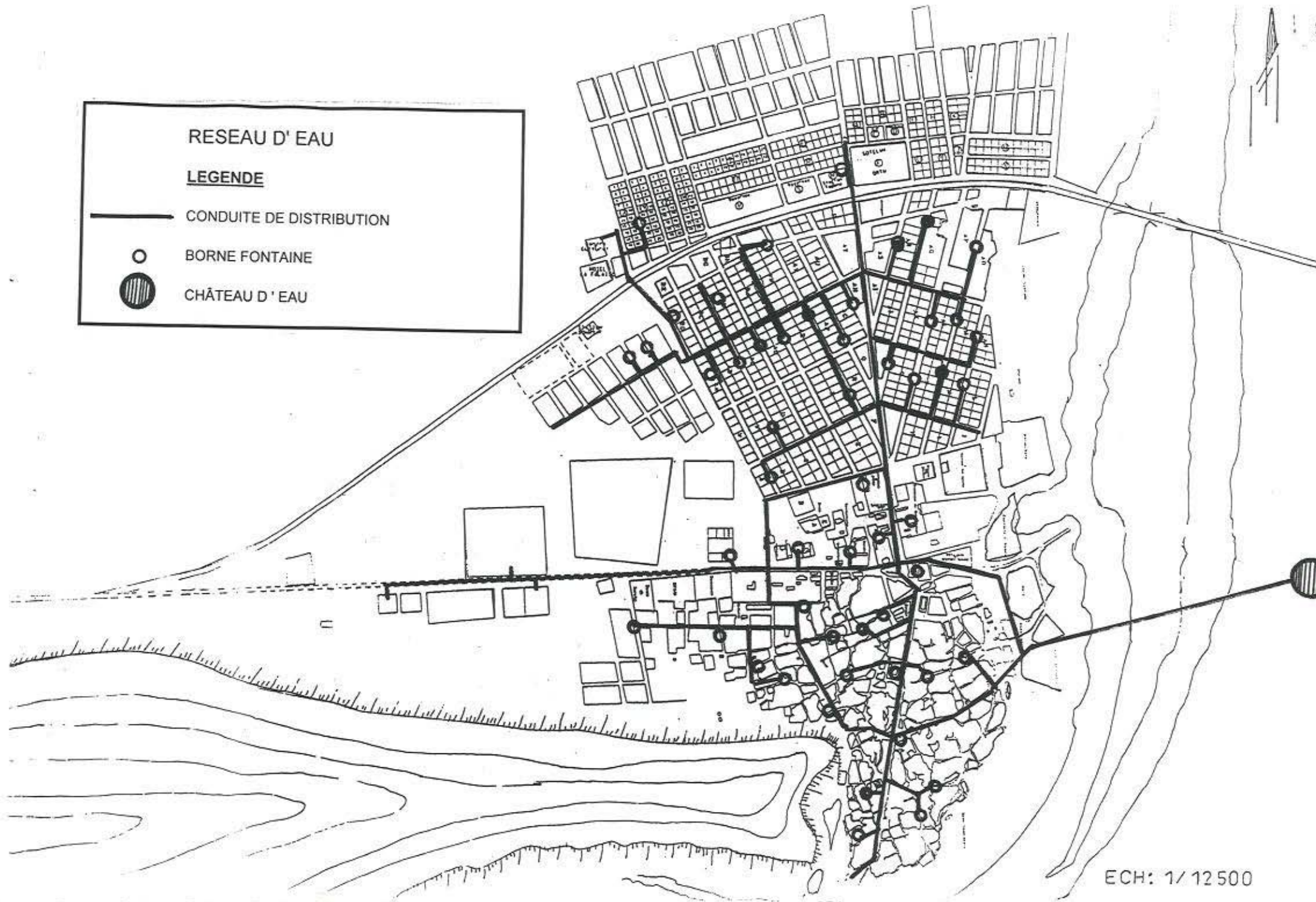
RESEAU D' EAU

LEGENDE

— CONDUITE DE DISTRIBUTION

○ BORNE FONTAINE

● CHÂTEAU D' EAU



ECH: 1/ 12500

55 bornes fontaines publiques sont installées à travers la ville et surtout concentrées au niveau de "l'ancien village" et les premiers lotissements (sud RN16)

Le nombre d'abonnés est de 81 pour les privés et 7 pour l'administration. Le taux de couverture de la ville est d'environ 70 %. Il existe actuellement des possibilités de branchements.

L'adduction d'eau de Douentza est gérée par une association dénommée "Association des Utilisations d'Eau Potable de Douentza (AUEPD). Les difficultés rencontrées par cette association sont:

- l'insuffisance du nombre de forages et la faiblesse de la capacité du château d'eau ;
- le problème de recouvrement des créances ;
- la mauvaise gestion des bornes fontaines.

L'AUEPD est gérée par un conseil d'administration de 9 membres, un comité de contrôle de trois (3) membres et un comité de suivi de quatre (4) membres (le président de l'AUEPD, le trésorier, le secrétaire administratif et le secrétaire au développement). Le prix du m³ d'eau est de 250 FCFA.

Le reste de la ville s'alimente à partir des forages et des puits qui sont nombreux dans les différents quartiers de la ville. Ils sont soit modernes, semi ou traditionnels, publics ou privés. Les puits ont des diamètres et des profondeurs variables et non protégés pour la plupart.

7.2.2. Alimentation en électricité

L'électricité à Douentza est fournie par la société Energie du Mali (EDM).

Le réseau d'électricité de EDM, a été mis en place le 31/03/1998 et la capacité installée est de 200 KWH. Il est alimenté par 2 moteurs Diesel de 150 KVA. Le réseau est long de 7 km et compte 200 abonnés. La couverture de la ville est d'environ 45 %. Le réseau EDM de Douentza, n'a pas de transformateur et ne dispose pas d'élément de protection (paratonnerre). Les groupes sont aussi de faible capacité et le personnel est insuffisant. Le service est assuré de 17h à 00h. L'éclairage public est très faible et la plupart des poteaux de transport des câbles sont en bois.

7.2.3. Réseau de téléphone

Il est géré par la Société de Télécommunication du Mali (SOTELMA). L'agence de Douentza a été mise en service en 1997 et la capacité installée est de 166 abonnés. Des panneaux solaires et la source EDM, alimentent le central. Le nombre d'abonnés est de 68 et d'autres raccordements sur le réseau sont possibles à condition d'installer des postes de contrôle (PC). Tous ces abonnements sont sur lignes analogiques.

7.2.4. RADIO – TV

Il existe deux (2) stations de Radio FM à Douentza et une de TV. L'une des radio avec la TV, sont des relais de l'ORTM et l'autre radio est locale (FM Daandi Duwansa).

La radio TV de l'ORTM a été mise en service en 1996. La capacité installée de la radio est de 250 watt et celle de la TV est de 100 watt. Ces relais (radio TV) en terrain plat, ont un rayon de service de 50 km. Ils sont alimentés par un groupe électrogène de 15 KVA et par l'EDM. La durée des émissions va de 12h à 14h 30 et 17h à 00h pour la radio et de 17h à la fin des programmes télé pour la TV les jours ordinaires et le week-end de 10h à la fin des émissions. Le taux de couverture est d'environ 80 %. Le site de Koumbé n'est pas couvert par les émissions de l'ORTM pour des raisons de situation géographique (derrière les collines au Sud). Le pylône est long de 54 m et le personnel est composé de deux (2) agents. L'antenne de l'ORTM est dans la cour de la SOTELMA. Les équipements de la station sont en numérique et les heures d'émission sont très courtes.

Il existe une radio FM, dénommée "Daandé Duwansa", créée sur initiative de l'ONG "NEF" et financée par OXFAM .

RESEAU D' ELECTRICITE

LEGENDE



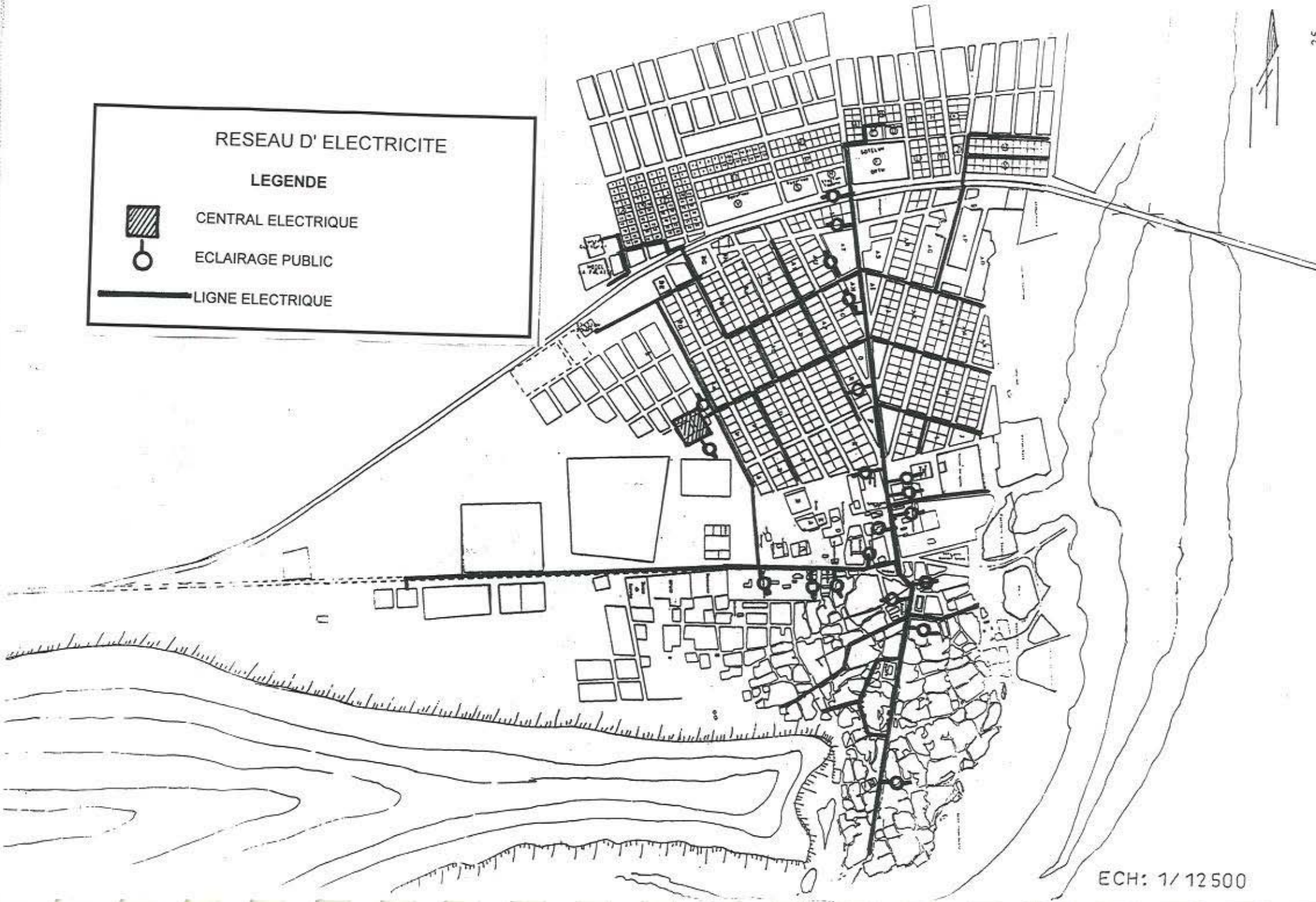
CENTRAL ELECTRIQUE



ECLAIRAGE PUBLIC



LIGNE ELECTRIQUE



ECH: 1/ 12 500

RESEAU DE TELEPHONE (Constat)

LEGENDE



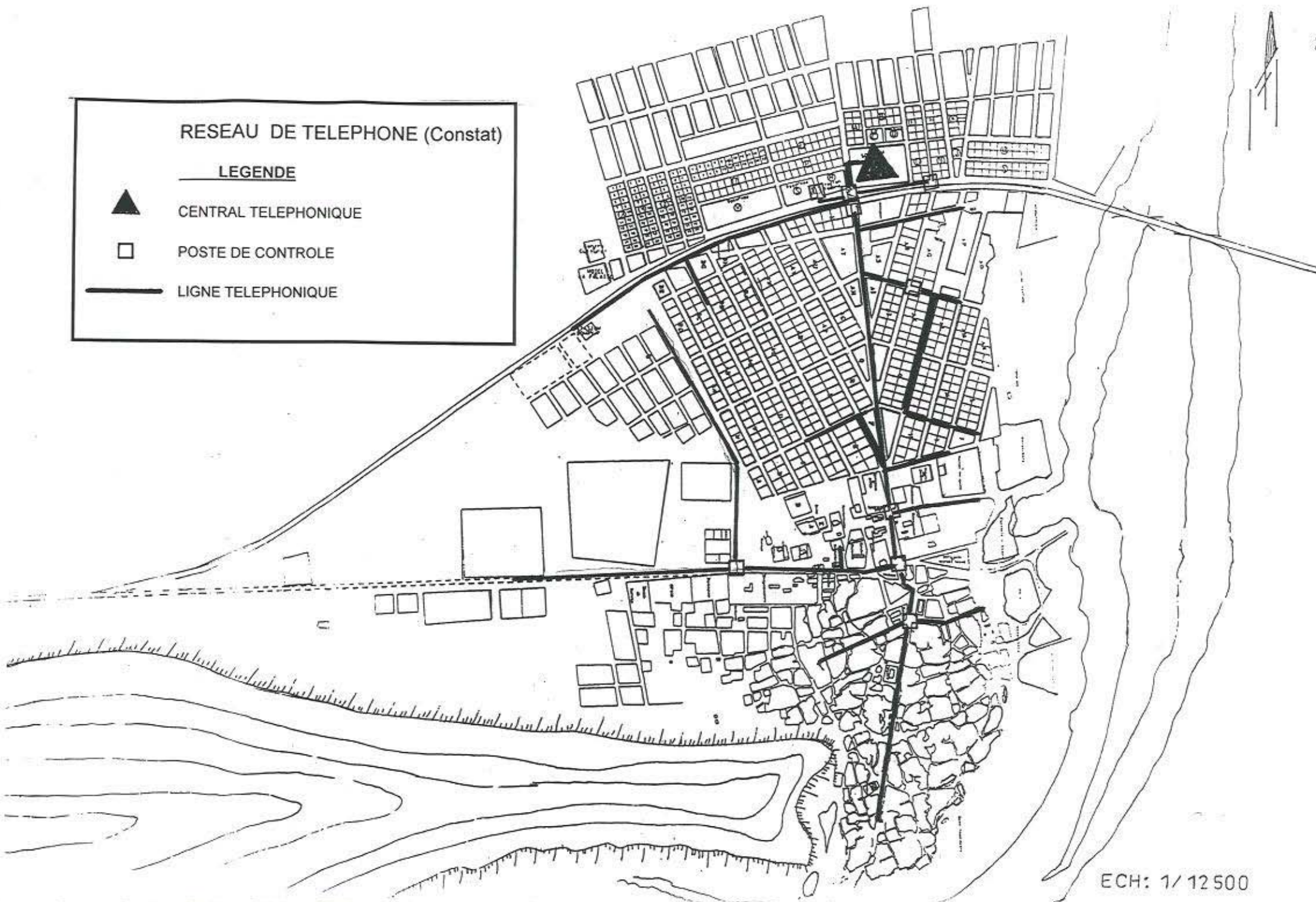
CENTRAL TELEPHONIQUE



POSTE DE CONTROLE



LIGNE TELEPHONIQUE



ECH: 1/12500

Elle a été créée en juillet 1993 pour un coût de 13 millions CFA. Elle dispose de 2 antennes dont l'une à la station et l'autre sur les collines à proximité de Every. La radio est alimentée par des batteries solaires et par l'EDM. Son rayon d'écoute varie de 40 à 80 km selon la position par rapport aux collines. La radio couvre aujourd'hui 12 communes du cercle. Les recettes de la radio sont faibles et le personnel insuffisant. L'APROCOR est la personne morale qui gère la Radio

7.3. Hygiène et assainissement

7.3.1 Evacuation des eaux pluviales

L'évacuation des eaux pluviales à Douentza, se fait par gravitation naturelle et par un réseau de caniveaux, mis en place en 1998.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales a une longueur de 4570 ml. Le drainage est assuré par 4 caniveaux et 2 collecteurs (1 principal et 1 secondaire). Ce réseau est entièrement couvert sur une partie du tronçon et à moitié sur l'autre. Le taux de couverture est seulement d'environ 10 %. Les eaux pluviales sont mal évacuées par certains caniveaux et stagnent dans certaines rues et parcelles de la ville. Un comité de suivi et d'entretien du réseau existe dans chaque quartier mais depuis leur mise en place, ils n'ont pas fonctionné et les caniveaux sont à moitié obstrués par endroits.

L'insuffisance du réseau et le manque d'entretien constituent le problème principal.

7.3.2. Eaux usées et excréta

La ville ne dispose d'aucun système adéquat d'évacuation des eaux usées. Elles sont directement déversées soit dans la cour, soit aux abords immédiats de la concession ou tout simplement dans la rue. Pour les eaux de toilettes, généralement une saignée est pratiquée dans le mur des toilettes vers la rue ou un puits perdu, là où il en existe les reçoit. Les excréta, ne sont jamais évacués hors de la concession. Ils restent dans les fosses d'aisance creusées à l'intérieur des cours. En cas de remplissage une nouvelle fosse est creusée pour remplacer l'ancienne. Le GIE ECO seul dispose de deux (2) blocs de latrines publiques dont l'un est opérationnel depuis près de trois (3) ans et l'autre bloc en cours d'achèvement.

7.3.3. Ordures ménagères

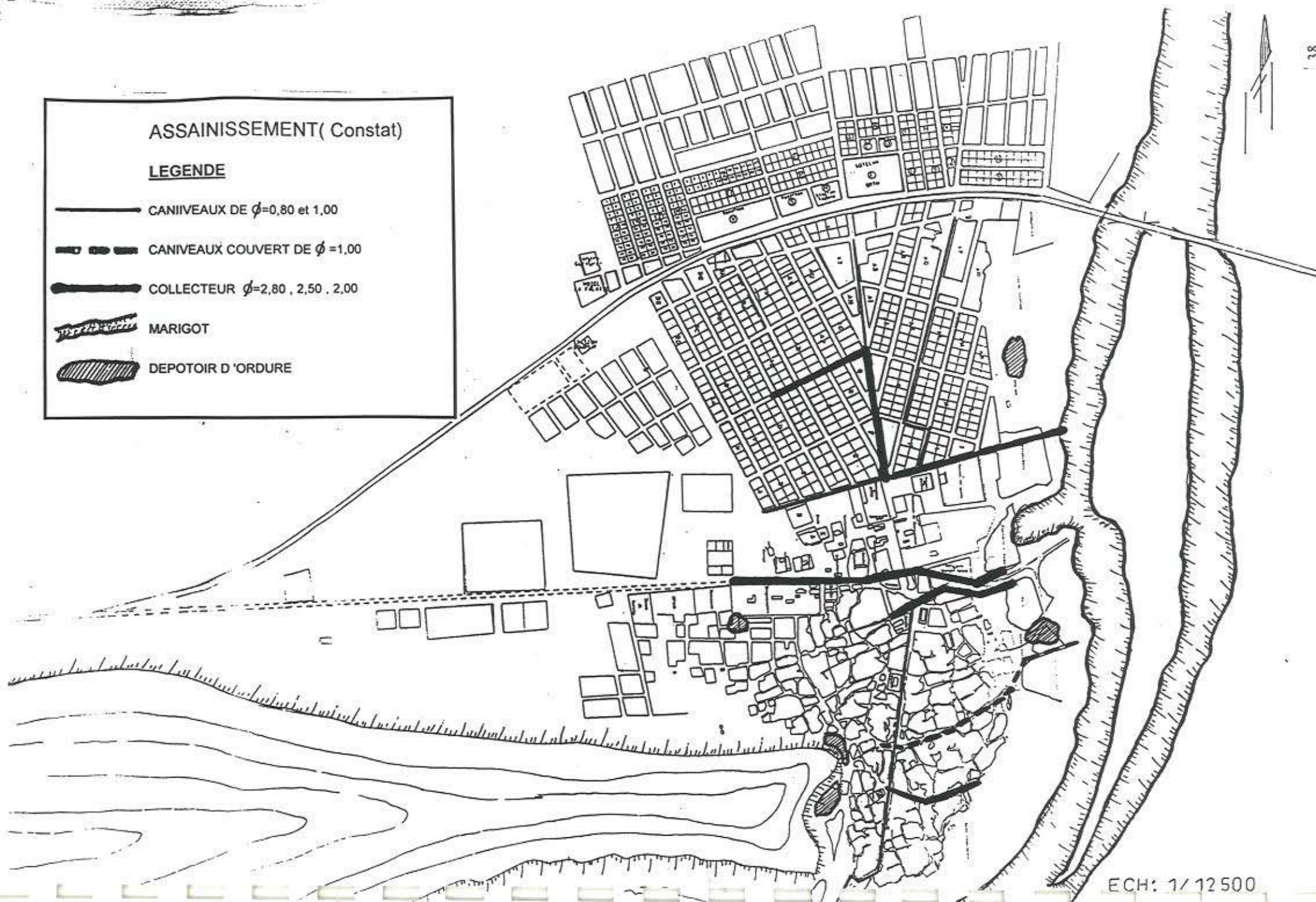
Les déchets solides d'origine familiale (papiers, plastiques usagés, restes d'aliments, restes d'herbes et de bois, excréments d'animaux etc.) sont eux aussi déposés dans un coin de la concession et vidés ensuite derrière le village. Généralement les déchets d'origine animale (fumier) ou végétale, sont transportés vers les champs de culture par ramassage direct dans la cour ou après une collecte. Les abords immédiats du marigot "Gorel" avec les mares adjacentes sont envahis par les ordures. Le bas de la colline et aussi certaines rues et places publiques sont également envahis par des ordures. Il existe toutefois des dépotoirs de transit qui ne sont jamais vidés et sont détériorés.

A partir de l'année 2000, le Projet Laabal du GIE ECO, a entrepris un programme de ramassage des ordures qui consiste à déposer des poubelles, devant les concessions, pour la précollecte des ordures et ensuite la collecte se fait par charrette à traction animale. Le service de collecte est assuré 2 fois par semaine. Les prestations se font sur abonnement (inscription à 2000 F CFA et prestation du mois à 1000 F CFA). Aujourd'hui, il compte 63 abonnés et un contrat de ramassage des ordures du marché le lie à la Mairie de Douentza.

ASSAINISSEMENT(Constat)

LEGENDE

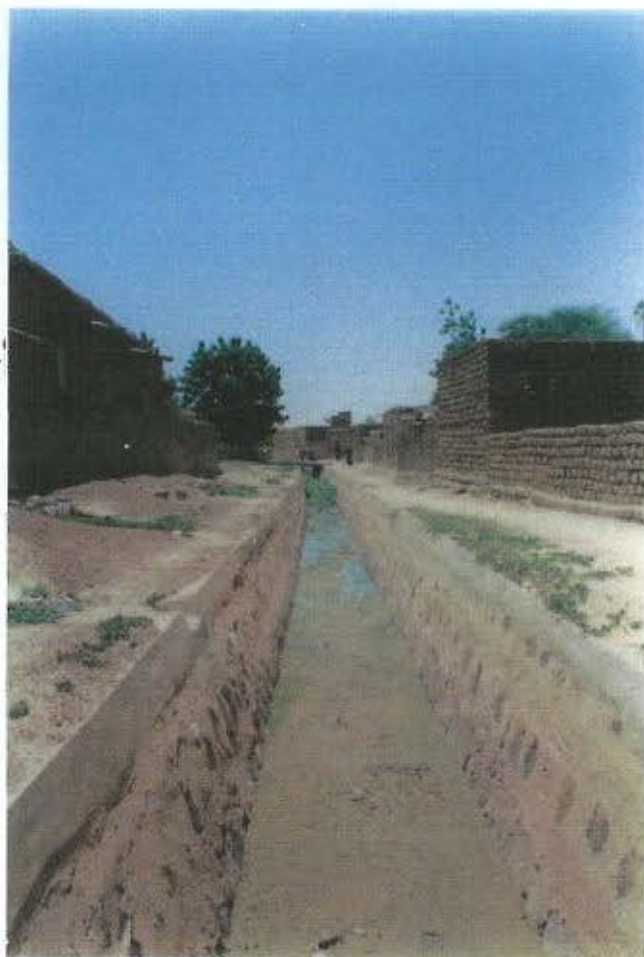
-  CANIVEAUX DE $\phi=0,80$ et $1,00$
-  CANIVEAUX COUVERT DE $\phi=1,00$
-  COLLECTEUR $\phi=2,80, 2,50, 2,00$
-  MARIGOT
-  DEPOTOIR D'ORDURE



RESEAU D' ASSAINISSEMENT

(Constat)

CANIVEAU PRINCIPAL DU TISSU ANCIEN



CANIVEAU MACONNE EXISTANT : UN DEPART POUR LA SOLUTION AU PROBLEME D' ASSAINISSEMENT

7.4. Transports

A Douentza il existe une gare routière très exiguë et n'ayant aucune infrastructure en dehors d'une maisonnette de 2 pièces en banco servant de guichet et d'un hangar en paille pour l'accueil. Le parc automobile est peu fourni (31 véhicules tous transports confondus). L'auto gare est située au centre de la ville non loin du marché à bétail. Sa superficie est moins d'un (1) ha. Une autre place prévue à l'Est de la rue OUA et au Sud de la RN16 n'a jamais été occupée ni par les transporteurs ni par les véhicules. Cette place n'a fait l'objet d'aucun aménagement.

Les transporteurs de Douentza, sont regroupés au sein de la structure démembrée du Syndicat des Transporteurs Urbain et Interurbain (SYNTRUI). Cette structure locale est dirigée par un bureau et comprend un guichet chargé de la vente des billets de transports et des tickets de sortie ou de parking et une section de contrôle chargée de veiller à la régularité des tours de départ ainsi que la prévention des actes de fraude des transporteurs. Le syndicat compte aujourd'hui 31 adhérents constitués par les propriétaires de véhicules, le personnel du guichet et celui du contrôle.

La gestion du syndicat est pratiquement informelle. Le parc automobile est plus ou moins vieillissant et ne répond pratiquement pas aux normes requises.

Les charrettes assurent en partie le transport à l'intérieur de la ville et entre celle-ci et certains villages.

Par ailleurs, il existe à l'Est de la ville une piste d'atterrissage pour petits avions et datant de la colonisation. La piste n'est pas entretenue et est en dégradation continue.

7.5. Circulation et sécurité

La circulation n'est pas bien organisée à Douentza. Les véhicules sont peu nombreux et les rues ne sont pas aménagées. On note également l'absence de panneaux de signalisation et l'incivisme de certains usagers de la route. Par ailleurs, l'occupation anarchique des voies publiques, constitue souvent le goulot d'étranglement de la circulation. Le jour des foires, la circulation au niveau du marché et ses alentours, est très difficile. La sécurité est assurée par une brigade de gendarmerie et un peloton de gardes. Les services paramilitaires du service local de la conservation de la nature (SLCN) et de la douane, contribuent chacun dans son domaine à la sécurité des populations.

Il n'existe pas de service de police.

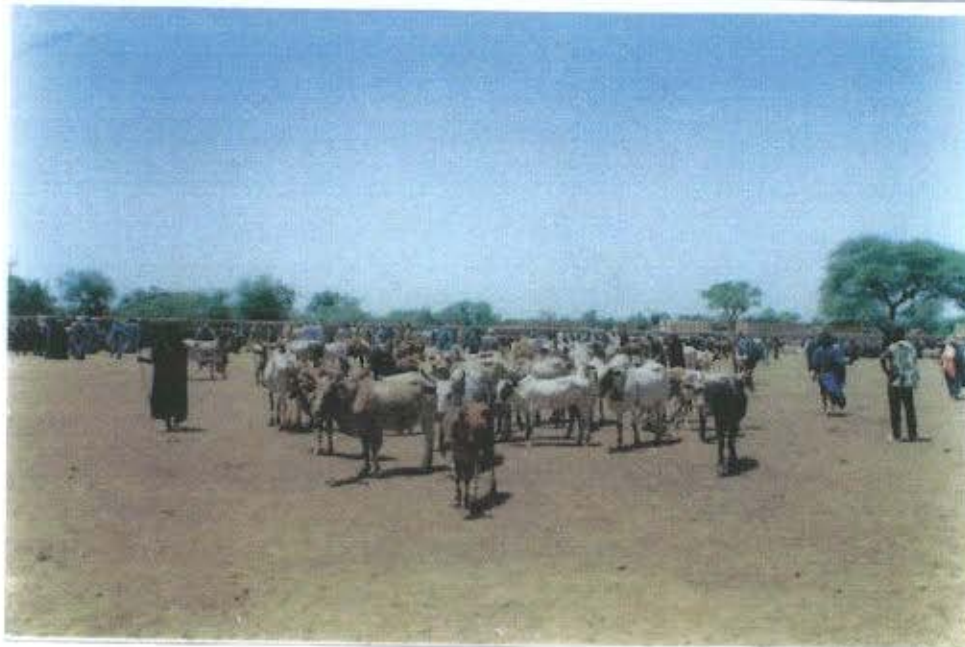
7.6. Conclusion

Il ressort du constat que l'aménagement des voies et des infrastructures d'assainissement n'a pas suivi le développement de la ville. Il est donc nécessaire de prendre des dispositions à l'avenir pour mieux structurer les voies existantes, aménager les voies et les réseaux d'assainissement au fur et à mesure que les zones se créent.

VIII. Economie

MARCHE A BETAIL

- 1 PARC DES PETITS RUMINANTS
- 2 PARC DES BOVINS



CARREFOUR D'ECHANGE POUR LES MARCHANDS DE LA ZONE . FACTEUR IMPORTANT DU DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

La commune urbaine de Douentza a un caractère agropastorale et les populations ont comme activités principales l'agriculture et l'élevage.

L'économie peut être répartie en trois (3) secteurs : primaire, secondaire et tertiaire.

8.1. Secteur primaire

Ce secteur comprend : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et l'exploitation forestière.

8.1.1. Agriculture

Elle repose principalement sur les cultures vivrières, maraîchères et fruitières, celles industrielles (arachide et dâh) ne servant qu'à la consommation locale.

- **Cultures vivrières** : Dans la commune urbaine de Douentza on cultive essentiellement le petit mil. Les cultures secondaires (sorgho, riz pluvial, niébé) sont pratiquées dans des bas fonds. La culture vivrière est destinée surtout à la consommation locale et ne couvre pas ce besoin.
- **Cultures maraîchères** : Elles sont pratiquées le long des marigots (mayel et gorel) des rivières (Louga et Baranermi) et dans des concessions. Elles portent sur la laitue, la tomate, l'échalote, le gombo, l'aubergine, la pomme de terre, la betterave. La production est destinée à la consommation locale. Seule la production de laitue est autosuffisante.
- **Cultures fruitières** : L'arboriculture porte principalement sur les goyaviers, les manguiers et les citronniers. Dans ce domaine la commune est autosuffisante et exporte l'excédent vers d'autres localités (Hombori, Boni, Gao, Koro, Konna etc.).
- **Autres cultures** : Elles sont constituées par les piments, le henê, les calebasses, et les pastèques tous destinés à la consommation locale.

Tableau n°03. Production agricole au niveau de l'arrondissement central (Source : SLACAER Douentza)

N°	Spéculation	Désignation	1997	1998	1999	2000	2001
1	Mil	Production (t)	5800	5720	5040	5040	3240
		Rendement (kg/ha)	400	400	400	400	400
2	Sorgho	Production (t)	600	700	-	641,5	300
		Rendement (kg/ha)	500	500	500	500	500
3	Riz bas fonds	Production (t)	200	080	109	189	150
		Rendement (kg/ha)	1000	1000	1000	1000	1000
4	Niébé	Production (t)	31,5	58,5	67,5	67,5	45
		Rendement (kg/ha)	450	450	450	450	450
5	Arachide	Production (t)	700	700	700	700	825
		Rendement (kg/ha)	500	500	500	500	500

NB : L'arrondissement central est composé de la commune de Douentza et d'autres communes.

De façon générale l'agriculture dans la commune urbaine de Douentza est confrontée à certains problèmes qui sont :

- l'insuffisance de la pluviométrie et sa mauvaise répartition dans le temps ;
- la pauvreté des sols, leur surexploitation et l'érosion ;
- le manque d'équipement agricole ;
- l'inadaptation entre les semences utilisées et les conditions actuelles du milieu ;
- la faiblesse, sinon le manque d'encadrement technique des paysans.

Toutefois, l'aménagement de la plaine du "Yaïré" qui fait environ 4000 hectares permettra le développement des cultures du riz et du sorgho et favorisera le maraîchage et la pisciculture.

La pratique de cultures intensives avec des semences plus adaptées aux conditions du milieu et l'encadrement technique viable, permettront le développement de l'agriculture dans la commune.

8.1.2. Elevage

Deuxième activité économique de la commune, l'élevage porte sur : les bovins, les ovins, les caprins, les chevaux, chameaux, etc...

Il est de type extensif et en forte croissance. Autosuffisant, il donne lieu à l'exportation à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali (Côte d'Ivoire, Sénégal). Aussi la production de la volaille est suffisante et vendue à l'intérieur du Mali. C'est un secteur en croissance. La production de viande, de lait, de peaux et de cuir est considérable. Les tableaux ci après permettent d'apprécier son importance.

Tableau n°04. Mouvement intérieur des animaux vivants (SLACAER – Douentza)
Arrondissement central.

N°	Désignations	1999	2000	2001	2002 (7 mois)
1	Bovins	450	2 182	6 292	468
2	Ovins - Caprins	1770	10 760	18 416	9 256
3	Camelins	27	21	29	35
4	Volaille	759	966	835	955
5	Asins - Aquins	--	--	17	12

Tableau n°05. Exportation des animaux vivants (SLACAER Douentza)

N°	Désignations	1999	2000	2001	2002 (7 mois)
1	Bovins	1 770	2 241	805	106
2	Ovins - Caprins	10 010	4 623	2 679	810

NB : Exportation à partir du marché de bétails de Douentza et du transit.

Les données de 1999, 2000, 2001 portent sur l'arrondissement central et celles de 2002 sur la commune urbaine.

Tableau 06. Production laitière (en litre) : Arrondissement central (Source SLACAER)

N°	Période	Bovins		Ovins		Caprins	
		Nombre laitière	production	Nombre laitière	production	Nombre laitière	production
1	2001	6 000	180 000	6 000	45 000	12 300	92 250

Tableau n° 07. Abattages contrôlés dans la commune urbaine (Source SLACAER)

N°	Années	Bovins		Ovins		Caprins	
		Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
1	1998	640	47.192	157	2.269	2.284	22.840
2	1999	632	72.680	237	4.029	2.128	31.920
3	2000	700	75.600	300	4.500	1.950	23.400
4	2001	1.650	189.750	3.300	56.100	3.000	30.000

Tableau n°08. Productions cuirs et peaux (Source SLACAER)

N°	Années	Cuirs bovins		Peaux ovins		Peaux caprins	
		Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)
1	1998	640	3.200	157	94,2	2.284	1.142
2	1999	632	3.160	237	142,2	2.128	1.064
3	2000	700	3.500	300	180	1.950	975
4	2001	1.650	8.250	3.300	1.980	3.000	1.500

Tableau n°09. Cheptel de l'arrondissement central (Source SLACAER)

N°	Année	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles
1	1997	36 411	32 632	60 856	42 864
2	1998	37 652	34 672	64 660	52 756
3	1999	38 893	36 712	68 464	62 648
4	2000	40 134	38 752	72 268	72 540
5	2001	41 375	40 792	76 072	82 432

Tableau n°10. Exportations de la commune urbaine (Source SLACAER)

N°	Année	Bovins	Ovins	Caprins	Destinations
1	1998	5413	6046	2999	Républiques de : - Côte d'Ivoire - Sénégal
2	1999	1868	3232	1271	
3	2000	1090	1647	859	
4	2001	5000	1693	1320	

Tableau n°11. Mouvement intérieur : Commune urbaine (SLACAER)

N°	Année	Bovins	Ovins	Caprins	Destinations
1	1998	529	1629	1070	- Bamako
2	1999	1400	3100	1200	- San
3	2000	1600	4070	1100	- Ségou,
4	2001	2116	4887	3210	- Koutiala, Léré, Fatoma

Bien qu'en pleine croissance, l'élevage est confrontée à quelques difficultés qui sont :

- l'insuffisance des pâturages ;
- l'insuffisance d'eau ;
- le conflit de coexistence entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- l'inadéquation entre la conception des produits pharmaceutiques et la taille des troupeaux en matière de vaccination ;
- la réticence des éleveurs pour la vaccination des ovins – caprins ;
- l'insuffisance et le prix élevé de l'aliment bétail ;

Pour ce faire, le développement de l'élevage dans la commune sera favorisé par :

- la promotion de l'élevage intensif ;
- la délimitation entre les activités agricoles et pastorales (pistes et zones pastorales / zones agricoles).

8.1.3. Pêche

Très peu pratiquée, elle concerne les silures dans les mares et marigots dont l'aménagement peut contribuer à son développement.

8.1.4. Chasse

Les ressources naturelles sont constituées par quelques petits gibiers dont les lièvres, les chats sauvages, les écureuils, les porc et pics etc. et quelques oiseaux sauvages (canards, pintades etc.).

8.1.5. Exploitation forestière

La flore est constituée par quelques jujubiers, lianes, raisins sauvages, rôniers et dattiers sauvages.

8.2. Secteur secondaire

8.2.1. Artisanat :

Ce secteur fût organisé dans la commune en 1999 en chambre des métiers. Il compte 179 artisans répartis en 14 catégories de corps de métiers répertoriées dont les plus importantes sont les maçons, les tâcherons, les menuisiers, les mécaniciens, les tailleurs, les boulangers et les forgerons.

Le secteur de l'artisanat est confronté à certains problèmes qui sont :

- l'insuffisance de matières premières ;
- le manque d'outils de travail ;
- le manque de marchés d'écoulement.

Le secteur peut se développer par :

- une meilleure organisation des artisans dans un espace bien structuré ;
- l'acquisition de moyens techniques soutenus par une bonne formation ;
- la construction de la maison des artisans.

8.2.2. Industrie

La commune ne dispose d'aucune industrie si petite soit elle. Cependant le développement du secteur agropastoral peut conduire à l'installation d'unités pour le traitement de produits semi-finis.

8.3. Secteur tertiaire

8.3.1. Commerce

Il porte en général sur les denrées de première nécessité, le bétail et les produits divers. Il est soutenu par un marché hebdomadaire tous les dimanches. Officiellement, cette activité est menée par 213 commerçants imposés à l'impôt synthétique pour un chiffre d'affaire de 15.000.000 F CFA, 9 commerçants imposés au régime du bénéfice réel et 133 commerçants pour le commerce général (source : service des impôts).

Le bétail est le seul produit exporté, ce qui fait que le commerce est essentiellement basé sur l'importation d'où l'influence très sensible des frais de transport sur les prix. Le seul marché de la commune s'avère exigüe les jours de foire. L'activité commerciale est en progression.

La création d'institutions financières et d'un autre pôle commercial en tenant compte du développement de la ville et de l'itinéraire actuel des principaux axes de communication permettra de favoriser le développement harmonieux du commerce dans la commune urbaine de Douentza.

8.3.2. Transport

Ce domaine est organisé et géré par un syndicat (syndicat des transporteurs de Douentza).

Tableau n°12. Situation du parc automobile

N°	Moyens de transport	Nombre	Ligne inter-urbain	Lignes internationales
1	Semi – remorques	4	Douentza – Mopti	
2	Camions (10 tonnes)	12	Douentza – Gao	
3	Mini-bus	14	Douentza – Tombouctou	
4	Cars	1	Douentza – Koro	Douentza – Burkina
5	Bâchées	8	Douentza – Mondoro	
6	Land cruiser	4	Douentza – N'Gouma	
7	Taxis inter-urbain	1	Douentza – Dianwely	

Dans le prolongement de la RN16, il y a aussi les communications internationales : Douentza – Algérie, Douentza – Niger, Douentza – Côte d'Ivoire.

La ville de Douentza ne dispose pas de système de transport urbain. Véritable carrefour routier, la ville de Douentza l'est de par sa position tant du point de vue régional qu'international.

Secteur très important dans l'économie et le commerce, le transport est confronté :

- au mauvais état de certaines routes, Douentza – N'Gouma, Douentza – Koro, Douentza – Mondoro, Douentza – Diawely, Douentza – Tombouctou ;
- à l'étroitesse de la gare routière.

Il faut noter l'importance des charrettes pendant la période hivernale pour le transport de marchandises.

L'entretien des routes et la mise en place d'une gare routière contribueront au développement du transport.

8.3.3. Institutions financières

La commune n'a ni banque ni caisse d'épargne. Cependant, dans le domaine des micro-crédits, il faut noter l'existence :

- du Nayral – NEF (Near East Fondation) qui s'occupe exclusivement des micro-crédits accordés aux femmes. La caisse fonctionne depuis 3 ans environ. Elle a démarré avec 3.000.000 F CFA et le chiffre d'affaire était de 93.350.000 F CFA en 2001 avec un fonds propre de 20.000.000 F CFA. De nos jours le taux de remboursement est de l'ordre de 100 %. L'institution veut élargir son domaine d'intervention vers le secteur des maraîchers et en direction des hommes. De même elle veut se doter d'un siège. En 2001 elle comptait 1005 bénéficiaires. Le fonds correspondant aux demandes de 2002 est de l'ordre de 80.000.000 F CFA.
- d'une banque culturelle – ALCOP Fombori (Appui à la lutte contre la pauvreté) : Elle agit uniquement en direction de ses membres.

La dotation de Nayral NEF en siège contribuera beaucoup au développement des institutions financières de la commune.

8.3.4. Tourisme :

Ce secteur est très peu développé bien que la commune dispose de sites touristiques tels que :

- **le musée dogon de Fombori ou banque culturelle** : Spécialisé dans la promotion et la protection de la culture dogon, il dispose de : 3 salles d'exposition, 1 salle de vente, 1 salle d'alphabétisation et une caisse de micro-crédits appuyée par l'ONG ALCOP. Celle ci n'accorde des crédits qu'aux membres de l'association ;
- **la grotte de Fombori** : (ancien site des telems) on y trouve des vieilles demeures et des ossements humains ;
- **le séoundé** : Source d'eau intarissable sous une grotte en forme de vestibule, on y trouve des ossements humains.

L'aménagement des sites existants (Voir plans pages 69 et 70) et la construction d'hôtels favoriseront la promotion du tourisme dans la commune.

8.3.5. Administration :

Tous les services du cercle sont déjà créés exceptés :

- le service local de l'assainissement, du contrôle des populations et des nuisances ;
- la subdivision de l'urbanisme et de l'habitat.
- le service local de transport.

8.3.6. Services privés et ONG

Les services privés comme l'indique le tableau suivant ne sont pas nombreux.

Tableau n°13. Services privés

N°	Services	Nombre
1	Pharmacie humaine	1
2	Pharmacie vétérinaire	2
3	Etude (huissier)	1
4	Radio libre (Daande – Douentza)	1
5	Stations hydrocarbures	2
6	Hôtel (la falaise)	1
7	Groupements d'intérêt économique	2

Les organisations non gouvernementales (ONG) qui interviennent dans le domaine socio-économique sont :

- NEF (Near East Fondation) ;
- S.C.F (Save The Children Found) ;
- ALCOP (Appui à la lutte contre la pauvreté) ;
- SOLISA (Solidarité pour le Sahel) ;
- P.D.I. MELM (Projet de Développement Intégré Mission) ;
- GRAT (Groupe de Recherche et d'Application Technique) ;
- ASAREN (Association d'Appui à la région de N'Gouma).

Tableau n°14. Domaine d'intervention des ONG

N°	ONG	Domaines d'intervention							
		Renforcement capacité	Santé	Education	Crédits	Hydrau village	formation	Décent. démocratie	Gestion ressources naturelles
1	P.D.I. MELM	X	X						
2	SCF	X	X	X			X		
3	ALCOP	X			X		X		
4	SOLSA	X			X		X		
5	NEF	X			X	X	X	X	X
6	GRAT						X		
7	ASAREN	X	X	X			X		

Toutes ces ONG ont comme objectifs de contribuer au développement socio-économique des populations par leur soutien aux programmes de développement des communautés dans les domaines cités ci-haut.

8.4. Conclusion

Du constat et de l'analyse des données économiques recueillies, il ressort que les activités principales et génératrices de revenus sont essentiellement l'élevage, le commerce et le transport qui sont liés à la position de ville-transit de Douentza. Pour les perspectives il y a lieu de mettre un accent particulier sur les points suivants :

- la promotion et la vitalisation du secteur primaire à travers l'aménagement de la plaine du Yairé;
- la promotion et le renforcement des secteurs économiques relevant du transit par la création d'un pôle multifonctionnel (commerce, artisanat, transport) capable de répondre aux nouvelles exigences dans les domaines concernés ;
- la construction d'une gare routière;
- l'aménagement et la promotion des sites touristiques.

IX. Equipements

Dans la commune urbaine de Douentza, il existe les types d'équipements ci-après :

- les équipements administratifs ;
- les équipements scolaires ;
- les équipement socio - sanitaires ;
- les équipements sportifs et culturels ;
- les équipements touristiques et de loisirs ;
- les équipements culturels ;
- les équipements de sécurité.

Tous ces équipements sont concentrés dans la ville de Douentza.

9.1. Equipements administratifs.

Il existe au moins une quarantaine de services administratifs toute catégorie confondue occupant pour la plupart des bâtiments vétustes.

Par ailleurs l'Etat a consenti des efforts afin de loger certains services tels que celui de la perception, le Centre d'Animation Pédagogique (CAP), le Centre des Impôts, la Météo, la justice.

La commune urbaine de Douentza a entamé la construction du siège de la nouvelle Mairie.

Malgré cette volonté, il y a lieu de noter que certains services sont à présent en location ou occupent des locaux d'autres structures.

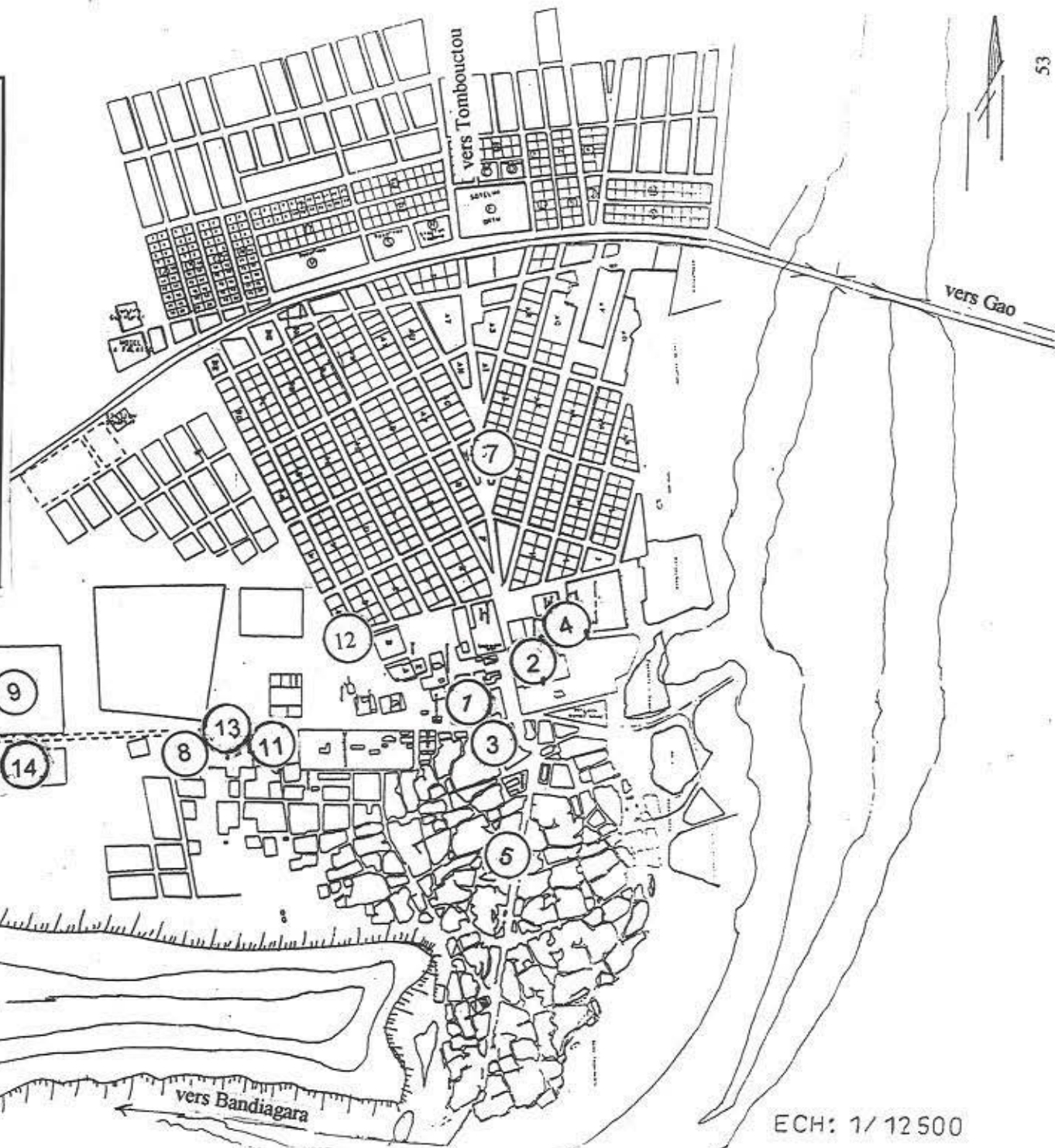
Il faut noter par ailleurs que le niveau d'équipement des services est faible. Rares sont les services dotés de matériels de bureau adéquats.

La construction de nouveaux bureaux serait de nature à améliorer le niveau de services offerts.

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

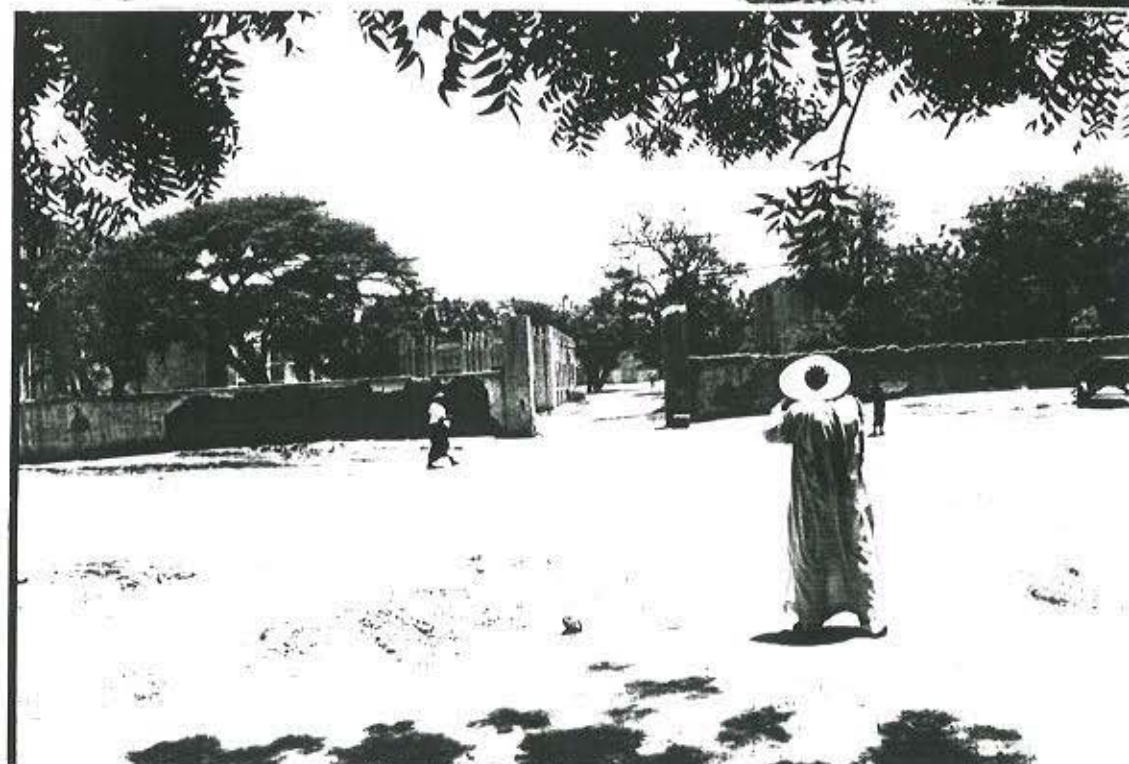
LEGENDE

- | | |
|----|----------------------------|
| 1 | PREFECTURE |
| 2 | MAIRIE |
| 3 | PALAIS DE JUSTICE |
| 4 | PERCEPTION |
| 5 | POSTE |
| 6 | C.A.P |
| 7 | ACADEMIE |
| 8 | EAUX ET FORET |
| 9 | TRAVAUX PUBLICS |
| 10 | METEO |
| 11 | DOUANE |
| 12 | SLACAER |
| 13 | STOCK NATIONAL DE SECURITE |
| 14 | O.N.G |



EQUIPEMENTS EXISTANTS

- 1 OPERATION PUIITS
- 2 LOGEMENT DU PREFET



LE MANQUE D'ENTRETIEN EST LE FACTEUR DE DEGRADATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA PERIODE COLONIALE

Tableau n°15. Equipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle ha	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	SLACAER+Bureau cercle	Période coloniale 1959	0,54	Dur	Bon	2 ^e quartier	Ex: CAC
2	Préfet	1932	1,33	Semi - dur	bon	5 ^e quartier	
3	Préfet Adjoint	1932	1,33	Semi - dur	Mauvais	5 ^e quartier	
4	Sous - Préfet	1966	0,16	Banco	Passable	5 ^e quartier	
5	Bureau justice	1968	0,15	Banco	Bon	2 ^e quartier	Elevage
6	Logement juge	1959	0,25	Dur	Vétuste	2 ^e quartier	
7	Perception	2000	0,37	Dur	Bon	5 ^e quartier	
8	Centre impôts	1997		Dur	bon	2 ^e quartier	
9	Mairie			Dur	Bon	5 ^e quartier	Pied à terre
10	Opération puits	1959	0,53	Dur	Vétuste	2 ^e quartier	Non opérationnel
11	SOTELMA	1997	1,84	Dur	Bon	5 ^e quartier	
12	ORTM	1996		Dur	Bon	5 ^e quartier	
13	Académie			Dur	bon	5 ^e quartier	Location
14	C.A.P	2000	0,30	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	
15	ONP	1932	0,17	Semi dur	Bon	2 ^e quartier	
16	SLACAER bureau	1998	0,22	Dur	Vétuste	1 ^{er} quartier	
17	PGRN	1995	0,075	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	
18	OPAM	1964	1,03	Dur	Vétuste	1 ^{er} quartier	Magasin vide
19	Douanes	1968	0,79	Dur	Vétuste	1 ^{er} quartier	
20	SCN		0,58	Dur	Vétuste	1 ^{er} quartier	
21	TP+renforcement	1973	4,6	Dur	Vétuste	1 ^{er} quartier	

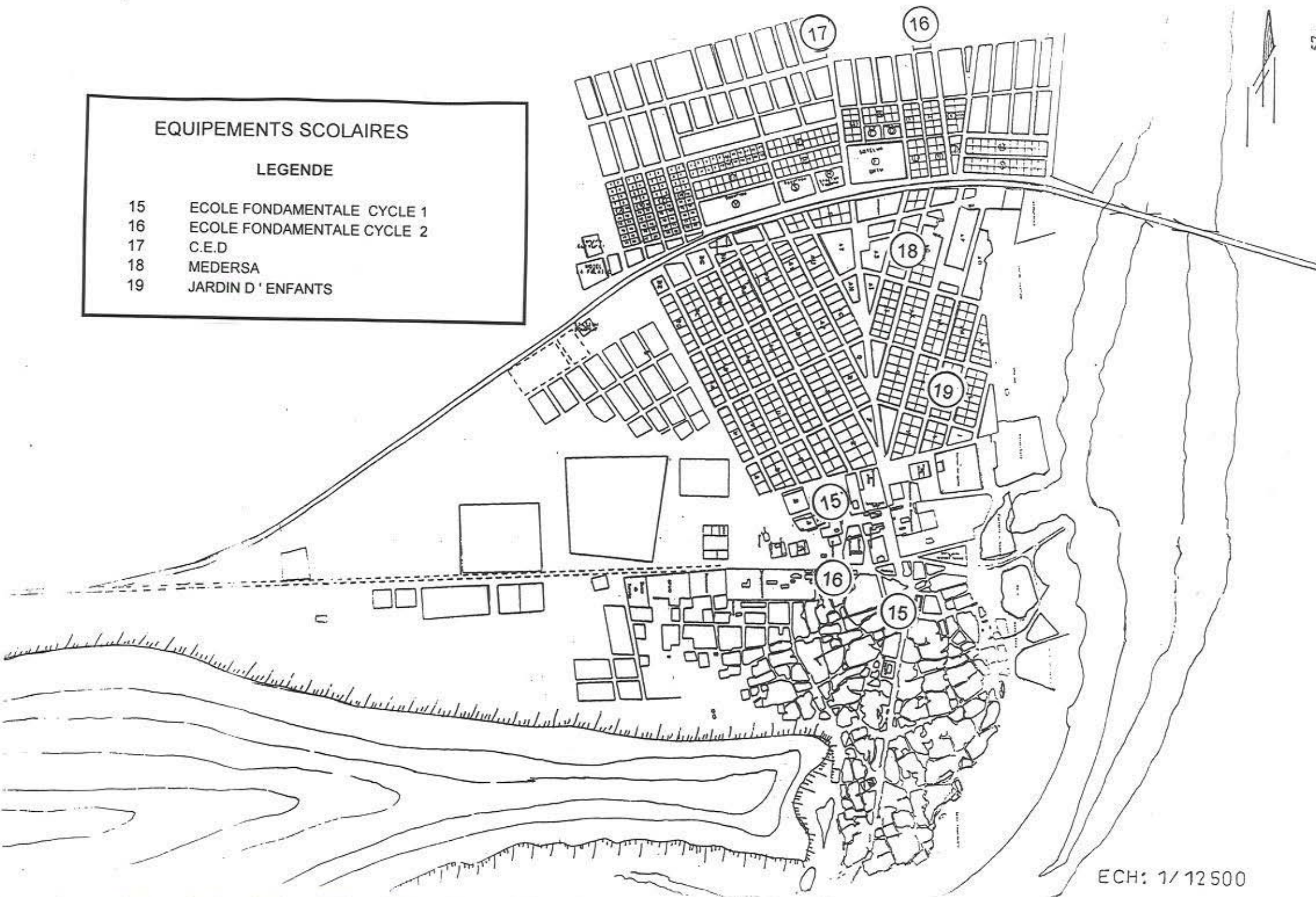
Tableau n°15. (Suite) Equipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle ha	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Protection végétaux		1,75	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	
2	Energie	1998	0,22	Dur	bon	1 ^{er} quartier	
3	GRAT			Dur	Passable	2 ^e quartier	Location
4	ALCOP			Semi dur	Bon	1 ^{er} quartier	
5	SOLISA			Banco	Bon	5 ^e quartier	
6	SC – UK			Semi dur	Bon	5 ^e quartier	
7	NEF			Semi dur	Bon	5 ^e quartier	
8	PDI - MELM			Semi dur	bon	2 ^e quartier	location
9	Météo	2000	0,64	Dur	Bon	1 ^{er} quartier	Non opérationnel
10	Banques céréales			Dur	bon	Fombori	location
11	Chambre d'agriculture	1966		Semi dur	mauvais	2 ^e quartier	Délabré
12	Chambre métier			Dur	Bon	2 ^e quartier	Location
13	Logement SLACAER			Dur	bon	1 ^{er} quartier	
14	Campement administratif		0,18	banco	mauvais	2 ^e quartier	Non opérationnel
15	Service jeunesse	1980	0,27	Banco	mauvais	2 ^e quartier	
16	Banque de céréales			Dur	Bon	Drimbé	
17	Banque de céréales			Dur	Bon	Every	
18	Banque de céréales			Dur	Bon	Coumbena	
19	Dispensaire (CSR)	2000	2,30	Dur	Bon		
20	Place de l'indépendance	1982	0,34	Dur			
21	Résidence percepteur	1932		Banco	Mauvais		

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

LEGENDE

- 15 ECOLE FONDAMENTALE CYCLE 1
- 16 ECOLE FONDAMENTALE CYCLE 2
- 17 C.E.D
- 18 MEDERSA
- 19 JARDIN D' ENFANTS



ECH: 1/12 500

9.2. Equipements scolaires

La commune de Douentza dispose de cinq (5) écoles publiques, d'une école communale et de deux (2) Centres d'Education pour le Développement (CED). Les écoles publiques se répartissent de la façon suivante :

- les écoles A et B se situent dans la zone administrative ;
- le second cycle I près du centre de santé de référence, le second cycle II au bord de la route de Tombouctou.

La majeure partie de ces établissements est concentrée dans l'ancien noyau et la zone administrative. Tous connaissent des effectifs pléthoriques (en moyenne 80 élèves par classe), sauf au second cycle I il y a 40 élèves par classe ;

- l'école communale de Fombori comprend trois salles de classe et seule la 1^{ère} année a démarré avec un effectif de 70 élèves ;
- deux (2) CED, l'un à Douentza, situé au bord de la route de Tombouctou et l'autre à Drimbé. Dans les deux cas, seules les 1^{ère} années ont démarré avec un effectif moyen de 30 élèves ;
- la medersa existante est située dans le nouveau quartier et n'a pas fourni de données statistiques à l'administration scolaire ;
- le jardin d'enfant situé au 5^e quartier, occupe deux salles de classe.

En définitive pour répondre aux objectifs du PRODEC, il est nécessaire de construire de nouvelles salles de classes.

Les tableaux qui suivent donnent la localisation et les effectifs de différentes structures d'éducation.

Tableau n°16. Jardin d'enfants (Année scolaire 2001-2002)

N°	Nom	Localisation	Nombre de salle	effectifs		
				Garçons	Filles	Total
1	Drad M'bambalari	Nouveau quartier de Douentza	2	27	28	55

Tableau n°17. Premier cycle (Année scolaire 2001-2002)

N°	Nom	Localisation	Nombre de classe	effectifs			Effectif moyen par classe
				Garçons	Filles	Total	
1	Ecole A	Quartier administratif	6	328	320	648	108
2	Ecole B	Quartier administratif	6	316	255	571	95
3	Ecole C	Centre commercial	6	260	213	473	79
4	Ecole communale	Village de Fombori	3	37	33	70	70
5	C.E.D	Village de Drimbé	1	15	15	30	30
6	C.E.D	Nouveau quartier de Douentza	1	15	15	30	30

Les effectifs pléthoriques des écoles A,B et C nécessitent la construction de nouvelles salles de classes.

La réhabilitation de 3 salles de classe existantes à l'école C paraît indispensable.

A part l'école située au centre commercial aucune autre école ne dispose de clôture.

Le cas spécifique de Fombori, 70 élèves pour une salle de classe alors qu'il en existe 3, s'explique par le fait que l'école vient de démarrer.

Tableau n°18. Second cycle (2001-2002)

N°	Nom	Localisation	Nombre de classe	effectifs			Effectifs moyenne par classe
				Garçons	Filles	Total	
1							
2	Douentza second cycle I	Zone administrative	13	361	161	522	40
3	Douentza second cycle II	Bordure de la route de Tombouctou	03	151	64	215	72

9.3. Equipements socio-sanitaires

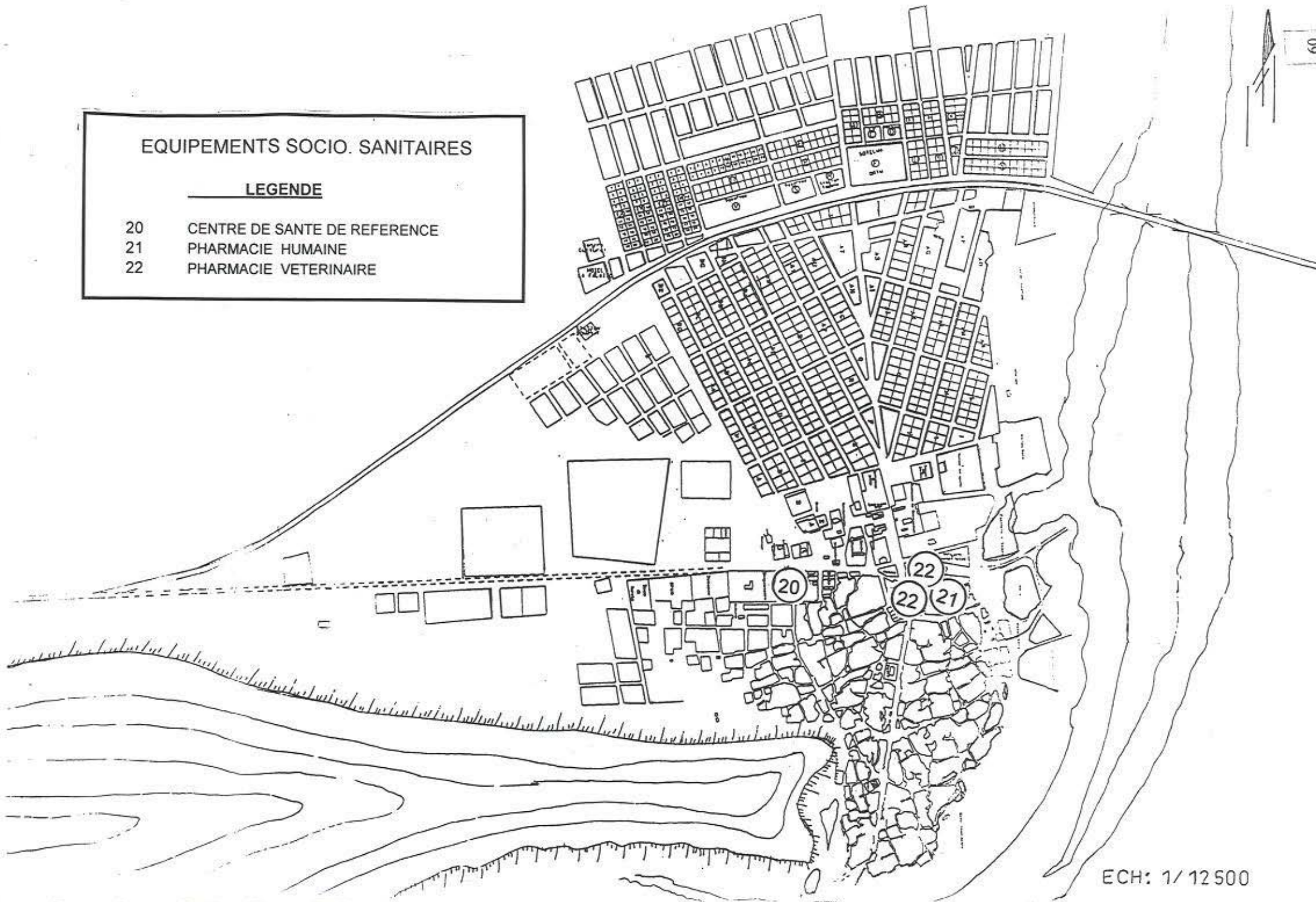
Il existe à Douentza un seul centre de santé de référence qui occupe les locaux de l'ex dispensaire. Il a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une extension dans les années 1998 – 1999. Cependant il connaît de sérieux problèmes d'effectif du personnel, d'équipement, d'approvisionnement en produits et de moyens logistiques ainsi que la faible adhésion de la population aux soins modernes. Il est composé de 13 blocs :

- 1 bloc administratif (9 pièces) ;
- 1 bloc annexe (salle de conférence, bureaux) ;
- 1 bloc obstétrical (6 pièces) ;
- 1 bloc de soins spécialisés (odonto, ophtalmo, tabo) ;
- 1 bloc d'hospitalisation (7 salles avec une capacité de 14 lits) ;
- 1 bloc chirurgical (7 salles) ;
- 1 bloc PMI (9 salles) ;
- 1 bureau des entrées (3 pièces) ;
- 2 logements ;
- 1 bloc pour la morgue et la buanderie ;
- 1 bloc magasin (2 salles) ;
- 1 bloc annexe.

EQUIPEMENTS SOCIO. SANITAIRES

LEGENDE

- 20 CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
- 21 PHARMACIE HUMAINE
- 22 PHARMACIE VETERINAIRE



Le centre dispose en terme de personnel de :

- 3 médecins ;
- 3 infirmiers d'Etat ;
- 1 technicien sanitaire ;
- 2 sages femmes ;
- 3 matrones ;
- 1 gérant de dépôt de pharmacie ;
- 2 aides soignants ;
- 1 administrateur des affaires sociales ;
- 1 technicien de développement communautaire ;
- 1 technicien sanitaire ;
- 1 technicien laboratoire ;
- 2 chauffeurs ;
- 1 gestionnaire ;
- 1 manœuvre.

Il y a lieu de renforcer les capacités de la structure sanitaire existante et de créer de nouvelles aires pour élargir la couverture sanitaire.

Le taux de fréquentation actuel est de l'ordre de 10 % et les maladies les plus rencontrées sont :

- le paludisme = 41 % ;
- l'infection respiratoire aiguë = 19 % ;
- le traumatisme, plaie, brûlure = 9 % ;
- la diarrhée = 8 % ;
- autres = 23 % (source rapport 2001 du centre de santé).

Tableau n°19. Couverture vaccinale de 0 à 11 mois

N°	Vaccin	1998	1999	2000	2001
1	BCG	62 %	36 %	47 %	137 %
2	Rougeole	45 %	34 %	28 %	94 %
3	DTC P ₁	59 %	34 %	49 %	132 %
4	DTC P ₃	33 %	21 %	24 %	105 %
5	VAT ₂ + femme enceinte	18 %	13 %	20 %	28 %

Il y a lieu de signaler l'existence d'une pharmacie humaine au marché et un dépôt de médicament au centre de santé de référence ainsi que deux pharmacies vétérinaires.

Un site de 500m² a été retenu au centre ville pour la réalisation d'un CSCOM.

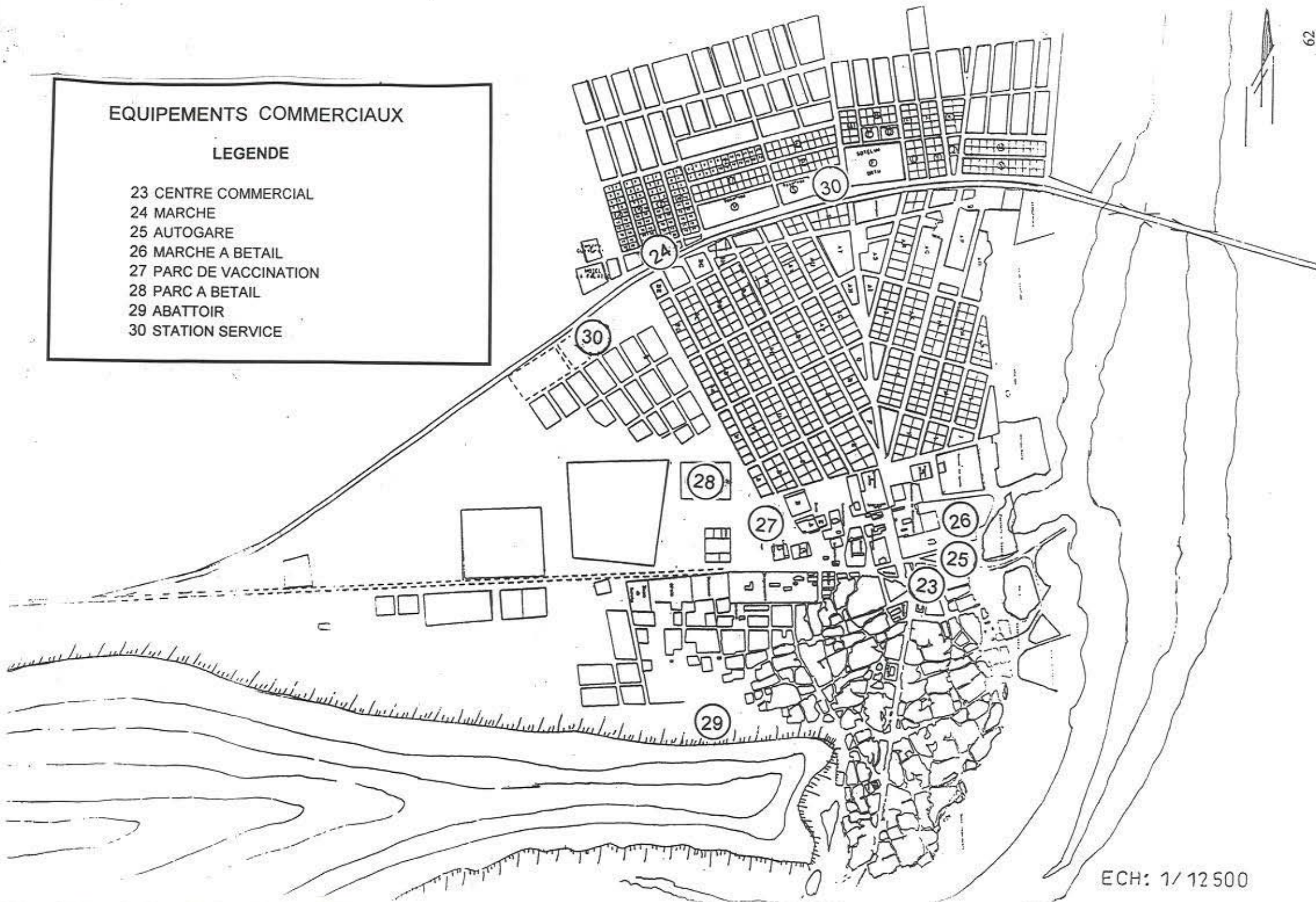
9.4 Equipements commerciaux

Dans la ville de Douentza, il y a un certain nombre d'équipements commerciaux tel que : le marché créé vers les années 1910 dont la foire hebdomadaire se tient le dimanche. Il est situé entre la zone administrative et le noyau ancien. Sa superficie est de 4,25 ha. Il est exiguë, difficile d'accès et excentrique. Le long de la RN16 se développent également des activités commerciales, liées au trafic routier.

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

LEGENDE

- 23 CENTRE COMMERCIAL
- 24 MARCHÉ
- 25 AUTOGARE
- 26 MARCHÉ A BÉTAIL
- 27 PARC DE VACCINATION
- 28 PARC A BÉTAIL
- 29 ABATTOIR
- 30 STATION SERVICE



ECH: 1/12500

EQUIPEMENT MARCHAND

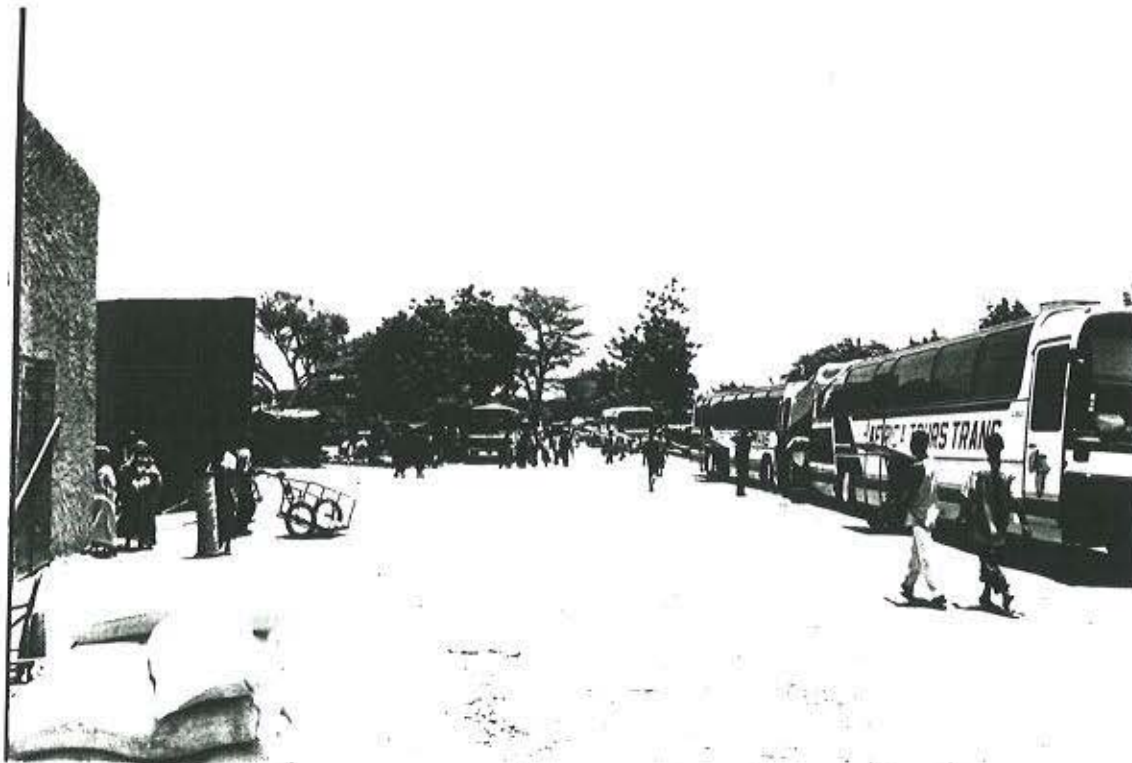
PLACE DU MARCHÉ



SON EXIGUTE EST LE FACTEUR DE SON DEBORDEMENT DANS LA RUE

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

- 1 AUTOGARE
- 2 COHABITATION AUTOGARE- MARCHÉ A BETAIL



LE MAUVAIS EMBLACEMENT DE CES EQUIPEMENTS ENTRAVE L' ACCES AUX SERVICES

9.4.1. Auto gare :

Il est situé dans la zone commerciale et occupe l'espace réservé au marché à bétail. La superficie est de 0,50 ha environ. Il reçoit les véhicules provenant de Bamako, Mopti et Burkina faso etc.

9.4.2. Marché à bétail :

Il existe deux marchés à bétail à Douentza, l'un situé dans la zone administrative précisément dans la réserve de la résidence du Préfet, reçoit les petits ruminants et l'autre entre la zone administrative et les habitations vers Nord-Est du 1^{er} quartier reçoit les gros ruminants.

9.4.3. Abattoir :

Il est situé au Sud-Ouest de la ville à proximité d'un cimetière et de la zone d'habitation. Il n'est pas conforme aux normes sanitaires et d'hygiène.

9.4.4. Parc de vaccination :

Il est situé dans la zone administrative et sa superficie est de 0,07 ha. La situation géographique ne répond pas aux normes techniques d'hygiène.

Tableau n°20. Equipements commerciaux

N°	Désignation	Année construction	Superficie ha	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Marché	1910	4,25	banco	Passable	Ancien noyau	Non structuré
2	Marché à bétail	--	1) 1,73 2) 1,54	banco	Passable	1 ^{er} quartier	
3	Abattoir	--	0,6	Hangar couvert de tôles	Mauvais	centre administratif	Résidence du Préfet Adjoint
4	Parc de vaccination	--	0,75	Dur	passable	1er quartier	
5	Auto gare	--	0,42	Non construit	Mauvais	centre administratif	
6	Stations service	2002	0,21 0,15	Dur Dur	Passable Bon	Bordure RN16 Bordure RN16	Services privés

9.5. Equipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs et culturels de la ville de Douentza sont :

- le terrain de sport de la ville de Douentza, situé dans la zone administrative et à l'Est de la résidence du Préfet. Sa superficie est de 1,62 ha, il connaît de sérieux problèmes dûs à son occupation en partie par la perception et la mairie. Il n'a fait l'objet d'aucun aménagement ;
- deux aires de jeu non aménagées, l'une située au Sud –Est près du marigot et l'autre au centre près du parc de vaccination ;
- la maison des arts et le campement administratif reçoivent les activités artistiques et culturelles. Les bâtiments qui devraient abriter ces activités sont en ruine. La bibliothèque (ancien centre culturel) situé entre le centre des impôts et la préfecture présente un aspect vétuste ;
- le musée dogon de Fombori ou banque culturelle, destinée à promouvoir la culture dogon est situé à 2 km de la ville de Douentza. Il connaît de sérieux problèmes d'accès pendant l'hivernage;
- le centre culturel créé en 1998 a une superficie de 0,30 ha. Il se situe le long de la RR30.

La construction d'un terrain de foot, de basket Ball, de hand Ball, de volley Ball, d'une piscine athlétique, qui y était prévue n'a pu être réalisée.

Pour une pratique saine du sport il y a lieu de prévoir des équipements adéquats.

9.6. Equipements touristiques

Les équipements touristiques et de loisirs de la commune de Douentza sont :

- l'hôtel "la falaise" situé le long de la RN16 avec huit chambres et une capacité d'accueil de 10 lits. Il occupe une superficie de 0,56 ha ;
- le campement auberge du Gourma construit en banco avec une capacité d'accueil de 4 lits ;
- le restaurant "express" : situé le long de la RN16 ;
- le séoundé, colline en forme de vestibule dans lequel on trouve des ossements humains, qui attestent l'existence d'une vie antérieure ;
- les grottes de Fombori : les anciennes habitations des telemes et des cimetières ancestraux.

9.7. Equipements culturels

Exceptée la grande mosquée, les autres occupent des parcelles destinées à l'habitation.

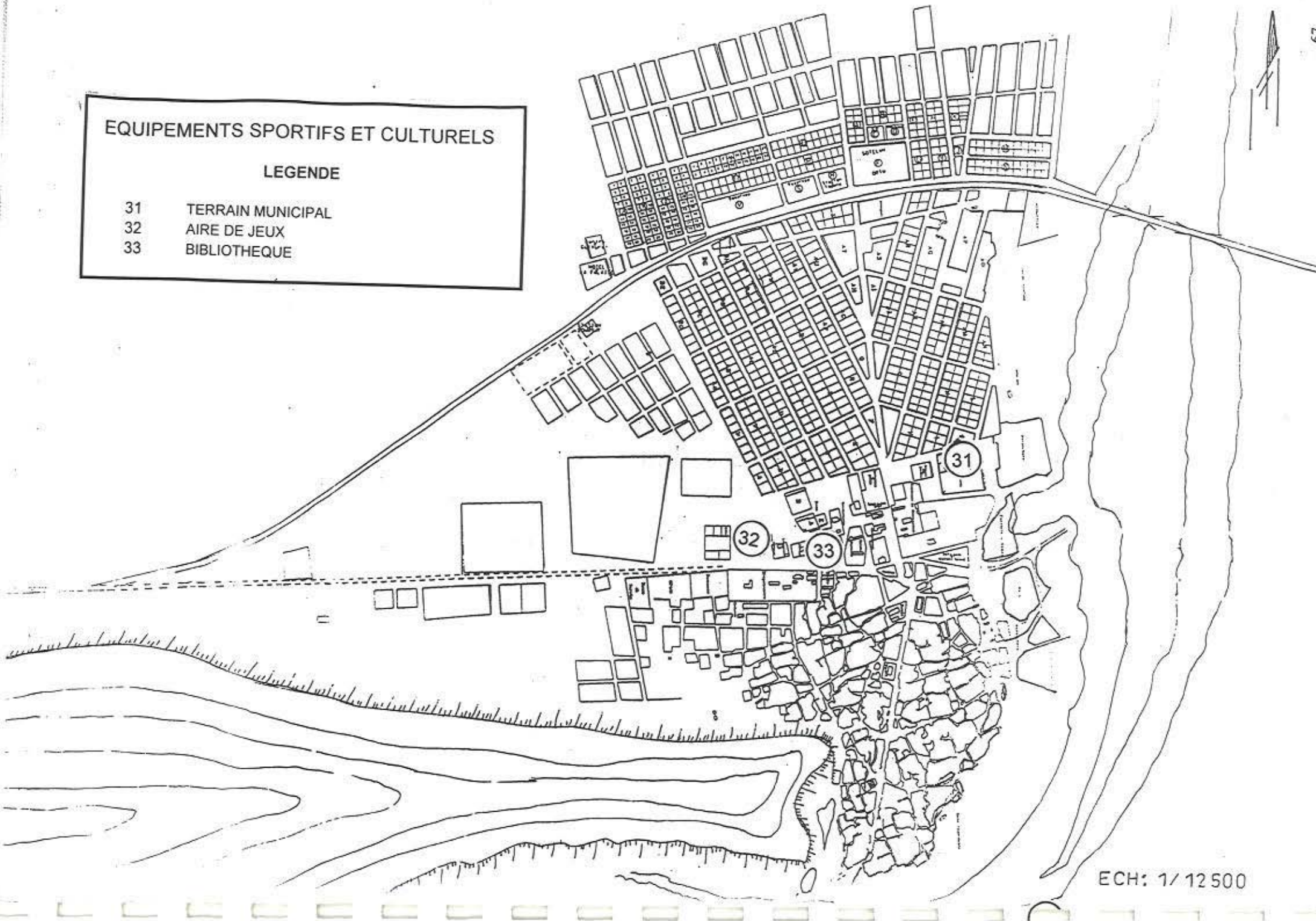
Il existe trois églises qui occupent des parcelles destinées à l'habitation.

Cinq cimetières non clôturés ceignent la ville. Trois sont situés à l'Est, le long du marigot gorel, deux à l'ouest dont le plus grand est situé dans la zone administrative. Sa superficie est de 7 ha.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

LEGENDE

- 31 TERRAIN MUNICIPAL
- 32 AIRE DE JEUX
- 33 BIBLIOTHEQUE

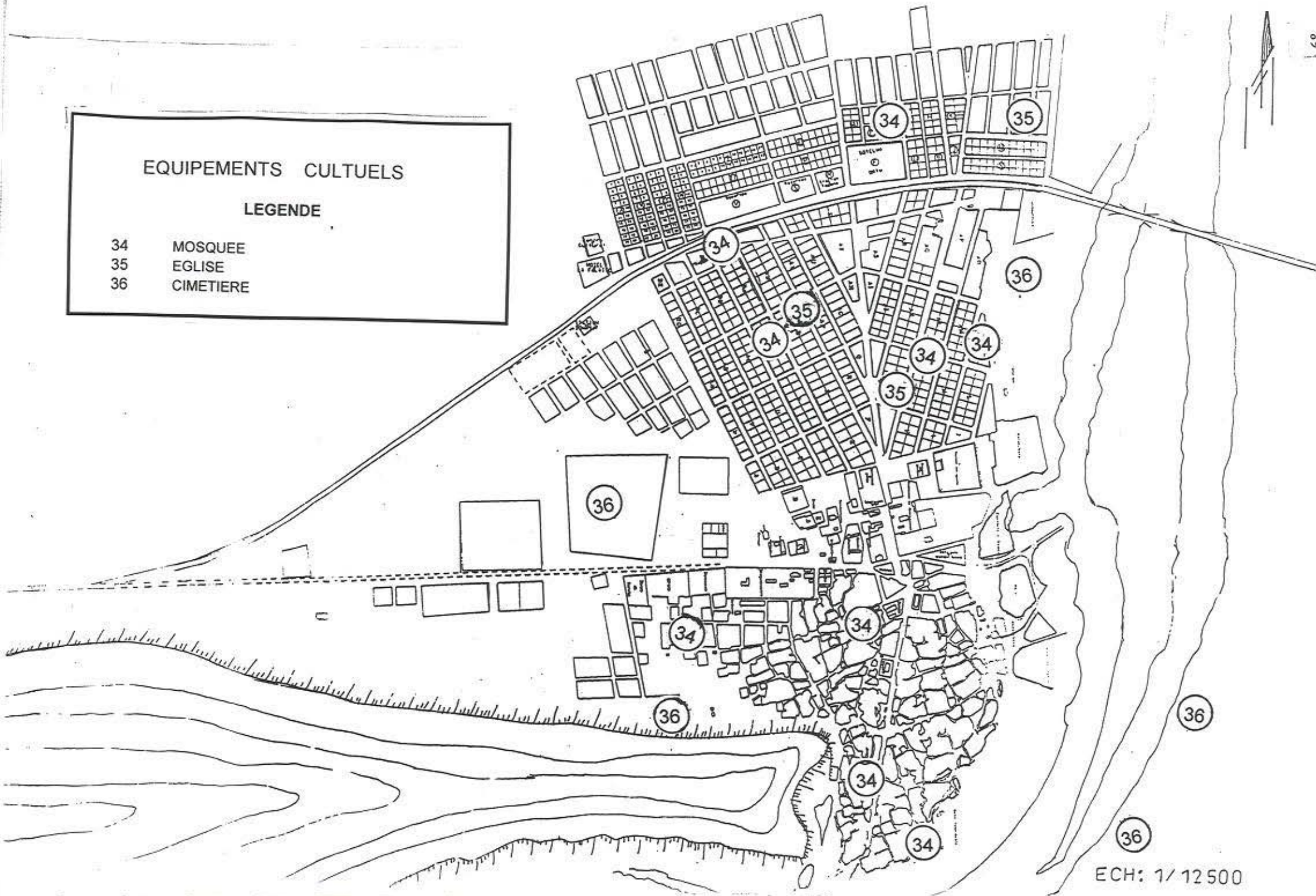


ECH: 1/12500

EQUIPEMENTS CULTUELS

LEGENDE

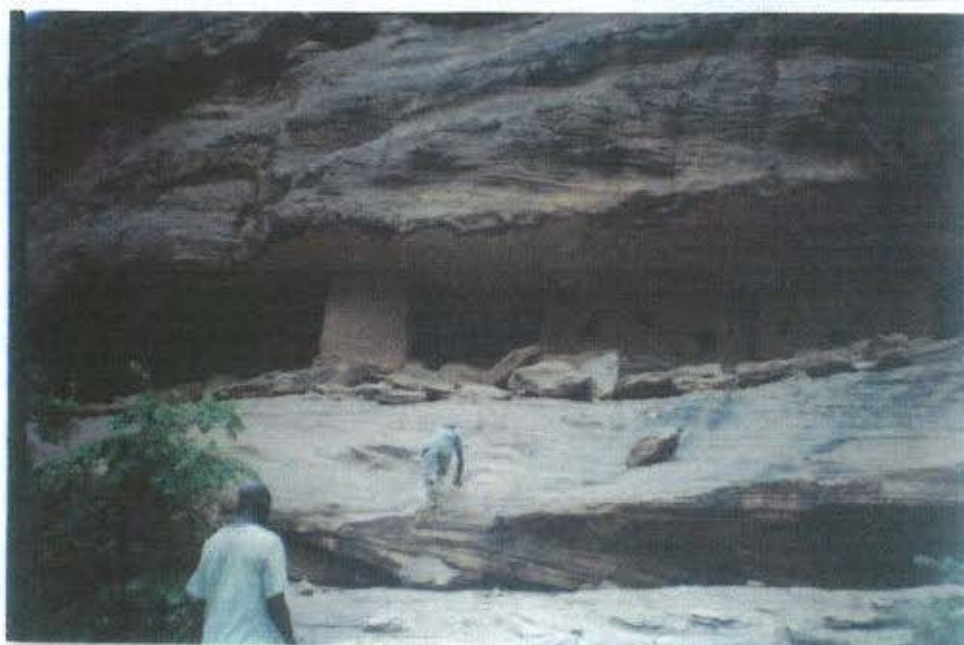
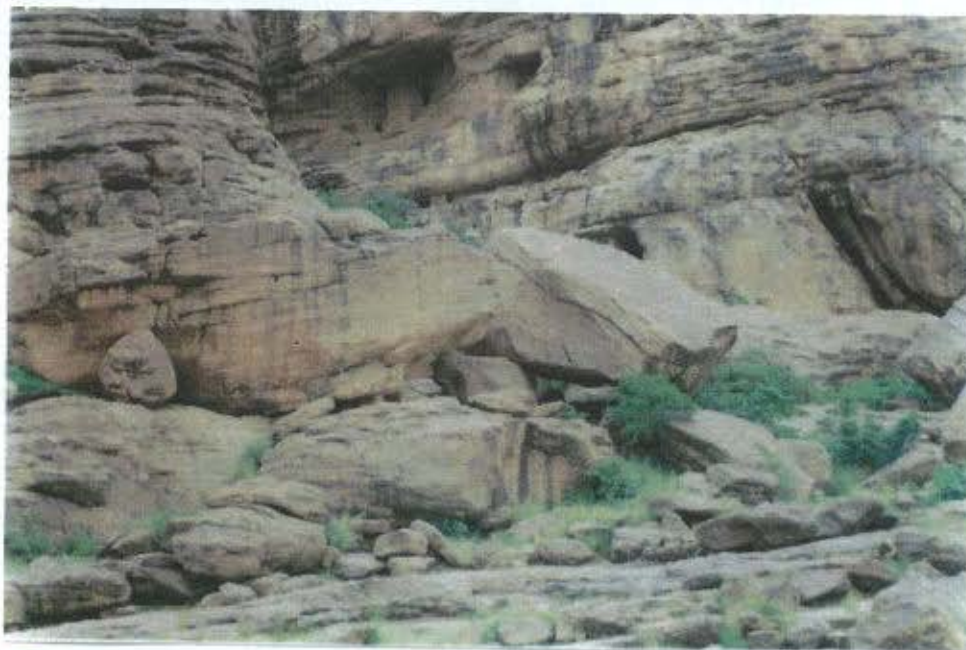
- 34 MOSQUEE
- 35 EGLISE
- 36 CIMETIERE



ECH: 1/ 12 500

SITES TOURISTIQUES

- 1 - GROTTES DE FOMBORI (Anciennes habitations TELEM)
- 2 - GROTTES DE SEOUNDE (//)



Sites touristiques très importants et sous exploités

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

1-2 MUSEE DES FEMMES DOGON DE FOMBORI



MUSEE D'ESPOIR POUR LA PROMOTION DU TOURISME DE LA ZONE

Tableau n°21. Equipements culturels (mosquées)

N°	Désignation	Année de construction	Superficie ha	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Grande mosquée	1880	0,25	Banco	Passable	3 ^e quartier	Reprise en dur
2	Mosquée Wouro siré	1999	0,15	Banco	bon	1 ^{er} quartier	
3	Mosquée Wouro Djambé	1999	0,30	Semi dur	Bon	2e quartier	
4	Mosquée wahabite	1963	0,20	Banco	Passable	4 ^e quartier	
5	Mosquée wahabite	1981	0,045	Banco	Passable	Nouveau quartier	
6	Mosquée Saré	1987	0,08	Dur	Bon	Nouveau quartier	
7	Mosquée vieux dogon	1984	0,03	Banco	Passable	Nouveau quartier	
8	Mosquée Tlambel	1990	0,03	Dur		Nouveau quartier	
9	Mosquée Allaye Laro	1969	0,01	Banco	Passable	Nouveau quartier	
10	Mosquée Drimbé	1830	0,01	Banco	Médiocre	Drimbé	
11	Mosquée Fombori	1930	0,02	Banco	bon	Fombori	
12	Mosquée Every	1940	0,01	Pierre	Passable	Every	
13	Mosquée coumbena	1950	0,008	Banco	Mauvais	coumbena	

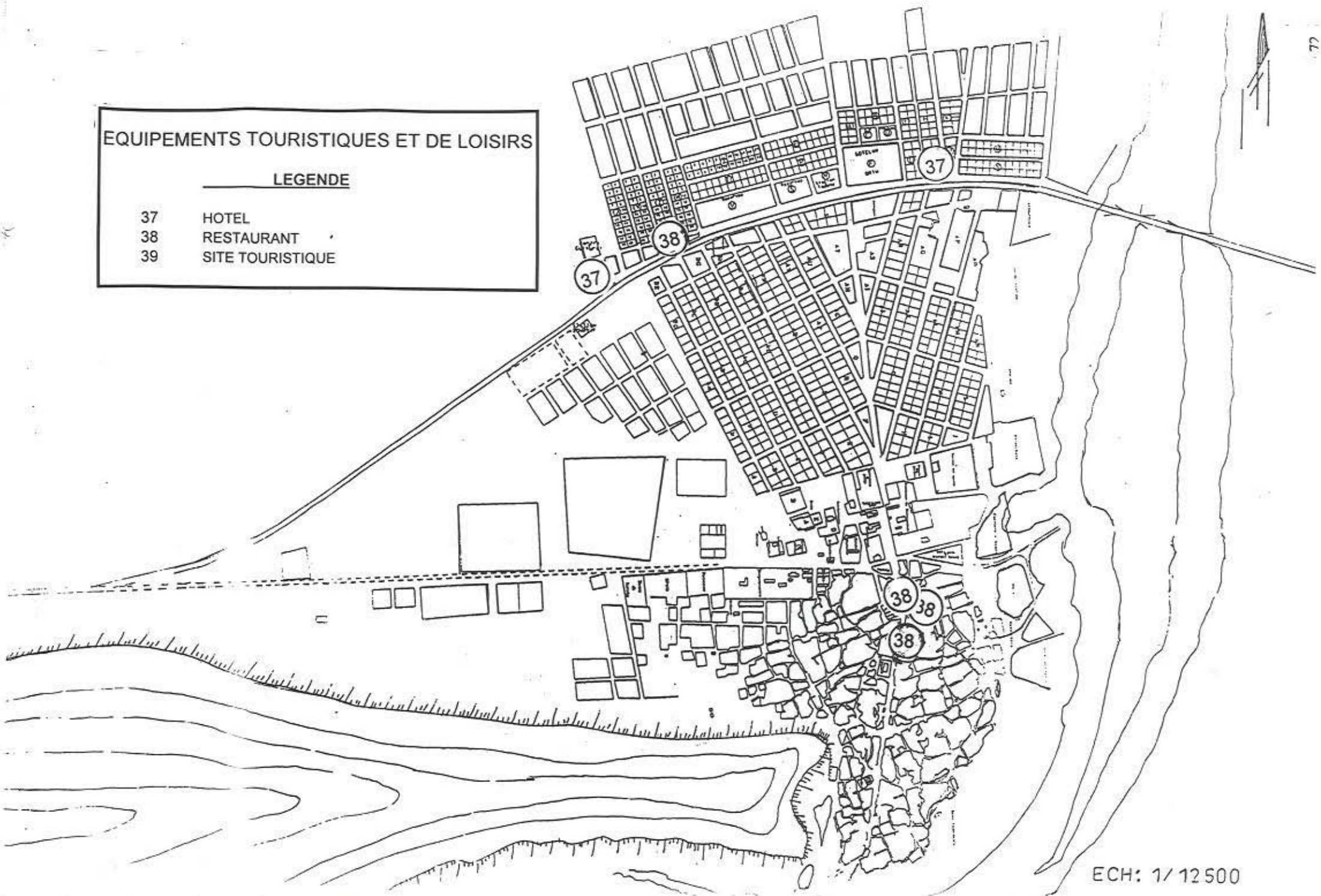
Tableau n°22. Equipements culturels (Eglise)

N°	Désignation	Année de construction	Superficie ha	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Eglise catholique	1990	0,02	Dur	Bon	Nouveau quartier	
2	Eglise Protestante	1996	0,02	Semi dur	Bon	Nouveau quartier	
3	Eglise protestante	2001	0,06	Métallique	Bon	Nouveau quartier	

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

LEGENDE

- 37 HOTEL
- 38 RESTAURANT
- 39 SITE TOURISTIQUE



ECH: 1/12500

Tableau n°23. Equipements culturels (cimetières)

N°	Désignation	Année de début d'exploitation	Superficie ha	Etat physique	Localisation	Observation
1	Cimetière Wacambé	1840	3	Mauvais	Bordure du marigot	Sans clôture
2	Cimetière Caïdé	1896	1	Mauvais	Bordure du marigot	Sans clôture
3	Cimetière Tilouga	1912	7	Passable	Ouest de la ville	
4	Cimetière Haoussankoré	1890	1	Mauvais	Sud de la ville	Le long du marigot
5	Cimetière des enfants	1950	1	Mauvais	Le long du marigot	

9.8. Equipements de sécurité

Il existe deux corps de force de sécurité à Douentza qui sont la gendarmerie et la garde nationale. Elles occupent des locaux construits respectivement vers les années 1946 et 1960 avec des superficies de 0,65 ha et 1,02 ha. Elles sont toutes situées dans la zone administrative et connaissent les problèmes suivants :

- l'état vétuste des bâtiments ;
- l'absence de clôture pour la garde nationale ;
- l'espace occupé est restreint et ne profite pas à leur plein épanouissement ;
- la prison construite au temps colonial est en état de délabrement.

La corporation des surveillants de prison présente dans la commune depuis 2000 n'est pas logée.

Tableau n° 24. Equipements de sécurité

N°	Désignation	Année de construction	Superficie m ²	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Gendarmerie	Vers 1946	6522,10	Banco	Mauvais	2 ^e quartier	
2	Garde Nationale	1896	102,60	Banco	Mauvais	2 ^e quartier	
3	Police	Néant	Néant				Sollicitée
4	Surveillants de prison	Néant	Néant				sollicitée
5	Armée	Néant	Néant				

9.10. Conclusion

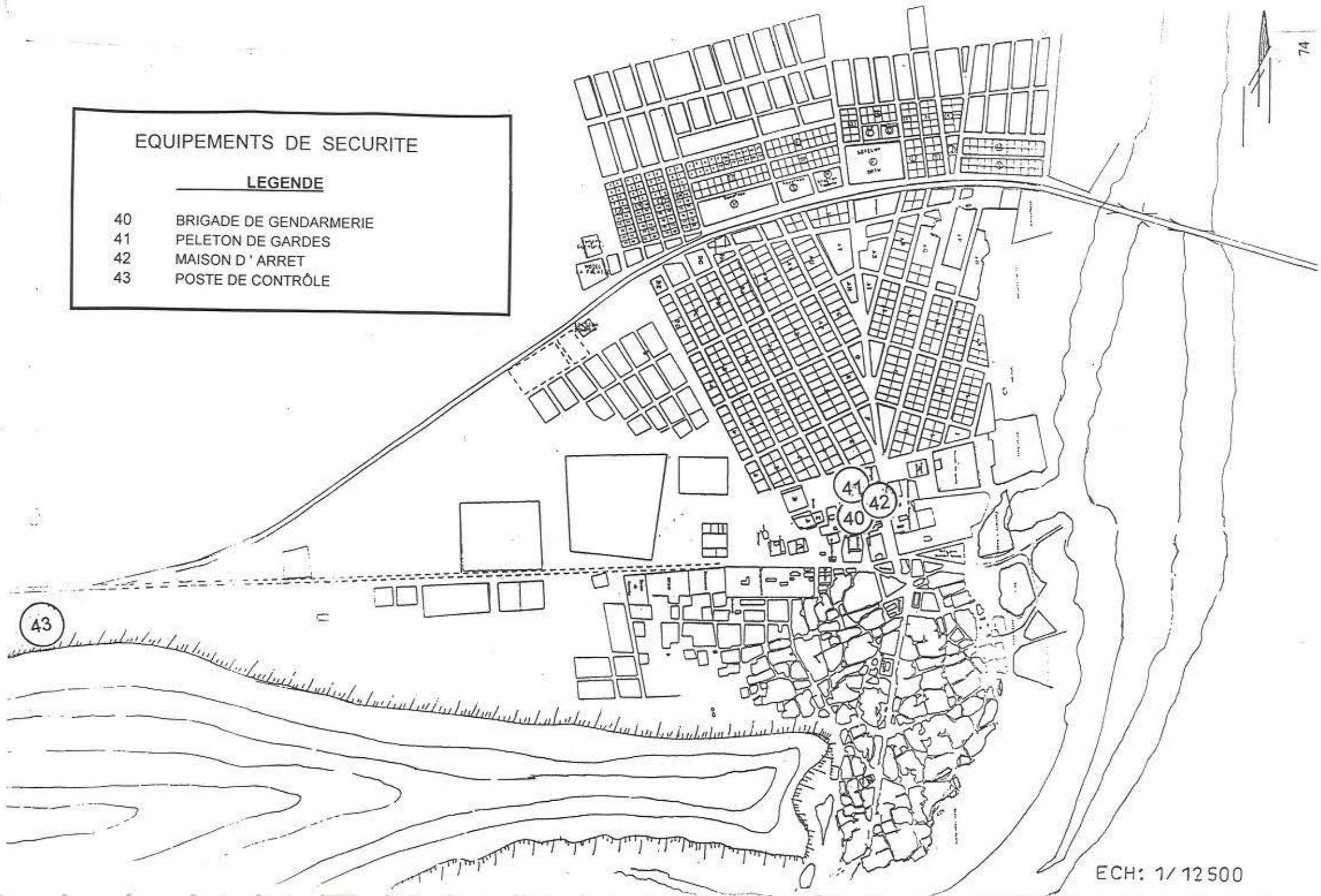
Du constat, il ressort que la réalisation des équipements n'a pas suivi l'extension de la ville. Ce qui fait que les équipements existants datent pour la plupart de la période coloniale et sont concentrés au centre-ville de Douentza.

Cette situation mérite d'être corrigée à l'avenir en mettant en valeur les places prévues actuellement pour les équipements et en prévoyant les équipements indispensables dans les lotissements futurs.

EQUIPEMENTS DE SECURITE

LEGENDE

- 40 BRIGADE DE GENDARMERIE
- 41 PELETON DE GARDES
- 42 MAISON D' ARRET
- 43 POSTE DE CONTRÔLE



Deuxième partie

Rapport programme

X. Zonage

10.1. Estimation des surfaces à urbaniser pour l'habitat

Avec un taux de croissance moyen de 2,5 % l'an, la population de la ville de Douentza estimée actuellement à 11 240 habitants atteindra dans les vingt prochaines années (2022) 18 430 habitants. Ce qui représentera près de 1,6 fois la population actuelle.

La population supplémentaire à l'horizon 2022 sera de l'ordre de 7 200 personnes.

Cette population supplémentaire contribuera d'une part à densifier le tissu existant et d'autre part à l'ouverture de nouveaux terrains destinés à l'habitat.

En l'absence de données sur la population des quartiers dans les résultats des différents recensements généraux de la population et de l'habitat, il est impossible de mesurer le phénomène de densification.

L'estimation des surfaces à urbaniser pour l'habitat se fera à partir du nombre de personnes par concession qui est de l'ordre de 10.

Sur les 7 200 personnes à loger 2 300 s'installeront sur près de 300 parcelles créées cette année à l'Ouest et au Sud-Ouest de la ville.

Donc la population qui reste à loger est de 4 900 personnes. Avec un chiffre moyen de 10 personnes par concession on aboutit à un besoin de 490 parcelles à usage d'habitation.

Les dimensions actuelles des parcelles sont de l'ordre de 750 m². Ceci mérite d'être vu à la baisse pour éviter l'extension démesurée de la ville et faciliter les raccordements sur les réseaux d'eau et d'électricité.

A cet effet, compte tenu du caractère agro-pastoral de la ville il a été retenu une surface maximum de 500m² par parcelle.

Ainsi, on obtient : $500 \times 490 = 245.000 \text{ m}^2$ ou 24,5 ha arrondi à 25 ha.

- 500 : surface d'une parcelle ;
- 490 : nombre de parcelle à créer

Selon la balance du territoire les surfaces destinées à l'habitation sont de l'ordre de 58 % de la surface totale et celles réservées à la voirie et aux équipements représentent 42 %.

La surface totale serait alors :

- 25 ha \longrightarrow 58 %
- x \longrightarrow 100 %
- $x = \frac{25 \times 100}{58} = 43 \text{ ha}$ arrondi à 45 ha .

Compte tenu des fluctuations du taux de croissance, il serait beaucoup plus prudent de prévoir une réserve foncière de 10 ha pour les zones d'habitation. Ce qui nous conduit à une surface totale de 55 ha à prévoir pour les zones d'habitation.

10.2. Schéma de structure

Le Schéma de structure constitue le volet spatial du Schéma de développement urbain de la ville de Douentza. Il précise les principes d'aménagement et d'organisation de l'agglomération future et s'efforce de concilier :

- une hypothèse générale d'accroissement démographique et d'extension de la ville en tenant compte des pôles d'activités ;
- un principe d'aménagement et d'organisation de l'espace reposant sur la hiérarchisation des groupements parcellaires, des équipements publics et des voies afin de faciliter le raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone.

Les hypothèses d'accroissement ont permis de dégager un besoin en surface d'habitation de l'ordre de 55 ha dont 10 ha en réserve.

La structure proposée tient compte de la situation actuelle et des zones propices à l'extension tout en évitant les contraintes physiques tels que la colline située au Sud et le marigot situé à l'Est de la ville.

10.2.1. Zone d'habitat

La surface prévue pour l'habitat entre 2003 et 2022 est estimée à 55 ha dont 45 ha à aménager et 10 ha en réserve.

L'habitat sera produit sous forme d'auto construction. L'occupation des zones d'habitation se fera en deux phases de dix années chacune qui sont :

- Première phase (2003 – 2012)

Elle porte sur les parcelles au nombre de 300 déjà attribuées par la mairie au cours de l'année 2002, non encore mises en valeur et situées à l'Ouest de la ville. En plus de cette zone il est prévu l'aménagement de 16,5 ha situés au Nord de la SOTELMA et du côté Est de la route de Tombouctou ;

- Deuxième phase (2013 – 2022)

Elle couvre 28,5 ha répartis comme suit :

- 9,5 ha au Nord de la station "Tagana" et du côté Ouest de la route de Tombouctou ;
- 16 ha situés du côté Nord de la RN 16 en face de la météo et du site de l'académie ;
- 3 ha situés au Nord – Ouest du centre culturel.

- Réserve pour l'habitat

Une réserve de 10 ha a été faite au Nord de la zone des 16 ha retenus en deuxième phase. L'utilisation de cet espace sera fonction des besoins réels en matière d'habitat et pendant la 2^e phase s'il y a lieu.

- Niveau de viabilisation

Le niveau de viabilisation retenu est l'aménagement en latérite, des voies principales d'accès aux sites ainsi que les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

10.2.2. Gare routière

Il est apparu dans le constat que la position de ville-transit de Douentza va s'accroître avec le trafic croissant en direction des villes de Gao et de Tombouctou avec la fin de travaux de la route Douentza –Tombouctou.

La gare routière apparaît comme l'un des pôles d'attraction les plus importants de la ville.

Elle a été prévue à l'Ouest et à l'entrée de la ville à l'emplacement actuel du poste de contrôle. Sa surface est de 8 ha.

10.2.3. Centre commercial et artisanal

L'embryon de centre commercial qui se développe le long de la RN 16 sera renforcé du côté de la route et à proximité de la nouvelle gare routière. La surface prévue est de 10 ha.

Le nouveau centre permettra de décongestionner le centre commercial situé au Sud de la ville dans l'ancien noyau et aura une fonction multiple.

10.2.4. Zone des bureaux

Elle couvre une superficie totale de 21,5 ha dont 7 ha constituent l'extension de la zone actuelle de bureaux vers l'Ouest de la ville, 2 ha en face de la douane et de l'OPAM et 12,5 ha situés à l'Ouest de l'actuel centre culturel de la mairie.

10.2.5. Domaine scolaire

L'évolution de la population et notamment celle en âge d'aller à l'école nécessitera dans les années à venir la création d'un lycée et d'autres infrastructures scolaires tel que l'Institut de Formation des Maîtres (IFM). A ce effet un site de 15,5 ha a été prévu au Nord de la ville le long de la route de Dèbèrè.

10.2.6. Zone d'hydrocarbures

La ville de Douentza sert de carrefour pour les trafics vers Gao et Tombouctou, ce qui lui confère une position stratégique surtout dans l'approvisionnement en hydrocarbures.

Afin d'assurer un approvisionnement régulier, il a été prévu un espace de 3 ha, comme dépôt d'hydrocarbures. Cet espace est situé le long de la route de Tombouctou à la sortie de la ville.

10.2.7. Réserve pour zone des petites activités

Les indices économiques de la ville de Douentza ne militent pas en faveur de la création d'industries et de fabriques. Néanmoins pour ne pas hypothéquer de futures réalisations dans ce domaine un espace de 11 ha a été prévu à cet effet à l'Ouest de la ville.

10.2.8. Aménagement de la plaine du Yaïré

Compte tenu du caractère agropastoral de la ville de Douentza et du souhait exprimé par l'ensemble des séminaristes et des personnes ressources consultées, il ressort que l'aménagement de la plaine du "Yaïré" est l'un des soucis majeurs des populations. A ce stade il est difficile de parler d'un aménagement proprement dit.

C'est ainsi qu'il a été prévu la réalisation d'études de factibilité de l'aménagement de la plaine qui s'étend sur plus de 4 000 ha. L'étude devra se pencher sur l'opportunité d'un aménagement et des conditions de mise en valeur.

10.2.9. Zone militaire

L'espace situé à l'Est de la ville entre Douentza et Drimbé et ayant servi de base militaire en son temps est retenu pour une zone militaire. Sa superficie est de 5 ha.

XI. Réseau général de voirie et Réseaux divers

11.1. Structure du réseau général de voirie

Le raccordement actuel de la ville de Douentza sur son hinterland économique est assuré par deux axes majeurs qui se rejoignent au centre ville au niveau de la SOTELMA. Ce trafic à terme risque de constituer un véritable blocage au fonctionnement du centre.

Il est donc paru nécessaire de prévoir la mise en place d'un système de voie de ceinture au Nord pour assurer d'une part la déviation du trafic venant de Tombouctou et de Gao et d'autre part faciliter les échanges inter-secteurs et zones d'activités.

Le réseau général de voirie retenu est composé de voies orientées Nord-Sud, Est-Ouest et de ronds points à aménager.

11.1.1. Voies Nord-Sud

Ce réseau est composé par les voies ci-après :

- la voie de l'avenue de l'OUA de 20 m d'emprise ;
- la route de Bandiagara (RR29) de 15 m d'emprise qui traverse l'ancien noyau ;
- le tronçon urbain de la route de Tombouctou de 20 m d'emprise ;
- la voie de 20 m d'emprise située à l'Est de l'EDM et servant de liaison entre l'ancienne et la nouvelle RN16 ;
- la voie de 20 m d'emprise située à l'Ouest du service des travaux publics et son prolongement jusqu'à la voie de ceinture au Nord ;
- la voie de 20 m d'emprise située à l'Ouest du site de l'académie ;
- la route de Dèbèrè (RR30) de 20 m d'emprise située à l'Est du centre culturel de la mairie ;
- la voie de berge de 20 m d'emprise longeant le marigot à l'Est ;
- la voie de 30 m d'emprise servant de voie de ceinture entre la ville et la plaine de Yairé.

11.1.2. Voie Est-Ouest

Les voies concernées sont :

- la voie de 30 m d'emprise servant de voie de ceinture Nord et allant de l'entrée Ouest de la ville, traverse la route de Tombouctou pour rejoindre ensuite la RN16 à la sortie Est de la ville ;
- la voie de 20 m d'emprise située au Nord de la station "Tagana" et qui rejoint la voie de ceinture à l'Ouest ;
- l'ancienne RN16 de 30 m d'emprise ;
- la RN16 de 50 m d'emprise, traversant la ville d'Ouest en Est.

11.1.3. Ronds points

Compte tenu de l'importance des voies qui peuvent constituer des nœuds d'étranglement à certains endroits, ceux-ci méritent d'être bien étudiés pour en faire des ronds points. Ils sont au nombre de 3 :

- le rond point prévu au niveau du poste de contrôle situé à l'entrée Ouest de la ville à l'intersection de l'ancienne et de la nouvelle RN16 ainsi que de la voie de ceinture Nord ;
- le rond point prévu à l'intersection de la RN16 et de la RR30 (route de Dèbèrè) ;
- le rond point prévu à l'intersection de la RN16 et de la route de Tombouctou ou route de l'espoir.

L'aménagement du rond point se trouvant à l'intersection de l'ancienne route de Gao, de la rue de l'OUA et de la route de Bandiagara doit être pris en compte dans la réhabilitation de l'ancienne RN16.

L'entretien périodique de la RN16 doit être poursuivi. Des ralentisseurs de vitesse doivent être exécutés aux extrémités Ouest et Est de la RN16.

11.2. Phasage et niveau d'aménagement des voies

L'aménagement de l'ensemble des voies Nord-Sud et Est-Ouest a été prévu en deux (2) phases qui sont :

11.2.1 Phase 1 : 2003-2012

L'aménagement porte sur le bitumage et le latéritage de certaines voies existantes.

- voies existantes à bitumer : il s'agit de la rue OUA et du tronçon urbain de la route de l'Espoir. Ces deux voies d'une emprise de 20m permettent de lier le centre commercial à la sortie de la ville du côté Nord ;
- voie existante à paver : il s'agit du tronçon urbain de la route de Bandiagara (RR19) d'une emprise de 15 m;
- voies existantes à aménager en latérite : les voies concernées sont :
 - o la voie de 20 m d'emprise située à l'Est de l'EDM et reliant l'ancienne et la nouvelle RN16 ;
 - o la RR30 ou route de Dèbèrè de 20 m d'emprise ;
 - o le tronçon de la voie de 20 m d'emprise située au Nord de la station "Tagana" et servant de liaison de la route de Tombouctou à la route de Dèbèrè ;
 - o l'ancienne RN16 de 30 m d'emprise.

Les ronds points prévus aux niveaux de la station "Tagana" et de la route Dèbèrè doivent être aménagés au cour de cette phase.

La RN16 doit également faire l'objet d'entretien périodique. Les trois (3) ouvrages d'art situés sur l'ancienne RN16 devront être réhabilités.

Des actions de reprofilage ponctuel sont prévues à travers toute la ville sur une longueur de 6.000ml afin d'éliminer les zones de stagnation d'eau.

11.2.2. Phase 2 : 2013 – 2022

En plus de l'entretien périodique de la RN16 il est prévu le latéritage de certaines voies existantes et de certaines voies à créer.

- Voies existantes à aménager en latérite :

Les voies concernées sont :

- o la voie de 30 m d'emprise servant de limite Nord-Est de la ville et reliant la voie de ceinture à la RN16 ;
- o la voie de 20m d'emprise longeant le marigot à l'Est.

- Nouvelles voies à aménager en latérite :

Les voies concernées sont :

- o la voie de ceinture Nord de 30 m d'emprise ;
- o la voie de 20 m d'emprise reliant la route de Dèbèrè à la voie de ceinture à l'Ouest ;
- o la voie de 20 m d'emprise située à l'Ouest des TP ;
- o la voie de 20 m d'emprise située à l'Ouest du site de l'académie.

Le rond point prévu à l'entrée de la ville du côté Ouest doit être aménagé au cours de cette phase.

11.3. Réseaux divers

11.3.1. Electricité

La capacité de la centrale thermique de l'EDM doit être renforcée pour tenir compte des nouvelles exigences de la ville, il est recommandé :

- le renforcement de la production par l'installation d'un groupe électrogène de 150 à 200 KWA ;
- l'extension du réseau à l'ensemble de la ville ;
- la mise en place de transformateur et de système de protection ;
- le renforcement de l'éclairage public ;
- l'augmentation des heures de service ;
- le remplacement des poteaux en bois par les poteaux en béton ;
- la baisse du coût de branchement pour une plus grande accessibilité de la population.

11.3.2. Réseau de téléphone

La SOTELMA qui gère le réseau existant prévoit l'installation des postes de contrôle et l'installation d'un central de plus grande capacité ainsi que l'extension du réseau à l'ensemble de la ville.

11.3.3. Radio – TV

Pour une bonne couverture audiovisuelle et télévisuelle, il est recommandé :

- l'augmentation de la hauteur du pylône (54 m actuel) et l'installation d'une antenne relais sur une des 2 montagnes ;
- l'augmentation de la durée des émissions.

Dans le but d'une amélioration des communications locales, il est prévu la promotion des radios de proximité.

11.3.4. Adduction d'eau

Dans le cadre de l'adduction d'eau, il sera nécessaire de prendre les dispositions suivantes :

- l'augmentation de la capacité du château d'eau actuel et l'installation d'un château d'eau de 250m³ au Nord de la ville ;
- l'extension du réseau à l'Ouest de la ville en vue de l'alimentation du tissu naissant ;
- l'extension du réseau du côté Nord de la RN16 ;
- l'exécution de 2 forages au côté Nord de la ville ;
- l'extension du réseau d'eau dans les villages de Fombori – Drimbé et Every, non loin de la ville de Douentza ;
- l'aménagement d'un puits à grand diamètre dans le village de Coumbena ;
- l'installation des poteaux d'incendie dans la ville :
 - o un au niveau de l'école C ;
 - o un au niveau de la gare actuelle.

11.3.5. Transport

Les mesures envisagées pour dynamiser le secteur du transport sont :

- la création d'une gare routière;
- la création à terme d'une ligne de transport urbain. Cette ligne en boucle ira du PC (Poste de Contrôle) au marché en empruntant la voie intermédiaire entre la RN16 et la ceinture Nord, la ceinture Est et reviendra au PC par l'ancienne RN16.

11.3.6. Hygiène et Assainissement

- Eaux pluviales:

En plus de l'entretien périodique du réseau existant, il est prévu la création d'un certain nombre de collecteurs et caniveaux. Ce sont :

- le collecteur principal qui va du poste de contrôle (entrée Ouest de la ville) au marigot (Yairé) situé à l'Est de la ville en longeant la voie de ceinture Nord ;
- le collecteur secondaire prévu à l'Ouest de la ville entre le jardin et l'habitat ;
- le collecteur secondaire prévu le long de la route de Dèbèrè en vue de drainer les eaux des zones futures et la partie Est de la ville;
- le collecteur secondaire prévu le long du tronçon urbain de la route de Tombouctou (route de l'espoir) ;
- le prolongement jusqu'au poste de contrôle (entrée Ouest de la ville) du caniveau principal de 2,0m x 1,0m passant devant le centre de santé de référence ;
- le caniveau de 1,20m x 1,10m prévu du côté Ouest de la route de l'Espoir et passant dans la rue entre les îlots R et P ;
- le caniveau de 1,20mx1,10m prévu du côté Est de la route de l'Espoir et passant dans la rue entre les îlots F et A.
- le caniveau de 0,80m x 0,80m qui va du cimetière à la rue de l'OUA en traversant la route de Dèbèrè. Il passe dans la rue se trouvant entre les îlots AH et AT et contribuera à résoudre les problèmes d'inondation de la zone.
- le caniveau de 0,60m x 0,60m prévu dans la rue entre les îlots BA et BB ;
- le caniveau de 0,60m x 0,60m prévu dans la rue entre les îlots AV et AW.
- le caniveau de 0,60m x 0,60 m qui passe entre les îlots ED et ST, permettra de drainer le surplus du caniveau de la rue de l'EDM vers le caniveau passant devant le Camp des Gardes.

- Ordures ménagères

Les actions portent sur :

- la création de 11 dépôts de transit à travers la ville ;
- la création de 2 décharges finales dont 1 non loin de la RN16 dans l'ancienne carrière de banco à l'Est de la ville et l'autre du côté Nord dans la zone de "Dando".

Des mesures doivent être prises afin d'éviter des problèmes de pollution pouvant résulter de ces localisations et plus particulièrement la pollution de la nappe. Il est souhaitable d'essayer aussi de développer un système de traitement de ces déchets (tri, compostage,).

- Eaux usées

Les mesures envisagées dans ce domaine sont :

- la construction de fosses septiques et de puisards dans les concessions ;
- l'équipement de la commune urbaine en camion vidangeur pour les fosses fixes.

ASSAINISSEMENT (Proposition)

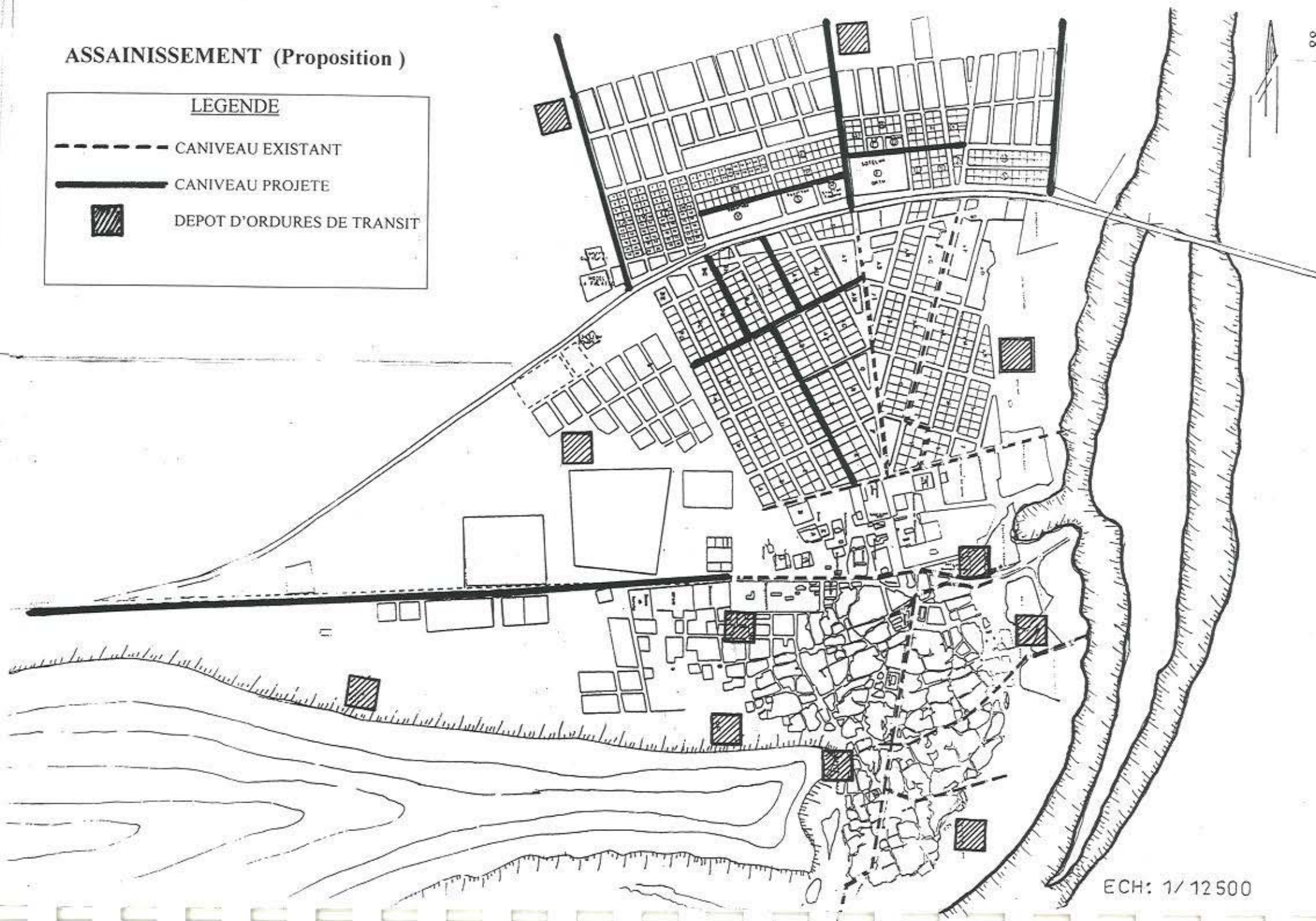
LEGENDE

--- CANIVEAU EXISTANT

— CANIVEAU PROJETE



DEPOT D'ORDURES DE TRANSIT



ECH: 1/12500

XII. Equipements

L'extension de la ville impose donc la programmation de nouveaux équipements. Cette programmation prendra en compte l'évolution de la population sur la période de validité du Schéma et la création de pôles secondaires de développement autour de la ville.

Les lotissements futurs devront également prévoir des espaces pour les équipements indispensables.

Ainsi les équipements suivants ont été programmés.

12.1. Equipements administratifs :

Les actions prioritaires à entreprendre à court et moyen termes concernent :

- la finition des travaux de construction du siège de la mairie ;
- la finition des travaux de construction du palais de justice ;
- la construction des locaux du conseil de cercle ;
- la rénovation de la maison des jeunes ;
- la construction des locaux de l'académie ;
- la rénovation des logements du Préfet et de ses Adjoints ;
- la construction de nouveaux bureaux à la préfecture ;
- la réhabilitation du campement administratif ;
- la construction des locaux de la voirie municipale.

12.2. Equipements scolaires :

Les problèmes auxquels sont confrontés les établissements scolaires de la commune, nécessitent des actions urgentes qui sont :

- la création d'un lycée : dans le domaine scolaire, (superficie 1,5 à 2 ha) ;
- la construction d'un centre de formation professionnelle dans le domaine scolaire (superficie = 1,5 ha) ;
- la construction d'un Institut de Formation des Maîtres (IFM) dans le domaine scolaire (superficie = 1 ha) ;
- la construction d'un centre de formation féminine dans le centre commercial (superficie = 0,05 ha) ;
- la réhabilitation de 3 salles de classe à Douentza C ;
- la construction de 3 salles de classe au second cycle II, au premier cycle D, à Every et Coumbéna ;
- la construction de 3 salles de classe, 1 direction et des latrines à Drimbé ;
- la clôture des écoles A,B,C, seconds cycles I et II.

12.3. Equipements socio - sanitaires

Ils sont programmés afin d'assurer une amélioration et une meilleure couverture sanitaire. Les actions prévues sont :

- l'érection du centre de santé de référence actuelle en hôpital. Ceci permettra d'améliorer la qualité des prestations médicales dans la ville de Douentza et environs, vu la taille de la population, les perspectives démographiques et les capacités de l'actuel centre de référence ;
- la construction d'un CSCOM non loin du centre commercial. Sa superficie est de 500m² ;
- la construction d'un centre de santé au Nord du centre culturel de la mairie. Sa superficie est de 500m².

12.4. Equipements commerciaux

La création d'un pôle supplémentaire d'attraction permettra de désengorger l'actuel centre commercial. Il est prévu à cet effet :

- un marché : au centre commercial. Sa superficie est de 0,5 ha ;
- un marché à bétail et un parc de vaccination à l'Ouest de la ville. Sa superficie est de 2 ha ;
- la construction d'un abattoir à l'Ouest de la ville pour améliorer les conditions d'abattage. Sa superficie est de 1 ha ;
- une station d'essence à l'entrée Ouest de la ville. Sa superficie est de 0,25 ha ;
- l'aménagement de l'auto gare actuelle en parking permettra d'organiser le stationnement des véhicules à l'intérieur de la ville ;
- le transfert de la centrale d'EDM dans la zone de petites industries. Sa superficie est de 1 ha.

12.5. Equipements sportifs et culturels :

Pour le développement du sport, de la culture et du tourisme, il a été prévu :

- un complexe sportif de 10 ha au Nord de la ville ;
- une maison des artisans d'une superficie de 0,15 ha dans le centre commercial ;
- la rénovation de la bibliothèque située dans la zone administrative ;
- la construction d'une salle de spectacle multifonctionnelle dans la cour du centre culturel ;
- l'agrandissement du musée culturel dogon de Fombori ;
- la construction d'un hôtel dans la zone de bureaux. Sa superficie est de 1000m².

12.6. Equipements culturels

Il est prévu :

- un cimetière au Nord de la ville. Sa superficie est de 10 ha ,
- la clôture du cimetière central (Tilouga).

12.7. Equipements de sécurité

Il est prévu :

- la construction d'un commissariat de police , sa superficie est de 0,25 ha ;
- la rénovation des locaux de la gendarmerie, de la garde nationale et du poste de contrôle ;
- la construction de la maison d'arrêt au Nord, le long de la route de Dèbèrè. Sa superficie est de 1,5ha ;
- la construction d'une caserne pour la protection civile au Nord-Ouest de la ville. Sa superficie est de 1 ha ;
- la construction à terme d'un camp militaire entre Douentza et Drimbé.

XIII. Evaluation financière

Comme il ressort du tableau ci-après, les actions prévues dans le Schéma ont été estimées à environ **Neuf milliards soixante seize millions quatre cent mille (9.076.400.000) F CFA** répartis entre la Commune du Douentza, l'Etat, les Privés et les Populations. Les actions programmées sont :

- les études et délimitation d'espaces 100.000.000 F CFA soit 1,10%
- l'aménagement des zones d'habitation 135.000.000 F CFA soit 1,50%
- l'aménagement des zones d'activités 2.800.000.000 F CFA soit 30,80%
- la réalisation de certains équipements 1.862.800 000 F CFA soit 20,50%
- la réalisation des voies principales 1.108.500.000 F CFA soit 12,20%
- la réalisation des infrastructures d'assainissement 534.500.000 F CFA soit 5,90%
- la réalisation d'une ceinture verte 35.600.000 F CFA soit 0,40%
- l'extension du réseau d'adduction d'eau 2.500.000.000 F CFA soit 27,60%

Ces charges sont réparties entre les différents intervenants qui sont :

- la commune de Douentza 3.404.400.000 F CFA soit 37,5%
- les privés 3.290.000.000 F CFA soit 36,20%
- l'Etat malien 2.374.000.000 F CFA soit 26,20%
- les populations 8.000.000 F CFA soit 0,10%

Tableau n°25. Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
I	Délimitation et bornage des zones d'activités	Préserver les espaces	FF	10	10			
II	Elaboration de plan d'urbanisme sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du Schéma	3	30	90			
III	Aménagement des zones d'habitat	Créer des parcelles viables pour l'habitat	45 ha	3		135		
IV	Aménagement des grandes zones d'activités	Favoriser un développement harmonieux des activités						
4.1	Aménagement de la gare routière	Organiser le trafic des véhicules et créer des emplois	8 ha	50		400		
4.2	Aménagement de la zone de bureaux	Créer les conditions propices à l'extension des activités de bureaux	12,5 ha	50	625			
4.3	Aménagement du domaine scolaire	Assurer le développement de l'éducation	15,5 ha	30	465			
4.4	Aménagement d'une zone d'entrepôt	Organiser l'entreposage des produits commerciaux	6 ha	30		180		
4.5	Aménagement d'un centre commercial et artisanal	Créer les conditions propices à l'extension des activités et décongestionner le centre actuel	10 ha	50		500		
4.6	Aménagement d'un dépôt d'hydrocarbure	Assurer l'approvisionnement à tout moment en hydrocarbure	3 ha	200			600	
4.7	Etude de faisabilité de l'aménagement de la plaine de Yairé	Développer l'agriculture et promouvoir l'autosuffisance alimentaire	FF	30	30			
Sous total : grandes zones d'activités = 2.800.000.000 F CFA					1120	1080	600	

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
5	Equipements administratifs							
5.1	Construction des locaux de la mairie	Créer de bonnes conditions de travail pour l'administration communale	1	30		30		
5.2	Construction du palais de la justice	Améliorer les conditions de travail de l'administration judiciaire	1	50	50			
5.3	Construction d'une chambre de métiers	Promouvoir l'initiative privée	1	10			10	
5.4	Construction des locaux du conseil de cercle	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			
5.5	Construction d'une chambre d'agriculture	Promouvoir l'encadrement du monde paysan	1	20			20	
5.6	Construction des locaux de l'académie d'enseignement	Promouvoir l'éducation	1	150	150			
5.7	Rénovation des logements du cercle	Améliorer le cadre de vie	3	10	30			
5.8	Reconstruction de la maison des artisans	Promouvoir de l'art et de la culture	1	30	30			
5.9	Construction des locaux de l'ORTM	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
Sous total équipements administratifs = 370.000.000 F CFA					310	30	30	

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
6	Equipements socio-sanitaires							
6.1	Erection du centre de santé de référence en hôpital	Améliorer la couverture sanitaire	1	100	100			
6.2	Construction de centre de santé communautaire	Améliorer la couverture sanitaire	1	40		32		8
6.3	Construction d'un centre de santé au nord de la ville	Améliorer la couverture sanitaire	1	20		20		
6.4	Construction d'un puits moderne dans le village de Coumbéna	Améliorer la couverture sanitaire	1	5		5		
Sous total : équipements socio-sanitaires = 165.000.000 F CFA					100	57		8
7	Equipements scolaires							
7.1	Construction d'un lycée	Améliorer le niveau de l'éducation	1	100	100			
7.2	Construction du centre de formation professionnelle	Améliorer le niveau de l'éducation	1	50	50			
7.3	Construction de l'Institut de Formation des Maîtres	Améliorer le niveau de l'éducation	1	150	150			
7.4	Construction du centre de formation féminine	Améliorer le niveau de l'éducation	1	20			20	
7.5	Rénovation de 3 salles de classe à l'école C de Douentza	Améliorer le niveau de l'éducation	1	10	10			

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
7.6	Construction 3 classes de classe au second cycle de Douentza	Améliorer le niveau de l'éducation	1	17	17			
7.7	Construction 3 classes de classe au premier cycle de Douentza	Améliorer le niveau de l'éducation	1	17	17			
7.8	Clôture des écoles A, B, C de Douentza	Assurer la protection de l'espace scolaire	800 ml	0,03		24		
7.9	Construction des locaux du conseil de cercle	Assurer la protection de l'espace scolaire	960 ml	0,03		28,8		
7.10	Construction de 3 classes, 1 direction et des latrines à Every	Améliorer le niveau de l'éducation	1	20	20			
7.11	Construction de 3 classes, 1 direction et des latrines à Drimbé	Améliorer le niveau de l'éducation	1	20	20			
7.12	Construction de 3 classes, 1 direction et des latrines à Coumbéna	Améliorer le niveau de l'éducation	1	20	20			
Sous total : Equipements scolaires = 476.800.000 F CFA					404	52,8	20	

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
8	Equipements commerciaux							
8.1	Construction d'un marché	Désengorger le marché actuel	1	20		20		
8.2	Construction d'un marché et parc bétail y compris le parc de vaccination	Promouvoir le secteur de l'élevage	1	10		10		
8.3	Construction d'un abattoir	Améliorer les conditions hygiéniques de l'abattage	1	50		50		
8.4	Construction station-service	Améliorer le ravitaillement en hydrocarbures	1	50			50	
8.5	Aménagement d'un parking au centre ville	Assurer la sécurité et le stationnement des véhicules	1	15		15		
8.6	Construction des locaux pour l'EDM	Améliorer les conditions de travail	1	40			40	
Sous total : Equipements commerciaux = 185.000.000 F CFA						95	90	

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
9	Equipements sportifs culturels et de tourisme							
9.1	Construction d'un complexe sportif	Améliorer le niveau de service et promouvoir le sport	1	50		50		
9.2	Construction d'une maison des artisans	Promouvoir l'artisanat	1	20			20	
9.3	Rénovation de la bibliothèque	Améliorer le niveau de culture	1	15		15		
9.4	Construction d'une salle de spectacle multifonctionnelle	Promouvoir la culture	1	100		100		
9.5	Agrandissement du musée de Fombori	Promouvoir la culture	1	15		15		
9.6	Construction d'hôtel	Promouvoir le secteur du tourisme	2	30			30	
9.7	Réhabilitation du campement administratif.	Promouvoir le secteur du tourisme	1	50		50		
Sous total : Equipements sportifs culturels et de tourisms = 280.000.000 F CFA						230	50	

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
10	Equipements de sécurité							
10.1	Construction d'un commissariat de police	Assurer la sécurité du citoyen	1	50	50			
10.2	Rénovation des locaux de la gendarmerie et la garde	Assurer la sécurité du citoyen	2	50	100			
10.3	Construction d'une prison	Améliorer les conditions de détention	1	20	20			
10.4	Rénovation du poste de contrôle	Assurer la sécurité du citoyen	1	10	10			
10.5	Aménagement d'une zone militaire	Assurer la sécurité du citoyen	1	100	100			
Sous total : Equipements de sécurité = 280.000.000 F CFA					280			
11	Equipements culturels							
11.1	Clôture du cimetière central	Sécuriser les aires d'enterrement	1250 ml	0,04		50		
11.2	Délimitation et clôture d'un nouveau cimetière	Sécuriser les aires d'enterrement	1400 ml	0,04		56		
Sous total : Equipements culturels = 106.000.000 F CFA						106		

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
12	Aménagement d'une ceinture verte	Arrêter l'avancée du désert	44,5 ha	0,8		35,6		
13	Aménagement de voies							
13.1	Voie existante à aménager en latérite	Rendre les voies plus praticables en toute saison	5 km	60		300		
13.2	Voie nouvelle à aménager en latérite	Rendre les voies plus praticables en toute saison	5,5 km	70		38,5		
13.3	Voie existante à reprofiler	Eliminer les zones de stagnation d'eau	6 km	10		60		
13.4	Voie à bitumer	Améliorer le confort des usagers et riverains	2 km	180		360		
13.5	Voie à paver	Améliorer le confort des usagers et riverains	1 km	200		200		
13.6	Ouvrages à réhabiliter	Désenclaver le centre ville	3	30		90		
13.7	Rond point à aménager	Assurer la sécurité routière	3	20	60			
Sous total : aménagement de voies = 1.108.500.000 F CFA					60	1048,5		

Tableau n°25 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Douentza et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
14	Assainissement							
14.1	Curage de l'ensemble du réseau	Réhabiliter le système d'évacuation des eaux pluviales	6 km	1,5		9		
14.2	Caniveau 2,00x1,00 à prolonger	Assurer le drainage des eaux pluviales	1,8 km	40		72		
14.3	Collecteur principal à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	4,50 km	60		270		
14.4	Collecteur secondaire à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	2 km	50		100		
14.5	Caniveau 1,20x1,20 à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	1 km	25		25		
14.6	Caniveau 0,80x0,80 à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	1 km	20		20		
14.7	Caniveau 0,60x0,60 à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	0,5 km	15		7,5		
14.8	Dépôt d'ordures de transit	Organisation du traitement des ordures	11	1		11		
14.9	Décharge finale	Organisation du traitement des ordures	2	10		20		
Soles total : Assainissement = 534.500.000 F CFA						534,5		
15	Extension du réseau d'eau potable	Améliorer le cadre de vie des populations	FF	2500			2500	
Total général = 9.076.400.000 F CFA					2374	3404,4	3290	8
Pourcentage					26,20%	37,50%	36,20%	0,10%

XIV. Stratégies d'application

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Douentza définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt ans (2003-2022).

Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de manière à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (4) ordres qui sont : foncières, sectorielles, financières et institutionnelles.

14.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du code domanial et foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier.

Elle permettra aussi à la commune urbaine et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et son environnement immédiat.

Depuis l'avènement de la décentralisation, c'est la mairie à travers sa commission domaniale qui est chargée de l'application des textes.

14.2. Stratégie sectorielle

Pour l'application du SDAU, il est prévu l'élaboration des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols et établissant des précisions pour différents secteurs couverts par le Schéma Directeur.

Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée "Plan d'Urbanisme sectoriel" (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et préciser les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en trois secteurs appelés zones de P.U.S.

14.2.1. Zone de PUS n° I secteur Sud

Elle couvre une superficie d'environ 70ha, comprend l'ancien noyau et est limitée :

- au Nord par la zone de bureaux ;
- au Sud par le marigot Bengel ;
- à l'Est par le Yairé et la zone inondable ;
- à l'Ouest par le centre de santé de référence.

Cette zone se caractérise par :

- l'étroitesse des rues ;
- la précarité de l'habitat ;
- l'absence de structure d'assainissement ;
- la présence de zone inondable.

14.2.2 Zone du PUS n°2 ou secteur central

Avec une superficie d'environ 190ha, elle est comprise entre l'ancien noyau et la RN16. La deuxième zone regroupe l'actuelle zone de bureaux, l'habitat existant en partie et les tissus en formation à l'Ouest de la ville. Cette zone se caractérise par :

- la présence de bureaux dont l'état est vétuste ;
- la stagnation d'eau dans certaines rues pendant l'hivernage ;
- le manque d'organisation d'un système d'évacuation des ordures ;
- le lotissement récent de la partie Ouest de la ville qui n'a prévu aucun équipement.

14.2.3. Zone du PUS n°3 ou secteur Nord

La superficie est d'environ 200ha. Elle est située entièrement au Nord de la RN16. L'habitat tramé récent et les zones d'extension futures sont les principales composantes de cette partie. Dans ce secteur le PUS portera sur la densification et la programmation des zones d'habitations, des zones d'activités et d'équipements. Cette zone se caractérise par :

- l'habitat en création ;
- l'extension du réseau d'eau et d'électrification ;
- l'aménagement en cours de la route de Tombouctou ;
- le manque de structure de drainage des eaux pluviales ;
- la nécessité de mise en place d'une ceinture verte.

14.3 Stratégie financière**13.3.1 – Commune de Douentza**

Elle a la plus grande charge financière avec **3.404.400.000 F CFA** soit **37,5 %** du coût du projet et environ **170.220.000 F CFA/an**

Les aménagements prévus au compte de la commune sont essentiellement composés de travaux dont les charges sont répercutées sur les bénéficiaires. Il s'agit notamment :

- de la viabilisation des zones d'habitation;
- de la viabilisation des zones d'activités tels que le centre commercial et la gare routière.

L'aménagement de la voirie et des collecteurs constitue également un volet important dont le financement devra faire appel à l'esprit d'imagination.

Tout comme il en a été pour le premier réseau d'évacuation des eaux pluviales financé par un bailleur de fonds, la mairie pourra s'adresser à des ONGs et autres bailleurs de fonds pour faire face aux travaux de voirie et d'assainissement

Tableau n°26. Budget de la commune des deux premières années d'exercice

N°	Année	Dépenses CFA		
		Fonctionnement	Investissement	Total
1	2000	14.257.749 (88,90%)	1.787.545 (11,10%)	16.045.294
2	2001	16.116.657 (88,20%)	2.147.965 (11,80%)	18.264.622
Moyenne		15.187.203 (88,50%)	1.967.755 (11,50%)	17.154.958

De l'analyse du budget de la commune, il ressort qu'une moyenne de 88,5% des dépenses est destinée au fonctionnement et seulement 11,5% aux investissements qui ont un rapport avec les aménagements prévus dans le Schéma.

Le programme d'investissement prévu impose de changer d'échelle pour que la part de l'investissement soit plus grande que celle du fonctionnement. Surtout si on tient compte du fait que l'un des objectifs de la mairie est le développement harmonieux du cadre de vie des populations.

Il apparaît également que les moyens de la commune sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par la municipalité portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste maintenant à la commune de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, la commune pourra solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H).

La municipalité pourra également solliciter le concours des villes jumelées, des ONG, et pourquoi pas des opérateurs économiques installés sur place pour la réalisation entre autres des travaux de voirie et d'assainissement.

14.3.2 – Privés

Ils ont une charge financière de l'ordre de **3.290.000.000 F CFA** soit 36,20% du coût du projet. L'extension de l'adduction d'eau dont le financement revient à l'Association des Utilisateurs d'Eau Potable de Douentza (AUEPD) constitue le volet le plus important. Il est estimé à **2.500.000.000 F CFA** soit près de 76% du montant des privés.

Les privés interviennent également dans la réalisation des équipements commerciaux (centre commercial, gare routière, hôtels).

Il est nécessaire de mener une bonne politique de sensibilisation afin que les privés puissent adhérer pleinement au projet.

Il est surtout important d'acquiescer leur confiance.

14.3.3 – Etat

Il a une charge financière de l'ordre de **2.374.000.000 F CFA** soit 26,20% du coût du projet.

La réalisation des infrastructures tels que le lycée, les bureaux, l'hôpital et les équipements de sécurité et de protection civile lui est réservée. Il lui revient également de financer les études de faisabilité de la plaine de Yairé.

14.3.4 - Populations

Elles interviennent pour le financement des centres de santé communautaires (CSCOM).

Elles pourront également intervenir dans les actions d'assainissement et de salubrité, si elles sont bien sensibilisées (journées de salubrité).

14.4 – Stratégie institutionnelle.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues. Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

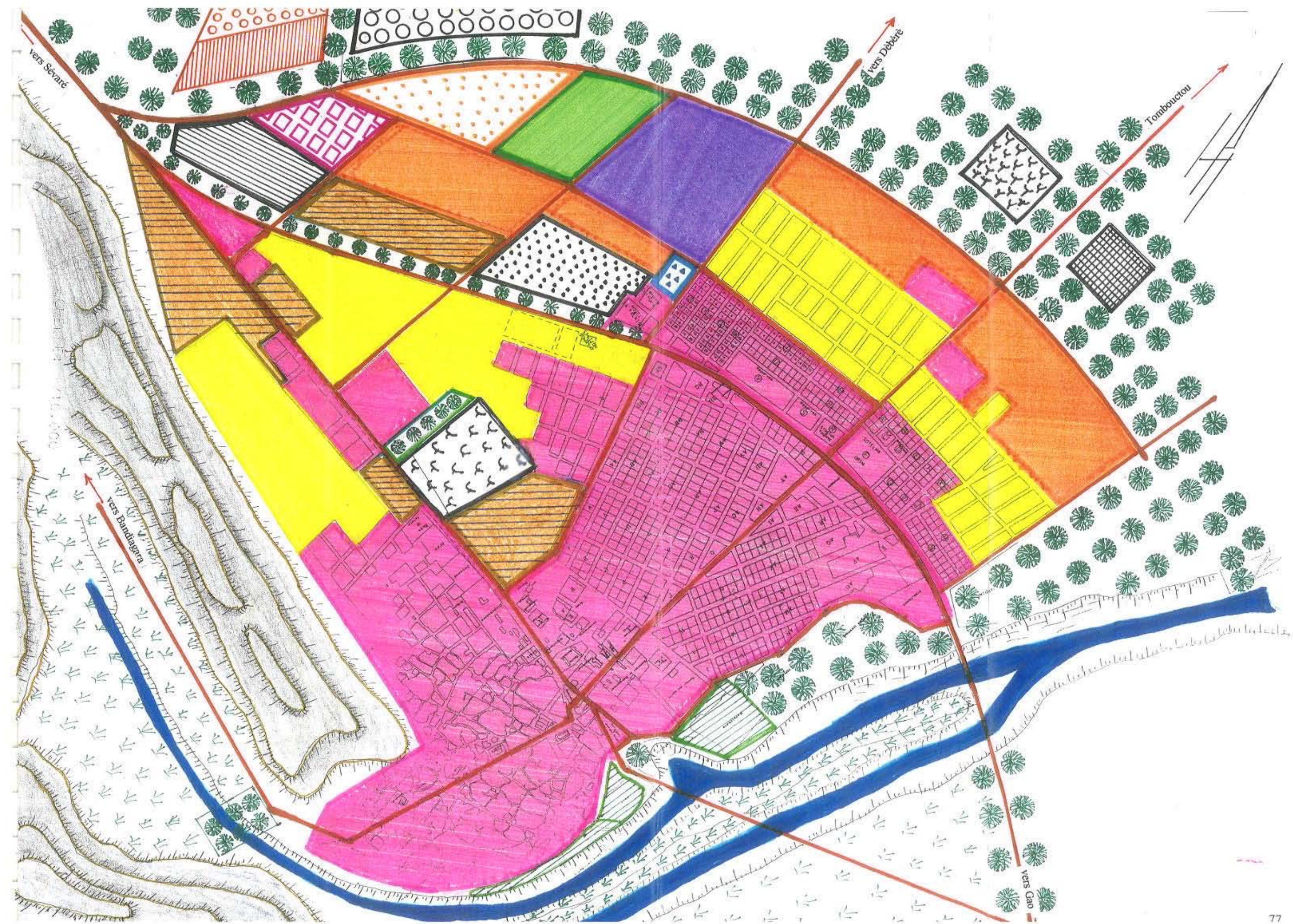
A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un **comité de suivi et d'évaluation du Schéma**. Ce comité sera composé comme suit :

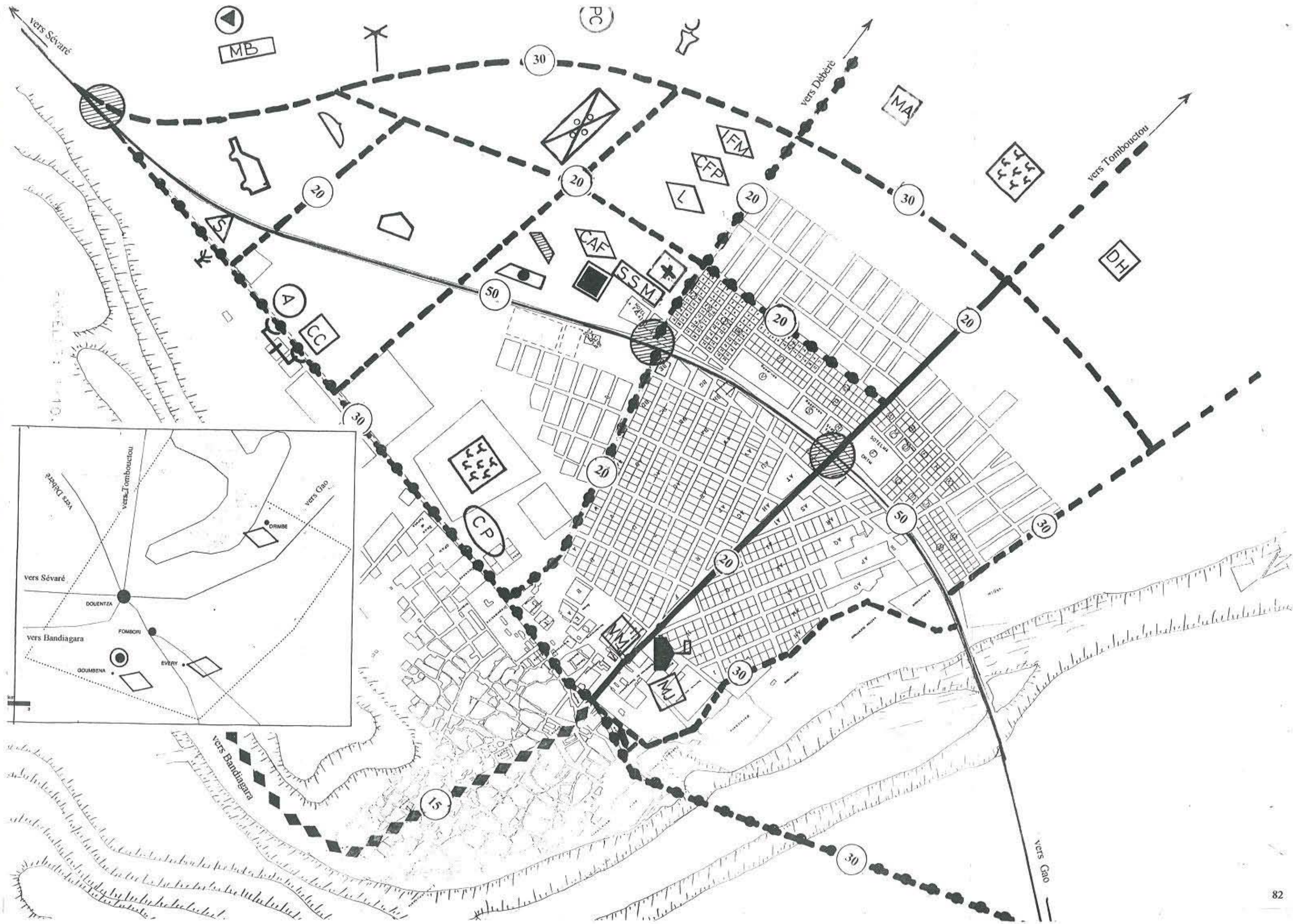
- le Préfet de Douentza – Président ;
- le représentant du conseil de cercle ;
- les conseillers municipaux de la commune de Douentza au nombre de 5 ;
- un représentant de chacune des mairies des communes limitrophes ;
- un représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des travaux publics, de la topographie et de l'assainissement ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

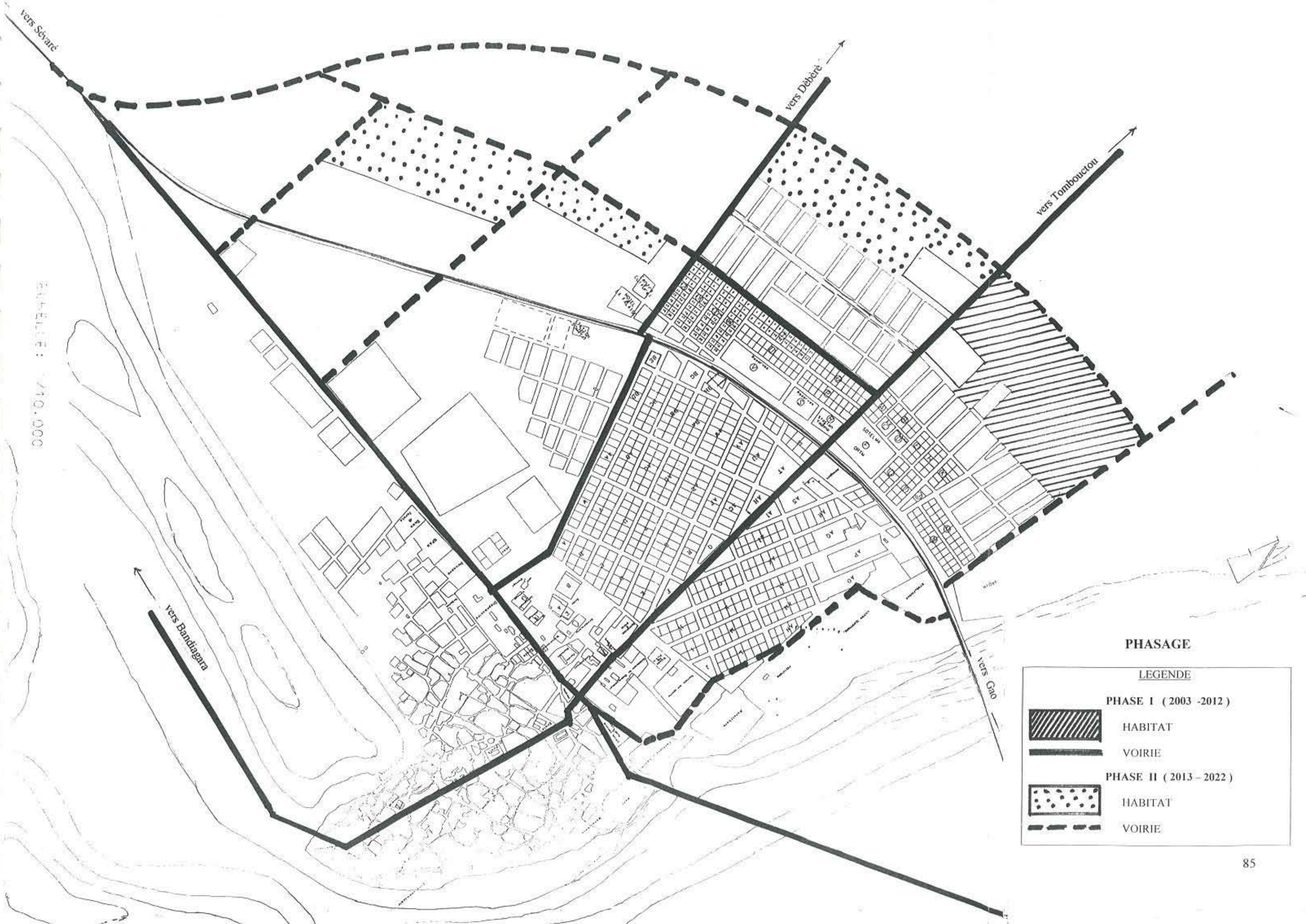
14.5 – Recommandations

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux différents acteurs chargés de l'application. Ce sont :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- rédynamiser et appuyer les actions des G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- transmettre les copies du SDAU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- adressage des rues ;
- les services tels que l'EDM, la SOTELMA et d'autres entrepreneurs devront informer les autorités communales de tous travaux à entreprendre dans la commune.



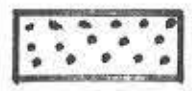







Échelle : 1/10.000



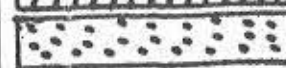
PHASAGE

LEGENDE	
PHASE I (2003 -2012)	
	HABITAT
	VOIRIE
PHASE II (2013 -2022)	
	HABITAT
	VOIRIE



ZONE DE P.U.S

LEGENDE

	SECTEUR I
	SECTEUR II
	SECTEUR III